

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 15 mars 2024

DÉLIBÉRATION – CA-2024-FINANCES-08

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

26 MARS 2024

Date de transmission :

26 MARS 2024

Date de réception rectorat :

26 MARS 2024

UNIVERSITE PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UF
Direction des Affaires Juridiques et Générales
Conseil et Commissions
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LE COMPTE FINANCIER POUR L'ANNÉE 2023

- VU le Code de l'éducation ;
- VU le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202, 210 à 214 ;
- VU l'arrêté du 07 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2024 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU l'avis de la Commission des moyens du Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne en date du 13 mars 2024 ;
- VU les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat et le bilan sont annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 15 mars 2024 en formation plénière décide :

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 2 937 ETPT dont :
 - o 2 608 ETPT sous plafond État (notification définitive 2023)
 - o et 329 ETPT financés hors SCSP
- 301 191 422 € autorisations d'engagement dont :
 - o 233 002 782 € personnel
 - o 49 790 861 € fonctionnement
 - o 18 397 779 € investissement
- 305 668 359 € crédits de paiement dont :
 - o 233 002 782 € personnel
 - o 47 619 659 € fonctionnement
 - o 25 045 918 € investissement
- 332 020 542 € de recettes
- + 26 352 183 € de solde budgétaire

ARTICLE 2 :

D'APPROUVER les éléments d'exécution comptables suivants :

- 12 044 638 € de variation de trésorerie
- 8 615 282 € de résultat patrimonial
- 655 324 € de capacité d'autofinancement
- 7 416 344 € de variation de fonds de roulement

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 15 mars 2024

ARTICLE 3 :

DÉCIDE d'affecter :

-  Le résultat (compte 129) à hauteur de - 8 615 282 € en réserves
-  Le solde du compte 119 (205 314.04 €) en réserves
-  Le solde du compte 110 (736 171.30 €) en réserves

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

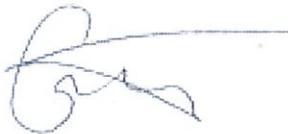
ARTICLE 4 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne.

La Directrice générale des services et l'Agente comptable sont en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 15 mars 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Simon GILBERT

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**Nombre de membres présents et représentés
participant à la délibération : 28**

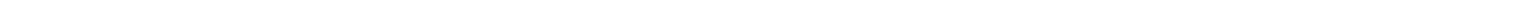
Pour : 21

Contre : 1

Abstention : 6

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

COMPTES ANNUELS 2023



BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	8
1 / FAITS CARACTERISTIQUES	8
1.1 Augmentation des coûts des fluides compensée	8
1.2 Mesures Guerini en 2023	8
1.3 Réception d'une subvention de 6 millions supplémentaires de SCSP	8
1.4 Plan de retour à l'équilibre financier.....	8
2 / COMPARABILITE DES COMPTES	9
3 / PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES	9
3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	9
3.2 Créances.....	12
<u>3.2.1. Les valeurs mobilières de placement</u>	12
<u>3.2.2. Subvention et Financements externes de l'actif</u>	12
<u>3.2.3. Provisions</u>	13
<u>3.2.4. Rattachement des charges et produits à l'exercice</u>	13
II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	15
1 / ACTIF IMMOBILISE	15
2 / AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS	16
3 / CREANCES ET DETTES	16
4 / TRESORERIE	18
5 / CAPITAUX PROPRES	18
6 / PROVISIONS	19
7 / COMPTES DE REGULARISATION	19
III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	20
1 / PRODUITS D'EXPLOITATION	20
2 / CHARGES D'EXPLOITATION	23
2.1 Charges de personnel.....	23
2.2 Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (DAP)	24
2.3 Autres charges de fonctionnement.....	24
3 / IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (HORS 633)	24
V) AUTRES INFORMATIONS	25

BILAN

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 997 211,00	-2 275 758,63	721 452,37	955 276,50
Immobilisations corporelles	424 722 168,27	-207 755 425,99	216 966 742,28	211 023 871,53
Terrains	55 219 644,43	-8 410,17	55 211 234,26	55 211 917,17
Constructions	289 539 370,77	-171 117 637,06	118 421 733,71	125 413 547,58
Installations techniques, matériels et outillage	35 043 507,03	-21 310 181,36	13 733 325,67	12 732 006,14
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	24 919 522,19	-15 319 197,40	9 600 324,79	8 204 813,54
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	19 970 007,40		19 970 007,40	9 431 470,65
Avances et acomptes sur commandes	30 116,45		30 116,45	30 116,45
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	719 240,48		719 240,48	712 165,80
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	428 438 619,75	-210 031 184,62	218 407 435,13	212 691 313,83
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	11 134,09		11 134,09	7 504,52
Créances	76 447 427,49	-4 446 381,95	72 001 045,54	70 616 308,93
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	47 765 891,04		47 765 891,04	37 639 791,08
Créances clients et comptes rattachés	26 279 771,89	-4 446 381,95	21 833 389,94	31 362 957,81
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	2 598,23		2 598,23	
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	2 399 166,33		2 399 166,33	1 613 560,04
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	147 036,28		147 036,28	65 848,16
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	76 605 597,86	-4 446 381,95	72 159 215,91	70 689 661,61
TRESORERIE				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Disponibilités	74 248 143,52		74 248 143,52	62 076 893,86
Autres	113 167,67		113 167,67	
TOTAL TRESORERIE	74 361 311,19		74 361 311,19	62 076 893,86
<i>Comptes de régularisation</i>				
<i>Ecarts de conversion Actif</i>				-102,53
TOTAL GENERAL	579 405 528,80	-214 477 566,57	364 927 962,23	345 457 766,77

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES		
Financements reçus	168 353 168,86	163 066 017,28
Financements de l'actif - Etat	144 911 930,51	147 509 961,33
Financement de l'actif par des tiers	23 441 238,35	15 556 055,95
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	58 751 372,07	67 721 351,98
Report à nouveau	530 857,26	73 920,51
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-8 615 283,08	-9 043 900,42
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	219 020 115,11	221 817 389,35
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	108 356,65	153 856,65
Provisions pour charges	7 334 350,00	7 226 218,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 442 706,65	7 380 074,65
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 802 665,13	11 834 651,10
Dettes fiscales et sociales	7 065 544,47	7 521 480,00
Avances et acomptes reçus	109 493 075,76	86 739 020,52
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	10 482 097,95	9 931 995,34
Produits constatés d'avance	1 453 130,36	191 136,82
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	138 296 513,67	116 218 283,78
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	168 626,80	42 014,72
TOTAL TRESORERIE	168 626,80	42 014,72
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		4,27
TOTAL GENERAL	364 927 962,23	345 457 766,77

COMPTE DE RESULTAT

Charges (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	191 548,18	155 300,98
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	37 343 161,75	43 644 318,48
<i>Charges de personnel</i>	228 566 319,95	216 663 807,71
Salaires, traitements et rémunérations divers	140 957 299,43	133 088 531,68
Charges sociales	86 269 313,26	82 577 432,72
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	1 339 707,26	997 843,31
<i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i>	13 347 638,86	12 652 813,34
<i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	31 161 311,85	20 499 548,84
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	310 609 980,59	293 615 789,35
CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i>		
Transfert aux ménages		
Transferts aux entreprises		
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres entités		
<i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i>		
<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION		
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	310 609 980,59	293 615 789,35
CHARGES FINANCIÈRES		
<i>Charges d'intérêt</i>		
<i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Pertes de change</i>	15 390,80	18 097,88
<i>Autres charges financières</i>		
<i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	15 390,80	18 097,88
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)		
TOTAL CHARGES	310 625 371,39	293 633 887,23

Produits (hors taxes)	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	235 016 489,80	232 281 993,50
Subventions pour charges de service public	226 718 894,00	215 079 541,00
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	6 341 603,19	17 202 452,50
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs	75 074,38	
Produits de la fiscalité affectée	1 880 918,23	
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	45 088 259,92	41 090 619,43
Ventes de biens ou prestations de services	44 482 151,40	37 871 472,23
Produits de cessions d'éléments d'actif	3 500,00	3 140,00
Autres produits de gestion	602 608,52	3 216 007,20
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	21 887 204,30	11 123 838,36
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	10 642 280,05	403 432,00
Reprises du financement rattaché à un actif	11 244 924,25	10 720 406,36
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	301 991 954,02	284 496 451,29
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>	18 134,29	15 535,52
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	18 134,29	15 535,52
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	8 615 283,08	9 121 900,42
TOTAL PRODUITS	310 625 371,39	293 633 887,23

ANNEXE

L'annexe est un document financier obligatoire qui complète et commente les renseignements fournis par le bilan et le compte de résultat.

L'information qui y est donnée doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des documents comptables et compléter les informations qu'ils contiennent.

Le contenu de l'annexe doit être analysé au regard du principe fondamental qu'est l'importance significative des informations retenues.

L'agent comptable est chargé de la tenue et de l'établissement des comptes et élabore l'annexe.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, s'étendant de la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

La présente annexe est exprimée en kilos-euros (K€), arrondis au millier d'euro le plus proche.

Pour mémoire, l'Université de Paris Est Créteil bénéficie à compter du 1er janvier 2010 des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9 L. 712-10 et L. 954-1 à L.954-3 du code de l'Education.

L'une des principales conséquences de la réforme induite par la loi sur les Libertés et Responsabilités des Universités accédant aux RCE est l'intégration à la dotation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de la masse salariale des fonctionnaires qui, jusqu'alors, étaient rémunérés par l'Etat.

Est entré en vigueur le 1er janvier 2013 le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, qui actualise un ensemble de textes relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique dont le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique. Ce décret prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale, pour les personnes morales de droit public relevant de la catégorie des administrations publiques majoritairement financées par des fonds publics. Il a pour but d'améliorer le pilotage des organismes et des finances publiques et de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des politiques publiques. Ce décret décline un cadre budgétaire proche de celui fixé par la LOLF avec, en complément de la comptabilité en droits constatés, une comptabilité budgétaire fondée sur des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des emplois limitatifs.

En prévoyant que "les comptes de l'Université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes", le dernier alinéa de l'article L 712-9 du code de l'éducation, issu de la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, conduit les établissements à s'attacher tout particulièrement à la qualité de leurs comptes et à la réalisation des contrôles internes nécessaires.

Les comptes de l'UPEC sont tenus sur l'application SIFAC (Système d'Information Financière Analytique et Comptable) fournie et maintenue par l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE), aussi bien dans les services ordonnateurs qu'à l'Agence comptable.

I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1/ FAITS CARACTERISTIQUES

1.1 Augmentation des coûts des fluides compensée

L'année 2023 a été marquée par une augmentation des coûts des fluides de +1406 K€ (soit + 36 %). Cette augmentation a été intégralement compensée par la notification définitive de la SCSP.

1.2 Mesures Guerini en 2023

Les mesures Guerini, soit notamment une augmentation de 1,5% du point d'indice à compter de juillet 2023, une prime « pouvoir d'achat » jusqu'à 800€ bruts et l'augmentation du remboursement du forfait transports à 75% ont été appliquées pour un total de 3 053K€. Elles ont en revanche été partiellement compensées par la SCSP pour +1 113 K€.

1.3 Réception d'une subvention de 6 millions supplémentaires de SCSP

Compte tenu de la situation financière dégradée de l'établissement, un complément de SCSP de 6M€ non soclé a été versé en fin d'année.

1.4 Plan de retour à l'équilibre financier

L'établissement, compte tenu de deux résultats déficitaires consécutifs, est soumis à un plan de retour à l'équilibre financier qui a donné lieu à des groupes de travail durant tout l'automne pour aboutir à une présentation lors du conseil d'administration du 15 mars 2024.

2/ COMPARABILITE DES COMPTES

Compte général	Montant	Sens	Type de régularisation
11000000	575 938	Crédit	Annulations de services faits sur années antérieures
11000000	125 589	Crédit	Annulations avances de formation continue antérieures à 2018
11000000	32 018	Crédit	Annulations recettes de faible montant non identifiées antérieures à 2020
11900000	18 438	Débit	Plusieurs ajustements résiduels suite à inventaire physique
11900000	186 875	Débit	Régularisations droits d'inscription antérieurs à 2020

3/ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les comptes de l'université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis depuis le 1^{er} janvier 2021 selon les principes édictés par l'instruction comptable commune du 14 décembre 2020 du Ministère de l'Economie et des Finances (Instruction BOFIP-GCP-20-0010).

Cette instruction forme avec le recueil des normes comptables (publié le 13 février 2020) et le plan de compte commun, le référentiel comptable applicable à l'université. Les conventions générales comptables ont été globalement appliquées, conformément aux hypothèses de base (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices).

Elles ont aussi été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1. Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable non monétaire et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'UPEC, cette valeur économique positive étant représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de service attendu de l'utilisation du bien.

Cette rubrique se compose principalement des brevets, licences et logiciels qui sont inscrits en comptabilité à leurs coûts d'acquisition.

Ces biens ont été intégralement recensés à l'occasion de la réalisation de l'inventaire physique depuis 2014. Deux cycles d'inventaires dit « tournant » ont été réalisés le premier sur la période 2015-2017 qui a couvert la totalité des sites de l'UPEC afin de mettre à jour ce recensement. Une nouvelle série d'inventaire de même nature a été initiée sur une autre période triennale 2018 à 2020. En outre, après avoir entrepris en 2014 la réalisation d'un inventaire physique tournant des biens mobiliers (hors patrimoine immobilier) dont elle assure le contrôle, l'Université a à nouveau procédé en 2023 à la réalisation d'un inventaire dit « tournant » de ces mêmes biens sur plusieurs sites de l'université.

Comptabilisation et évaluation :

De manière générale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies : elle est contrôlée par l'UPEC et son coût ou sa valeur peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

Ainsi, les immobilisations incorporelles sont évaluées :

- à leur coût d'acquisition (pour celles qui sont acquises à titre onéreux) ;
- à leur coût de production (pour celles qui sont générées en interne par les services de l'UPEC) ;
- à leur valeur vénale (pour celles qui sont acquises à titre gratuit).

Amortissements et dépréciations d'une immobilisation incorporelle :

A la clôture, une immobilisation incorporelle est évaluée à sa valeur d'entrée diminuée du cumul des amortissements et des dépréciations. Une immobilisation incorporelle est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est déterminable, c'est-à-dire quand son usage attendu est limité dans le temps. Le plan d'amortissement d'une immobilisation incorporelle est défini afin de traduire le rythme de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service attendu.

Immobilisations incorporelles	Cadence d'amortissement
Logiciels informatiques et autres concessions et droits similaires, brevets, licences	5 ans

3.1.2. Une immobilisation corporelle est un actif physique identifiable dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'UPEC.

Comptabilisation et évaluation :

Une immobilisation corporelle est comptabilisée lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies : elle est contrôlée par l'organisme et son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante. L'organisme applique ces critères de comptabilisation aux coûts au moment où ceux-ci sont encourus. Lors de leur comptabilisation initiale, hors cas particuliers, les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition, à leur coût de production, à leur valeur vénale ou pour une valeur symbolique ou forfaitaire non révisable.

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

L'inscription au bilan du patrimoine immobilier mis à disposition de l'université a été complétée au 1er janvier 2010 sur la base d'une évaluation en valeur vénale réalisée par France Domaine en février 2010, conformément à la norme 14 de l'instruction comptable commune relative à la comptabilisation des changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreur.

Pour se conformer aux prescriptions de l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006, l'UPEC a mis en œuvre l'approche par composants à compter du 1er janvier 2011. Ces prescriptions ont été validées par l'Instruction du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise en œuvre de la comptabilisation par composants des actifs et à la norme 6 de l'instruction comptable commune. Il est précisé qu'un composant est un élément d'une immobilisation qui a une utilisation différente ou procure des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation dans son ensemble. Il doit donc être identifié et comptabilisé de manière séparée dès l'acquisition de l'actif.

Hormis les bâtiments, hors périmètre d'inventaire, l'ensemble des immobilisations corporelles a été intégralement recensé à l'occasion de la réalisation de l'inventaire physique en 2014. Après des séries d'inventaire sur les périodes triennales 2015-2017 et 2018-2020, l'Université a également procédé en 2023 à la réalisation d'un inventaire dit « tournant » de ces mêmes biens sur plusieurs sites de l'université.

Amortissements Dépréciations :

A la clôture, un bien amortissable apparaît à l'actif à sa valeur d'entrée diminuée du cumul des amortissements et des dépréciations.

Une immobilisation corporelle mise à la disposition de l'organisme est évaluée à la date de clôture selon les mêmes méthodes que celles appliquées à une immobilisation corporelle de sa catégorie.

A la clôture de l'exercice, une dotation aux amortissements est comptabilisée conformément au plan d'amortissement. La dotation aux amortissements de chaque exercice est comptabilisée en charges. Le fait générateur de l'amortissement est la mise en service de l'immobilisation corporelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La dépréciation éventuellement observée est comptabilisée en charges.

Les durées d'amortissements des composants et des autres biens telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors de la séance du 04 novembre 2011 sont les suivantes :

Type d'immobilisations	Durée retenue	Composants	Parts des composants/valeur total de l'actif	Durée d'amortissements
Matériel d'enseignement	10 ans	Gros œuvre	25%	50 ans
Outillage	10 ans			
Installations techniques complexes	10 ans	Voirie-réseaux divers	5%	25 ans
Collections de documentation, collections littéraires, scientifiques et artistiques	10 ans	Peau extérieure (crépie, bardage, isolation, menuiseries extérieures)	25 %	20 ans
Matériel de bureau	10 ans			
Matériel divers	10 ans	Lots techniques : électricité, chauffage, plomberie, sanitaire, ascenseurs	25%	15 ans
Matériel scientifique	10 ans	Etanchéité toiture	5%	15 ans
Matériel informatique	5 ans			
Mobilier	10 ans	Second œuvre	15%	10 ans
Matériel transport	10 ans			
Installations générales, agencements et aménagements divers	6 ans			

La durée d'amortissement de plusieurs composants a été réduite en 2012 pour tenir compte de leur durée réelle d'utilisation. La correction a été réalisée au 31 décembre 2012 dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement. Il s'agit des composants suivants :

- peau extérieure pour le ravalement du bâtiment de sciences économique et gestion ;
- peau extérieure pour le ravalement du bâtiment de l'INSPE à Torcy ;
- lots techniques et second œuvre pour la maison de l'étudiant au campus centre ;
- lots techniques et second œuvre pour les amphithéâtres du campus centre.

Pour l'ensemble des biens, l'université pratique la règle de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service. Sur ce patrimoine et conformément à l'instruction du 18 décembre 2012 de la direction générale des finances publiques relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux, l'université comptabilise un produit d'exploitation au compte 78 « reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » équivalent à la charge d'amortissement comptabilisée.

3.2 Créances

Les créances de l'actif circulant sont des sommes dues à l'UPEC par des tiers et qui, en raison de leur destination ou de leur nature, n'ont pas vocation à être immobilisées.

Comptabilisation et évaluation :

La comptabilisation d'une créance de l'actif circulant par l'UPEC répond aux conditions générales de comptabilisation d'un actif, à savoir : il est probable que l'UPEC bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants, la créance est identifiable et son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les créances de l'actif circulant sont inscrites initialement à leur coût dans les comptes de l'université. Pour les créances émises par l'UPEC, le coût correspond au montant dû par le tiers.

Les créances acquises sont comptabilisées à leur coût constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables. A la date de clôture, la valeur d'inventaire des créances correspond à leur montant probable de recouvrement (les flux de trésorerie attendus).

Dépréciations :

Un amoindrissement de la créance, résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles, est constaté par une dépréciation. Le montant de cette dépréciation est calculé à partir de l'examen de chaque créance. Une méthode statistique peut être utilisée dans les cas où les créances d'une même catégorie sont trop nombreuses pour permettre leur examen individuel.

3.2.1. Les valeurs mobilières de placement

Le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose que « les fonds déposés au Trésor par les organismes ne bénéficient d'aucune rémunération. Toutefois, sur autorisation expresse des ministres chargés de l'économie et du budget, ou s'agissant des fonds libres provenant de libéralités ou d'aliénation d'éléments du patrimoine, ces dépôts peuvent être placés ». L'UPEC n'a aucun fonds libre provenant de libéralités ou d'aliénation d'éléments du patrimoine et n'a pas obtenu d'autorisation ministérielle. En conséquence, le compte à terme a été fermé en juin 2014. Depuis, aucune valeur mobilière de placement n'a été constatée.

3.2.2. Subvention et Financements externes de l'actif

La loi organique du 1er août 2001 a introduit la notion de subvention pour charges de service public. Cette dernière correspond aux financements récurrents apportés par l'Etat pour le fonctionnement courant de l'établissement. Elle sert à financer principalement des dépenses de fonctionnement et accessoirement des dépenses d'investissement.

D'un point de vue comptable, la subvention pour charges de service public est enregistrée au compte 741 « subventions de fonctionnement - Etat » sans qu'aucune partie ne soit affectée à l'investissement. Elle est constatée pour le montant des crédits de paiement alloués, à réception par l'UPEC de l'arrêté attributif, indépendamment du versement effectif des fonds.

Les financements reçus par les organismes publics, en provenance de l'État ou d'autres tiers, qu'il s'agisse de subventions de fonctionnement ou d'investissement se définissent comme des produits issus d'opérations sans contrepartie directe au moins équivalente attendue par le financeur. Le financement est comptabilisé, indépendamment de sa date d'encaissement, lorsque le droit est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.

En application des instructions du 20 novembre 2013 de la direction générale des finances publiques relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues d'une part, des opérations pluriannuelles d'autre part, les comptes de dettes et de créances pour les prestations de recherche font l'objet depuis 2015 d'une nouvelle présentation à l'actif et au passif du bilan.

Le principe fixé par les instructions du 20 novembre 2013 et repris dans la norme 19 de l'instruction comptable commune est le suivant :

- Lorsqu'une subvention est accordée par le financeur sans condition, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, à la date de l'acte attributif, ou à la date de la signature de la convention attributive,

- Lorsqu'une subvention est octroyée sous réserve de la réalisation de conditions, la subvention est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, soit à la date de l'acte attributif si les conditions sont réalisées à cette date, soit au moment de la réalisation effective par l'organisme bénéficiaire des conditions prévues par l'acte attributif, pour le montant correspondant à la part financée de l'opération.

Les fonds reçus avant l'acquisition du droit sont comptabilisés en avances.

Pour les subventions d'investissement, l'université reprend la quote-part de financement au même rythme que les amortissements, sur la base du fléchage des immobilisations, Cette technique est conforme à l'instruction du 18 décembre 2012 de la DGFiP (relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux). Elle est reprise dans la norme 20 de l'instruction comptable commune.

Les financements externes de l'actif correspondent :

- soit à des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété (contrepartie par exemple des bâtiments affectés par l'Etat à l'UPEC) ;
- soit à des financements en espèces destinés à l'acquisition d'actifs immobilisés (subventions d'investissement par exemple).

Le classement comptable distingue les financements rattachables de ceux non rattachables à des actifs déterminés. Cette présentation permet de faire évoluer la valeur comptable des financements reçus symétriquement à celle des actifs financés par une reprise au compte de résultat du financement au même rythme que les actifs.

3.2.3. Provisions

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique conformément à l'instruction n°06-007-M9 du 23 janvier 2006 sur les passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs. Cette technique a depuis été reprise dans l'instruction comptable commune.

Les droits à congés, le CET, les heures complémentaires ou supplémentaires sont comptabilisés depuis 2014 conformément à l'instruction du 27 novembre 2013 et à l'instruction comptable commune. L'arrêté du 28 novembre 2018 modifie les dispositions d'application du CET. Il abaisse le seuil de déclenchement de l'exercice du droit d'option pour l'utilisation des jours cumulés sur le CET à 15 jours (au lieu de 20 antérieurement). En outre, il revalorise le montant forfaitaire d'indemnisation des jours épargnés.

Ainsi, les droits à congés acquis par les personnels inscrits dans le CET font l'objet d'une provision pour charges, pour leur part monétisable et non monétisable, calculée depuis 2017 sur la base du nombre de jours travaillés, soit 207 jours. De même, les heures complémentaires des personnels titulaires, évaluées sur la base de la charge prévisionnelle, font également l'objet d'une provision pour charges. Dans ce cas, la période du 1er septembre au 31 décembre est retenue. En revanche, les droits à congés des personnels BIATSS titulaires et contractuels, font depuis 2014 l'objet d'une comptabilisation en dettes et non plus en provision pour charges.

3.2.4. Rattachement des charges et produits à l'exercice

Le rattachement des charges à l'exercice permet de constater au bilan les charges à payer ayant donné lieu à service fait au plus tard le 31 décembre de l'année N et pour lesquelles les factures n'ont pas été reçues à cette date, conformément au principe de spécialisation des exercices.

S'agissant des charges à payer à comptabiliser (CAPAC), l'UPEC procède au rattachement à l'exercice de toutes les charges supérieures à 800 €. Par extension, l'UPEC applique ce principe de comptabilisation s'agissant des factures d'investissement non parvenues au plus tard à la date du 31 décembre de l'année N.

Le rattachement des charges à l'exercice vise également la procédure des charges constatées d'avance. Afin de rétablir le résultat de l'exercice, les charges concernant les exercices ultérieurs sont transférées en fin d'année au compte 486 « Charges constatées d'avance ». Ce dispositif est mis en place pour toutes les charges d'un montant supérieur à 800 €.

Le rattachement des produits à l'exercice permet de constater au bilan les produits à recevoir correspondant à des droits acquis au plus tard au 31 décembre de l'année N et pour lesquelles les factures n'ont pas été émises à cette date, conformément au principe de spécialisation des exercices. Le rattachement vise principalement les recettes de prestations de recherche, de formation continue et de formation par l'apprentissage.

Les prestations de recherche sont comptabilisées en application des dispositions de deux instructions datées du 20 novembre 2013 reprises par l'instruction comptable commune, l'une relative aux subventions reçues, l'autre relative aux opérations pluriannuelles. Pour l'essentiel, les prestations de recherche de l'université correspondent à des subventions sans contrepartie directe et sont comptabilisées conformément à l'instruction du 20 novembre 2013 relative aux subventions reçues.

Une seule prestation de recherche signée par l'université comporte une contrepartie. En conséquence, elle est suivie selon les dispositions de l'instruction du 20 novembre 2013 relative aux opérations pluriannuelles et comptabilisée selon la méthode à l'avancement qui consiste à comptabiliser les produits afférents aux contrats et leur résultat au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution des contrats.

Le rattachement des produits à l'exercice vise également la procédure des produits constatés d'avance. Afin de rétablir le résultat de l'exercice, les produits concernant les exercices ultérieurs sont transférés en fin d'année au compte 487 « Produits constatés d'avance ».

Les opérations de recensement aboutissant au rattachement à l'exercice de charges ou de produits dépendent des seules informations fournies par les ordonnateurs.

II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

1/ ACTIF IMMOBILISE

Le montant brut de l'actif immobilisé est en augmentation de 9,5 M €. L'actif brut passe ainsi de 419M € en 2022 à 428M € en 2023.

ACTIF	Exercice 2023			Exercice 2022
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	2 997 211,00	-2 275 758,63	721 452,37	955 276,50
Immobilisations corporelles	424 722 168,27	-207 755 425,99	216 966 742,28	211 023 871,53
Terrains	55 219 644,43	-8 410,17	55 211 234,26	55 211 917,17
Constructions	289 539 370,77	-171 117 637,06	118 421 733,71	125 413 547,58
Installations techniques, matériels et outillage	35 043 507,03	-21 310 181,36	13 733 325,67	12 732 006,14
Collections				
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	24 919 522,19	-15 319 197,40	9 600 324,79	8 204 813,54
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	19 970 007,40		19 970 007,40	9 431 470,65
Avances et acomptes sur commandes	30 116,45		30 116,45	30 116,45
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	719 240,48		719 240,48	712 165,80
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	428 438 619,75	-210 031 184,62	218 407 435,13	212 691 313,83

1.1 Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 259 K€, passant de 2738 K€ en 2022 à 2997 K€.

Les acquisitions de l'exercice 2023 concernent exclusivement les logiciels et licences.

1.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 8222 K€, passant de 416 500 K€ en 2022 à 424 722K€ en 2023.

Les principales opérations de l'exercice concernent :

- constructions : 1288K€ pour l'aménagement de la caserne Damesme à Fontainebleau et 1304 K€ pour l'aménagement de Chérioux à Vitry sur Seine de contre 7 018 K€ en 2022 ;
- installations techniques, matériel et outillages : 1672K€ contre 2140K€ en 2022 dont 350 K€ pour l'acquisition d'un spectromètre perte d'énergie EELD et d'un serveur pour 237K€ ;
- autres immobilisations corporelles : l'acquisition d'un logiciel de cybersécurité à hauteur de 419 K€.

1.3 Les immobilisations en cours

Les opérations comptabilisées en comptes 23 sont relatives à des immobilisations en cours (travaux pour l'essentiel). Lorsque les travaux sont finalisés et que la mise en service des biens est signalée à l'agence comptable, les sommes engagées sont transférées vers les comptes d'immobilisations définitifs concernés (comptes 20 ou 21) par le biais de la

création de fiches d'immobilisations. Ces fiches sont valorisées et entraînent le calcul d'amortissements à partir de la date de mise en service.

Le montant des travaux immobiliers non achevés au 31 décembre 2023 s'élève à 10 538K€ (contre 9 461K€ en 2022). Cette valeur augmente par rapport à celle constatée au 31/12/2022 (1077 K€). Parmi les opérations les plus importantes, se trouvent :

- 2 224 K€ pour la restructuration de la faculté de Santé ;
- 7 978 K€ pour le bâtiment de recherche biomédicale.

1.4 Les immobilisations financières

Le montant des dépôts et cautionnements arrêté au 31 décembre 2023 est de 719K€. L'augmentation est de 7K€ correspondant intégralement à la révision des trois cautions remboursables au titre desquelles l'UPEC s'engage au respect du label environnemental et prend des engagements architecturaux.

2/ AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS

Les amortissements cumulés ont augmenté de 3772K€ passant de 206 256K€ en 2022 à 210 028K€ en 2023.

	Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 783	549	56	2 276
Immobilisations corporelles	204 473	18 497	15 218	207 752
TOTAL	206 256	19 046	15 274	210 028

3/ CREANCES ET DETTES

3.1 Créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Deux grands types de créances peuvent être distingués :

Les créances clients et comptes rattachés regroupent les créances clients, y compris les créances douteuses et les produits à recevoir. Elles s'élèvent au 31/12/2023 à 21 833K€ (31 363K€ en 2022), soit une baisse de 30%.

Elles se décomposent en :

- créances clients pour 12 976K€ (17 873K€ en 2022), soit une baisse de 27% liée pour l'essentiel au rattrapage de la facturation d'apprentissage du CFA UPEC qui est monté en puissance. Les facturations en fin d'année ont été particulièrement nombreuses.
- produits à recevoir (PAR) pour 13 633K€ (17 010K€ en 2022 en baisse significative de 20%. Cette évolution est à mettre en relation avec l'augmentation de la facturation mentionnée plus haut. Le niveau des PAR de la formation continue a diminué de 14% (3415K€ contre 3977K€ en 2022), celui des PAR de la formation par apprentissage a diminué de 40% (5 753K€ contre 9 619K€ en 2022).

Les créances sur des entités publiques, d'un montant de 47 766K€ (37 640K€ en 2022), soit une augmentation de 27%, se décomposent principalement de la façon suivante :

- 13 633K€ de produits à recevoir correspondent depuis l'année 2021 à un changement de méthode comptable avec une facturation au jalon et non à hauteur des dépenses engagées dans l'année en l'absence de droits acquis ;
- 20 379K€ de financement à recevoir selon la même logique ;
- 3 069K€ de crédit de TVA

Les créances à classer se répartissent comme suit :

- Avances reçues sur commandes en cours : 9509K€ dont 1589K€ pour la formation continue et la formation par apprentissage ;
- Avances (pour l'essentiel subventions de la recherche) : 99 983K€
- Autres recettes à classer : 1 155K€

Il s'agit pour l'essentiel d'avances pour lesquelles les dépenses correspondantes sont attendues afin d'effectuer la facturation définitive.

Les créances identifiées comme douteuses s'élèvent à 2 163K€ (contre 2 404K€ en 2022). Il s'agit principalement de créances de formation continue et de convention de prestations de services. Ces créances sont dépréciées au bilan pour un même montant. Sont concernées les créances litigieuses appréciées au cas par cas et celles pour lesquelles la phase de recouvrement contentieuse est engagée, soit par l'intermédiaire d'un huissier de justice, soit dans le cadre de saisie administratives à tiers détenteurs.

3.2 Dettes

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont composées des dettes fournisseurs et des dettes sur immobilisations. Elles sont estimées à 9802K€ (contre 11 834K€ en 2022), soit une diminution de 29% liée à une accélération du traitement des factures.

Les dettes sociales et fiscales qui s'élèvent à 7065K€ (contre 7 521K€ en 2022) soit une quasi stabilité par rapport à 2022. Pour mémoire, elles sont constituées :

- des éléments de rémunération relevant de 2023 et non payées sur l'exercice (avancements, reclassement...);
- des heures complémentaires et d'autres rémunérations accessoires réalisées en 2023 et non payées à la fin de l'exercice ;
- des congés non pris des personnels BIATSS, calculés sur la base du coût moyen journalier travaillé par catégories de personnel ;
- des cotisations sociales.

Les avances et acomptes reçus s'élèvent à 109 496K€ contre 86 739K€ en 2022. La progression est très significative (26 %) entre 2022 et 2023. Globalement, les avances correspondent pour l'essentiel aux fonds versés par les financeurs dans le cadre de prestations de recherche et dans le cadre d'autres opérations pluriannuelles d'investissement dont :

- 7 000K€ de l'Etat pour le projet bâtementaire de l'îlot Jacquard à Créteil ;
- 4 839K€ de l'ANR pour le projet ERASME.

Les autres dettes non financières correspondent pour l'essentiel aux comptes d'attente 4718 d'un montant de 8121K€ contre 7 187K€ en 2022. Pour mémoire, la comptabilisation au compte 4191 n'a pas été opérée pour une meilleure lisibilité des comptes. De plus, l'agence comptable se heurte à de réelles difficultés d'identification des virements reçus.

4/ TRESORERIE

La trésorerie de l'université s'élève fin 2023 à 74 079K€ contre 62 035K€ fin 2022, soit une augmentation de 12 044K€ (19%). Cette augmentation est en lien avec les avances et subventions perçues, en attente de facturation.

5/ CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2022	31/12/2023
Financement de l'actif par l'Etat	147 510	144 912
Financement de l'actif par des tiers	15 556	23 441
Réserves	67 721	58 751
Report à nouveau	74	531
Résultat de l'exercice	-9 043	-8 615
Total	218818	219020

Le mouvement principal est lié au financement de l'actif par des tiers comme le confirme l'augmentation du montant des avances et subventions en attente d'une imputation définitive.

6/ PROVISIONS

	Provisions 31/12/2022	Provisions 31/12/2023
Provisions pour risques	154	108
Provisions pour charges	7226	7334
Provisions pour dépréciations de créances	3520	4446
Total	10900	11888

Les provisions pour risques correspondent à des différends qui opposent l'UPEC à des personnels (dans le cadre de droits à congés et à rémunérations, des élections professionnelles, des litiges sur contrats de travail) mais également, de litiges avec nos partenaires (entreprises privées dans le cadre d'accords de partenariats).

14 dossiers sont actuellement instruits pour un total de préjudice estimé et provisionné de 108 K€.

Les provisions pour charges correspondent aux heures complémentaires des personnels titulaires et aux droits à congés acquis par les personnels et qui sont reportés sur un compte épargne temps :

- Les heures complémentaires des enseignants s'élèvent à 2999K€ (contre 3121K€ en 2022), niveau en légère baisse.
- Les droits à congés acquis par les personnels et reportés sur un compte épargne temps s'élèvent à 4335K€ (4 105K€ en 2022). Conformément à l'instruction du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés des comptes épargne temps, le calcul des droits à congés acquis par les personnels et reportés sur le compte épargne temps est réalisé en tenant compte de 207 jours travaillés et valorisés sur la base du coût moyen journalier travaillé.
Cette provision est ainsi en augmentation par rapport à 2022 (230 K€). La mise en paiement d'un nombre de jours plus important que l'année précédente explique ce mouvement.

La provision pour dépréciations de créances s'élève à 4446K€ (contre 3520K€ au 31/12/2022). La variation s'explique principalement par la décision de l'UPEC de provisionner les créances non recouvrées sur la Société du Grand Paris (1243 K€).

Les provisions pour dépréciations de créances sont désormais constituées de la façon suivante :

- créances douteuses : 2163K€ (contre 2 404K€ en 2022) ;
- autres créances : 2283K€ (contre 1 116K€ en 2022).

7/COMPTES DE REGULARISATION

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 147K€ (contre 66K€ en 2022). Elles correspondent principalement à des dépenses d'abonnements, de locations, de police d'assurance.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1453K€ (contre 191K€ en 2022). Il s'agit pour l'essentiel de prestations de formation par apprentissage pour 1318K€.

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire de 8 615K€ (contre -9 043K€ en 2022). Le résultat agrégé a augmenté de 5% bien que toujours négatif. Les produits ont augmenté de 17 402K€ soit 6,11% et les charges de 16 991K€ soit 5,79% entre 2022 et 2023.



1/ PRODUITS D'EXPLOITATION

Le montant total des produits de fonctionnement s'élève à 301 992K€ (284 590 K€ en 2022).

Les principales ressources de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne sont les subventions et produits assimilés qui sont de 235 016K€.

Elles représentent 78 % du total des ressources de l'Université, dont 75% pour le seul ministère de tutelle.

On note que la subvention pour charge de service public notifiée et versée par le ministère de tutelle s'élève à 226 719K€ (215 080K€ en 2022). Ce montant correspond à la notification du MESR (226 312K€) ainsi qu'à la convention CAPEFE (407K€). Elle a augmenté de 11 639K€ soit 5,4%.

Les subventions autres que la SCSP proviennent :

- des autres ministères pour 2356K€ ;
- de l'ANR pour 3670K€ ;
- de la région IDF pour 789K€ ;
- des départements pour 23K€ ;
- des communes et groupements de communes pour 100K€ ;
- des autres entités publiques pour 857K€ ;
- des organismes privés pour 577K€

A noter par ailleurs des extournes de produits à recevoir pour lesquels les encaissements sont inférieurs à l'écriture d'inventaire pour un total de -3049 K€ (recherche pour l'essentiel).

Parmi les ressources propres, le montant des droits de scolarité : 5251K€ (contre 5705K€) baisse légèrement de 454K€ par rapport à 2022 soit -8%, à l'inverse de la formation continue, qui enregistre une augmentation et s'élève à 7 833K€ contre 7 387K€ en 2022 soit +6%.

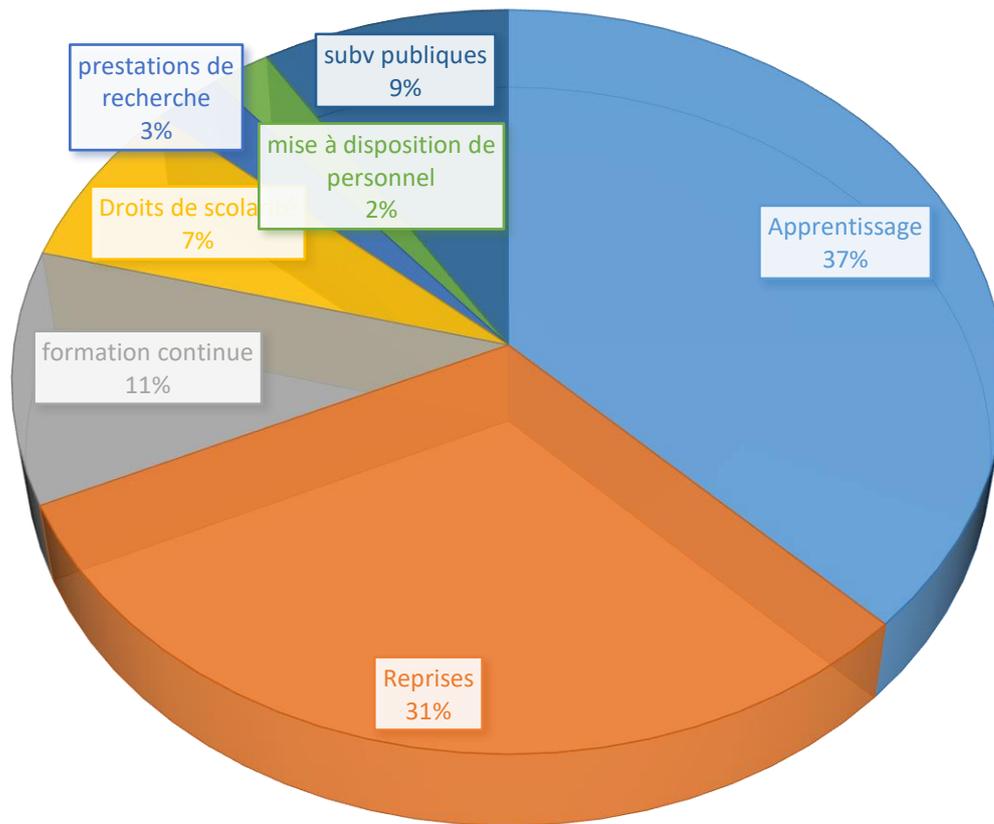
Les recettes propres liées aux prestations de recherche : (1776 K€) baissent significativement de 50% (3 552 K€ en 2022).

Les produits d'exploitation liés à la taxe d'apprentissage sont depuis 2020 répartis dans deux comptes : le compte 7481 pour la part de taxe d'apprentissage classique (13% des versements des entreprises, correspondant à des dépenses libératoires et le compte 706231 pour la formation par l'apprentissage). La taxe d'apprentissage s'élève à 998K€ au 31/12/2023 soit une augmente de 20K€ (2%), tandis que **les recettes de la formation pour l'apprentissage** passent de 18 647K€ à 26 705K€ soit une augmentation de 8058K€ (43%). Cette augmentation très significative est liée à un rattrapage de facturation sur années antérieures.

Les principaux produits d'exploitation se décomposent comme suit :

- Subventions Etat SCSP : 226 719K€
- Autres subventions : 6 342K€
- CVEC : 1 881K€
- Apprentissage : 26 705K€
- Formation continue : 7 833K€
- Droits de scolarité : 5 251K€
- Prestations de recherche: 1 776K€
- Mise à disposition de personnel : 1518K€
- Taxe d'apprentissage : 998K€
- Colloques : 57K€
- Dons, legs et mécénat : 75K€
- Reprises sur provisions 10 642K€
- Quote-part reprise au résultat des financements : 11 245K€

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION HORS SCSP



2/ CHARGES D'EXPLOITATION

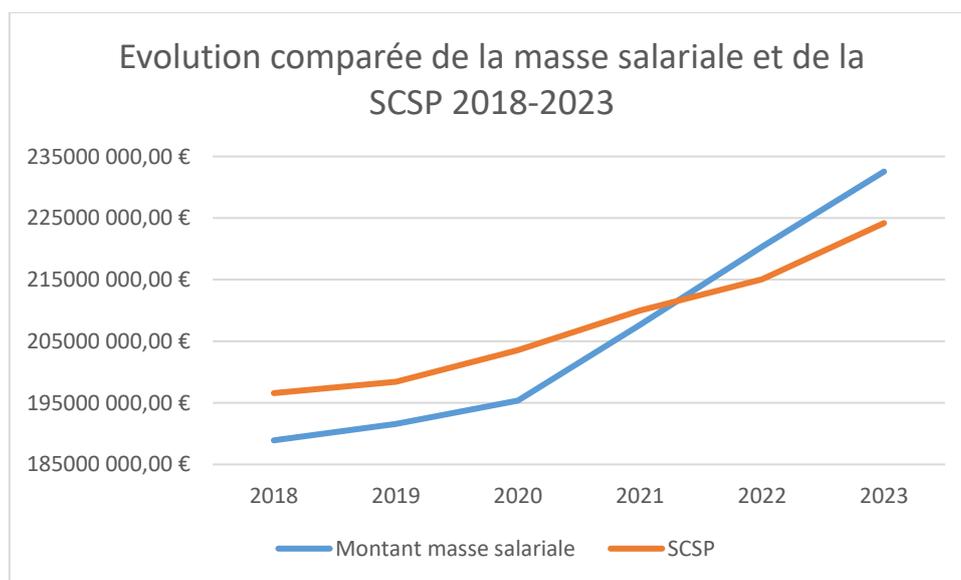
Le montant total des charges s'élève à 310 625K€. Les principales charges de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne sont les charges de personnel.

2.1 Charges de personnel

La masse salariale totale, cotisations comprises (comptes 64-632-633), s'établit à 232 552K€, soit 12 184K€ de plus qu'en 2022 (+ 5,53 %). Cette augmentation est liée pour l'essentiel aux mesures Guerini et au GVT.

L'UPEC procède à la comptabilisation en provisions des sommes relatives aux comptes épargne-temps (CET) et aux heures complémentaires enseignants. La provision relative au CET s'élève à 4335K€ et celle relative aux heures complémentaires à 2999K€. Enfin, une charge à payer de 1458K€ a été enregistrée au titre des congés payés des titulaires et non-titulaires.

Le total des dettes de l'UPEC concernant les personnels s'élève ainsi à 7065K€.



2.2 Dotations et reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (DAP)

Le montant de la dotation aux amortissements et aux provisions est en augmentation : elle passe de 20 500K€ en 2022 à 31 161K€ soit une hausse de 51 %. Cette hausse est principalement liée à une modification du mode de comptabilisation (provisions constituées pour leur montant total et non en variation) sans conséquence sur le résultat car elle s'applique aussi aux reprises.

A noter la reprise de provision sur la créance AFUNA pour son intégralité, le montant n'étant en réalité pas dû (1 481K€).

La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat s'élève à 11 245K€ contre 10 720K€ en 2022. Une vigilance doit être apportée au rattachement des FEA. Il apparaît cette année que les DAP progressent alors que par manque d'effectifs, l'agence comptable n'a pas été en mesure de procéder au rattachement des subventions correspondantes.

2.3 Autres charges de fonctionnement

Ne sont repris ici que les postes qui enregistrent des mouvements significatifs. De manière générale, après les années de pandémie, les niveaux de dépenses observés en 2023 se rapprochent de ceux de 2019. Ne sont commentés ici que les postes évoluant sensiblement.

Les dépenses consacrées aux fluides passent de 4031K€ à 5493K€, soit une augmentation de 36% liée à la hausse des tarifs. Une compensation SCSP est intervenue pour contrebalancer intégralement la hausse.

Les postes de locations immobilières et mobilières progressent très fortement :

- Pour les locations immobilières : l'année 2023 enregistre 3702K€ contre 4422K€ en 2022 soit une baisse de 16 % ;
- Pour les locations mobilières : l'année 2023 enregistre 863K€ contre 716 K€ en 2022 soit une augmentation de 20 %.

Les postes des fournitures administratives, d'entretien et de petit équipement ont retrouvé un niveau stable après les périodes de pandémie (respectivement 1922K€ et 701K€).

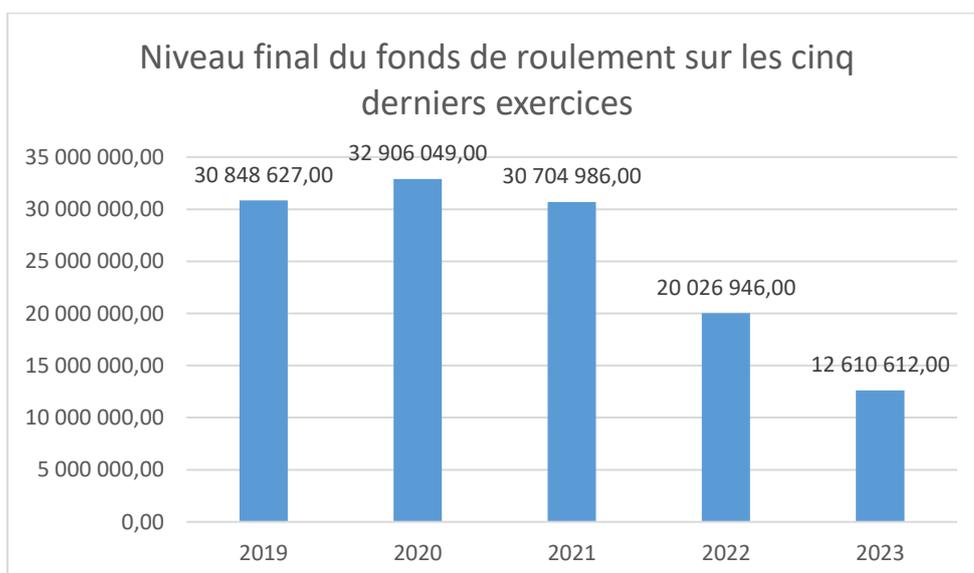
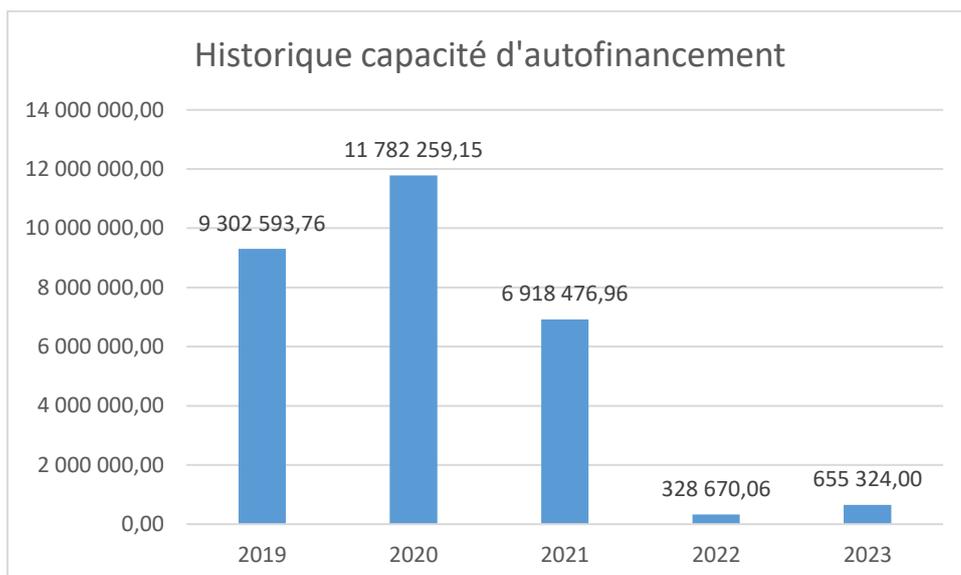
Le compte fournitures matériel enseignement diminue sensiblement pour s'établir à 2741K€ (-59%) suite à des corrections d'imputation liées à l'enregistrement à tort à compter de 2021 de prestations en lien avec la recherche vaccinale contre le Covid. S'agissant du poste entretien/réparation/maintenance, il enregistre une baisse de 25 % en 2022 avec 2415K€ de dépenses.

Enfin, la reprise de la provision relative à la créance AFUNA conduit pour l'essentiel à l'augmentation du poste d'annulation des titres sur exercice antérieur pour 1 431K€

3/ IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (HORS 633)

Ils s'élèvent à 597K€ en 2023 (FIPHFP).

V) AUTRES INFORMATIONS



Effectifs : attente DRH ou regarder dans les PJ déposées

Enseignants titulaires	1211
Enseignants contractuels	360
Doctorants UPEC	161
Doctorants COMUE	
Chercheurs contractuels	73
BIATSS titulaires	679
BIATSS Contractuels	454
s/total hors chercheurs &doct. COMUE	2865
Total 2023	2938

Evènements postérieurs à la clôture : néant

Engagement hors bilan : néant

Créteil, le 15 mars 2024

Conseil d'administration du 15 Mars 2024

Rapport de gestion de l'ordonnateur sur l'exécution 2023

Le vote du Budget Rectificatif négatif a permis d'anticiper le compte financier négatif 2023 pour une seconde année consécutive. Le montant de la perte constatée au compte financier 2023 est néanmoins plus faible qu'en 2022 (+400,000 euros) et que le prévisionnel du BR 2023 (1,2M€) montrant les premiers effets de mesures correctrices prises par l'équipe politique à savoir le gel de 20% du budget de fonctionnement et d'investissement. L'amélioration du résultat démontre une plus importante sous exécution des charges au regard des produits.

L'exercice 2023 a été marqué budgétairement par la hausse de la masse salariale (écart à la prévision inférieur à 1%). Les dépenses de personnel de l'établissement s'établissent au titre de l'exercice à 233M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Au regard du réalisé de l'année précédente (220,4M€), la variation s'établit à +12,6M€ soit une hausse de près de 6%. Le poste dépenses des titulaires et contractuels est en nette augmentation de +11,5M€ par rapport au réalisé N-1. Une partie de cette augmentation est liée à des mesures générales et catégorielles dont la revalorisation du point d'indice (estimée à +2M€), la prime pouvoir d'achat (estimée +1,1M€), l'augmentation de la prise en charge des transports en commun (estimée +0,1M€) et la garantie Pouvoir d'Achat - GIPA (+0,4M€). Le reste de l'augmentation (+6,1M€) est pour l'essentiel dû à l'évolution du GVT (estimé à 1,8 M€), ainsi qu'aux variations du schéma des emplois.

Il résulte du solde des opérations budgétaires et non-budgétaires une différence d'encaissement de 12M€ portant la trésorerie à un montant de 74 M€ au 31/12/2023, ce qui représente 95,4 jours de fonctionnement.

Le résultat comptable s'établit à -8,6M€, soit un niveau de déficit inférieur de -1,2M€ à celui prévu au BR 2023 ; L'écart entre le résultat prévisionnel et le résultat définitif provient notamment d'une sur-exécution de +3,2M€ des produits de formation en apprentissage et en formation continue de +1,2M€ et d'une sous-exécution de -1M€ en droits d'inscription, combinée à d'autres produits inférieurs aux prévisions, pour un total de -4,3M€. Il convient également de souligner que l'accompagnement du MESR par la SCSP a été plus important que prévu.

La capacité d'autofinancement (CAF) s'élève à 0,65M €. Son niveau ne permet plus à l'université de contribuer significativement au financement de ses investissements sur ses ressources propres. Cet indicateur couvre 3% des investissements en 2023. Ce taux est inférieur au seuil d'alerte fixé par que le ministère de 20% (seuil de vigilance : 30%).

Il avait été prévu un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de -9,4 M€, en réalité, compte tenu du niveau de la CAF et du niveau des investissements réalisés sur 2023, la variation du fonds de roulement, inférieure à la prévision, s'élève à -7,4 M€, portant ainsi le fonds de roulement de l'établissement à hauteur de 12,6M€ au 31/12/2023, soit l'équivalent de 16 jours de fonctionnement pour 2023.

Au 31/12/2023, le « stock » de reste à payer global s'élève à 72,1M€ apparaît donc peu soutenable et ce, malgré une variation de trésorerie de + 12 M€ et un niveau de trésorerie qui représente 95 jours de fonctionnement à fin 2023, en lien avec les avances perçues sur subvention.

Après deux années de déficit, le rectorat de région académique d'Île de France a demandé, conformément au code de l'éducation, que l'UPEC rédige un plan de retour à l'équilibre financier (désormais PREF). Ce plan a été coconstruit par l'ensemble des parties prenantes de l'université et a mobilisé un nombre significatif d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et d'agents administratifs. La trajectoire financière proposée a vocation naturellement à consolider un plan de réduction progressive du déficit sur 4 ans avec un retour à l'équilibre en 2027. Au-delà, l'ambition est de reconstituer notre fonds de roulement qui est aujourd'hui très faible afin de pouvoir

poursuivre nos investissements sur fonds propres. Le PREF se veut ambitieux afin d'assurer une situation financière saine durablement. Il repose sur un ensemble de propositions qui touche à la fois la recherche, la formation, l'organisation des services et le pilotage financier et comptable. La trajectoire financière proposée repose sur un effort cumulé de baisse des dépenses de fonctionnement et d'augmentation des recettes. Elle prévoit également une maîtrise de l'augmentation de la masse salariale (MS) tout en préservant prioritairement l'emploi. Les marges de manœuvre ont été identifiées de façon exhaustive (baisse des heures complémentaires, révision de l'offre de formation, révision du RNA, augmentation des ressources propres liées à la formation et à la recherche, amélioration de l'encaissement des recettes) avec le souci de maintenir un fonctionnement normal de l'activité et d'assurer un service public de qualité. Le PREF prévoit également une évolution du modèle d'allocation des moyens pour permettre un pilotage plus efficace.

La présente note accompagne les documents budgétaires présentés au Conseil d'Administration.

Elle remplit un double objectif :

* Présenter l'exécution budgétaire en analysant les écarts avec les prévisions et l'année précédente. Les chiffres du compte financier sont mis en regard du dernier budget voté de l'exercice considéré et de l'exécution de l'exercice précédent.

* Apprécier l'évolution de la situation financière de l'UPEC, via notamment les indicateurs structurants des tableaux réglementaires présentés ci-dessous.

La présente note accompagne les documents budgétaires présentés au Conseil d'Administration.

En analyse budgétaire :

- Niveau de la trésorerie	: 74M €
- Variation de la trésorerie	: +12M €
- Solde budgétaire	: +26,4 €

En analyse patrimoniale :

- Résultat patrimonial	: - 8,6M €
- Capacité d'autofinancement (CAF)	: + 0,7M €
- Variation du FDR	: - 7,4M €

Jean Luc Dubois Randé

Simon GILBERT

Emmanuelle DUBOCAGE

Table des matières

1 - Etat et analyse des recettes et dépenses réalisées

1.1	Recettes budgétaires	8
1.2.1	Dépenses de masse salariale et plafond d'emplois	12
1.2.1.1	Niveau du plafond d'emplois	12
1.2.1.2	Dépenses de masse salariale	12
1.2.2	Dépenses de fonctionnement	14
1.2.3	Dépenses d'investissement	15
1.3	Opérations pluriannuelles	16

2 - Impact des réalisations sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1	Analyse de l'équilibre financier	20
2.1.1	Solde budgétaire	20
2.1.2	Opérations non budgétaires	21
2.1.3	La trésorerie	21
2.2	Analyse patrimoniale et analyse de la soutenabilité financière	22
2.2.1	Analyse patrimoniale	22
2.2.2	Analyse de la soutenabilité financière	23

1 - Etat et analyse des recettes et dépenses réalisées

Les autorisations budgétaires (tableau 2) ont été réalisées de la façon suivante:

CF 2023 - en M€				
Dépenses			Recettes	
	AE	CP	RE	
Personnel	233,0	233,0	224,2	Subvention pour charges de service public
			18,5	Autres financements de l'Etat
			2,5	Fiscalité affectée
Fonctionnement	49,8	47,6	31,5	Autres financements publics
Investissement	18,4	25,0	55,2	Recettes propres
TOTAL DES DÉPENSES	301,2	305,7	332,0	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		26,4		

Il convient de rappeler que les produits et les charges calculés (reprises de provisions, amortissements etc.) n'ont pas d'impact budgétaire en GBCP. Elles ont un impact en comptabilité générale mais ne correspondant pas à des recettes encaissées ou dépenses décaissées, elles ne peuvent être prises en compte dans les états budgétaires.

1.1 Recettes budgétaires

Pour rappel, la notion de « recette encaissée » a été introduite avec la GBCP. Il s'agit des recettes prises en compte en comptabilité budgétaire (encaissements rapprochés des facturations établies), à la différence des recettes présentées en comptabilité générale (recettes dues au titre de l'année qu'elles aient été encaissées ou non).

Il s'agit donc de recettes encaissées rapprochées au cours de l'année de titres émis, soit sur l'exercice en cours, soit sur des exercices antérieurs.

Le montant total des recettes budgétaires s'élève pour l'exercice à 332M €. Il est en hausse de plus de 27,7M€ par rapport à l'exécution de l'année précédente.

La prévision du BR 2023 a été réalisée à 105% (contre 99,5% en N-1), hors subvention pour charges de service public (SCSP), ce taux est de 116% :

RECETTES					
En M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
Subvention pour charges de service public	211,6	222,6	224,2	101%	1,6
Ressources propres	92,7	92,8	107,8	116%	15,0
Autres financement de l'Etat	20,8	3,9	18,5	474%	14,6
Fiscalité affectée	1,8	2,3	2,5	109%	0,2
Autres financements publics	32,4	40,1	31,5	79%	-8,6
Recettes propres	37,8	46,5	55,3	119%	8,8
TOTAL	304,3	315,4	332,0	105,3%	16,60

- La subvention pour charges de service public (SCSP), est le support des financements versés par l'Etat au titre des programmes 150 (formations supérieures et recherche universitaire) et 231 (vie étudiante). Pour mémoire, elle se compose de dotations socles et de crédits alloués pour des actions spécifiques. En s'élevant à 224,2M€ pour l'exercice, la SCSP a augmenté de 12,6M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le taux réalisation aurait dû être de 102%. Un versement complémentaire de la SCSP, a été encaissé en décembre 2023, néanmoins, la notification correspondante a été envoyée tardivement par le ministère, ce complément de recette (2, 3M€) n'a donc pu être intégré aux recettes budgétaires (recettes encaissées) de l'exercice. Toutefois, il a bien été pris en compte dans le compte de résultat comptable, grâce aux écritures d'inventaires enregistrées en janvier 2024 (et dont l'objet est la prise en compte des produits et charges non enregistrés l'exercice précédent alors qu'ils s'y rattachent).

- Les autres ressources représentent 32% des recettes encaissables, contre 30 % l'exercice précédent. Ce taux représente la capacité de l'établissement à financer ses activités hors subvention ministérielle :
 - Les autres financements publics et de l'Etat (i.e. part des subventions et exclusion faite des recettes sur prestations de recherche hors ANR), s'élèvent à hauteur de 50,2M€ contre 53M€ en 2022 (soit une diminution de -3M€) ; Elles représentent 15% des recettes encaissables et contribuent pour l'essentiel à l'activité contractuelle de recherche (11,5M€), d'enseignement (11,2M€ dont CMQ BAT 5,4 M€, ERASME 3M€, COOKINUM 0,8M€ etc...) ainsi qu'aux opérations de travaux (23M€).

RECETTES					
En M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Ecart exécution / prévision	Ecart CF 2023/2022
ANR investissements d'avenir	9,8	19,3	3,5	-15,8	-6,4
ANR hors investissements d'avenir	2,2	0,8	4,9	4,2	2,7
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	2,4	6,0	7,7	1,7	5,3
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	1,8	10,4	1,3	-9,1	-0,5
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	36,8	7,6	32,9	25,3	-3,9
TOTAL	53,0	44,1	50,2	6,2	-2,8

- Les recettes propres (qui s'établissent à 55,1M€), hors subventions publiques, sont en augmentation de +17,2M€ (45%) par rapport à

l'année précédente et également par rapport à la prévision (+8,5 M€). Les recettes de formation continue sont en baisse en comparaison à N-1 (-1M€ soit -11,4%) mais supérieur à la prévision (+0,4M€). Les recettes de la formation en apprentissage affichent une hausse à la fois par rapport au réalisé N-1 (+18,7M€) mais également au regard de la prévision (+12,7M€).

Les recettes de droits d'inscription sont au même niveau que celui constaté en N-1 (+0,01M€) mais en légère baisse par rapport à la prévision (-0,5M€).

Le montant des recettes provenant des contrats de recherche non financés par des fonds publics, n'a pas atteint les prévisions et a enregistré une diminution par rapport à l'année précédente (-2,7M€). Les autres recettes (1,8M€) constituées des ressources issues notamment, des subrogations (à hauteur de 0,5M€), diverses prestations de service (qui totalisent 0,5M €, telles que les régies, les recettes du CROUS, etc...), et les locations diverses (pour 0,5M €), varient de -1,1M€ comparé à l'exercice N-1 et de -1,6 par rapport à la prévision.

En M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Ecart exécution / prévision	Ecart CF 2023/2022
Droits d'inscription	5,1	5,6	5,1	-0,5	0,01
Formation continue, diplômes propres et VAE	9,2	7,7	8,1	0,4	-1,05
Taxe d'apprentissage	1,0	0,8	1,0	0,2	0,0
Contrats et prestations de recherche hors ANR	2,3	5,6	2,9	-2,7	0,6
FA	17,6	23,5	36,2	12,7	18,7
Autres recettes	2,8	3,3	1,8	-1,6	-1,1
TOTAL	37,9	46,5	55,1	8,5	17,2

- Les prévisions de recettes de la CVEC se sont réalisées à hauteur de 109% soit 2,5M€ contre 1,8M€ l'année précédente.

En M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Ecart exécution / prévision	Ecart 2023/2022	Ecart %
CVEC - Fiscalité affectée	1,8	2,3	2,5	0,2	0,7	42%

1.2 Plafonds d'emplois et dépenses budgétaires

Les taux de réalisation en autorisation d'engagement (AE) sont les suivants :

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
TOTAL	327,7	323,9	301,2	93%	-22,7

Les prévisions d'AE ont été réalisées à 93%, avec des taux variables selon les enveloppes, les écarts entre la prévision et la réalisation relèvent principalement de la formation (-9,7 M€), du pilotage et support (-3,2M€) et de la recherche (-9,6 M€).

- Sur l'enveloppe personnel, l'écart en formation s'élève à -4,9 M€ et en recherche à +1,7 M€ (notamment en sciences de la vie, biotechnologie et santé),
- En fonctionnement, l'écart est de -4,3 M€ en formation et -10,3 M€ en recherche, -3,8 M€ sur les dépenses de pilotage et support,
- Sur l'enveloppe investissement, l'écart provient principalement de la recherche pour -1M€, pour la formation l'écart est de -0,5M€.

45 % des dépenses totales en AE ont été affectées directement à la formation, 27 % à la recherche, 12% à l'immobilier, 13% au pilotage de l'établissement, 3% à la documentation et 1% à la vie étudiante.

Le taux de réalisation en crédits de paiements (CP) est le suivant :

DEPENSES					
CP					
En M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
TOTAL	287,7	330,8	305,7	92%	-25,1

Le niveau de réalisation des crédits de paiements (dépenses décaissées), est de 92% (taux en augmentation de 2 point par rapport à l'exercice précédent) avec des taux variables selon les enveloppes (personnel à 99%, fonctionnement à 69%, et investissement à 94%).

1.2.1 Dépenses de masse salariale et plafond d'emplois

1.2.1.1 Niveau du plafond d'emplois

Le plafond d'autorisations d'emplois soumis au vote du conseil d'administration lors de la présentation du budget correspond au nombre d'emplois qu'il est prévu de rémunérer sur l'exercice en équivalent temps plein travaillé - ETPT (effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents et leur période d'activité dans l'année).

Il est rappelé que les emplois sous plafond de l'État sont financés par la subvention pour charges de service public (plafond 1) et les emplois hors plafond d'État sur des ressources propres (plafond 2).

Pour rappel, le plafond voté dans le cadre du budget rectificatif 2023 s'élevait à 2947 postes équivalent temps plein travaillé.

Il est aujourd'hui de 2948, intégrant ainsi un poste supplémentaire mentionné par la notification définitive d'emplois du ministère non prise en compte au moment du vote du budget rectificatif 23.

Nous pouvons noter que l'accroissement des ETPT constaté lors du premier semestre 2023 ralenti au cours du second semestre.

D'une croissance de +1,7% au 1^{er} semestre, identique à 2022, le second semestre a vu une diminution de 0,7% des ETPT, ramenant ainsi la progression des emplois à 1,29% pour 2023.

Néanmoins, le bilan de la consommation des emplois en 2023 affiche une hausse des ETPT passant de 2 856 en 2022 à 2 937 en 2023, soit + 81 ETPT, dont + 19 doctorants et + 28 enseignants contractuels.

Ces chiffres, pour l'année 2022 et 2023, incluent les 72 doctorants précédemment rémunérés par la COMUE UPE.

L'exécution est inférieure au plafond voté par l'établissement, de -11 ETPT, les écarts à la prévision se ventilent comme suit :

- Emplois sous plafond 1 : +13 ETPT
- Emplois sous plafond 2 : - 24 ETPT

1.2.1.2 Dépenses de masse salariale

Les dépenses de personnel de l'établissement s'établissent au titre de l'exercice à **233M€** d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement. Au regard du réalisé de l'année précédente (220,4M€), la variation s'établit à **+12,6M€** soit une hausse de près de **6%**.

Cette enveloppe se répartit comme suit :

- **207,3M€** de dépenses de personnels titulaires et contractuels de l'établissement (coût total employeur).
Le niveau de réalisation est en nette augmentation de **+11,5M€** par rapport au réalisé N-1.
Une partie de cette augmentation est liée à des mesures générales et catégorielles dont la revalorisation du point d'indice (estimée à +2M€), la prime pouvoir d'achat (estimée +1,1M€), l'augmentation de la prise en charge des transports en commun (estimée +0,1M€) et la garantie Pouvoir d'Achat - GIPA (+0,4M€). Le reste de l'augmentation (+6,1M€) est pour l'essentiel dû à l'évolution du GVT (estimé à 1,8 M€), ainsi qu'aux variations du schéma des emplois.
- **7,8M€** de dépenses financées sur contrats (personnels contractuels sur contrats de recherche et de formation), une exécution de **+1,5M€** par rapport au réalisé N-1.
- **17,9 M€** de dépenses en heures complémentaires, vacances d'enseignement et administratives, ainsi que les œuvres sociales. Ces dépenses sont ventilées par composantes et directions centrales. Ces dépenses sont en diminution de **-0,4 M€** par rapport au réalisé N-1.

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
PERSONNEL	220,4	235,60	233	99%	-2,6

La prévision du BR avait été actualisée en relevant les crédits de personnel, les réalisations montrent que l'ajustement a été estimé au plus près du niveau d'exécution constaté.
L'écart à la prévision est de -2,6M€ sur les ressources propres des structures (soit un taux d'exécution de 99%).

1.2.2 Dépenses de fonctionnement

Les **autorisations d'engagement** (AE) représentent la limite supérieure de dépenses pouvant être engagées sur l'exercice.

Le taux de réalisation en AE sur l'enveloppe fonctionnement est 73% (dont 53% au sein des composantes).

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
FONCTIONNEMENT	57,6	68,6	49,8	73%	-18,8

En **crédits de paiement**, les dépenses de fonctionnement diminuent de -3% par rapport à N-1, soit -1,2 M€.

Le taux de réalisation des dépenses sur cette enveloppe en CP est de 69% au regard des prévisions définitives (le taux de réalisation au sein des composantes est de 52%).

DEPENSES					
CP					
En M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
FONCTIONNEMENT	48,9	68,6	47,6	69%	-21,0

Cette exécution est inférieure aux prévisions (-21M€).

Cette sous réalisation est constatée principalement à la formation (-4,4M€), à la recherche (-11,2M€) et au sein du pilotage et support (-4,9 M€).

1.2.3 Dépenses d'investissement

S'agissant de l'**investissement**, le niveau de réalisation en AE (18,4M€) est inférieur, d'une part, aux prévisions de -1,3M€ (soit un taux de 93% de réalisation) ; au montant constaté en N-1 (49,7M€ soit une baisse de - 63%), d'autre part.

DEPENSES					
AE					
En M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Taux réalisation	Ecart exécution / prévision
INVESTISSEMENT	49,7	19,7	18,4	93%	-1,3

Il s'élève en AE à 18,4 M€ dont :

- 12,4M€ opérations pluriannuelles d'investissement (-2,4M€ de sous exécution par rapport BR 2023) dont les dépenses regroupent principalement les opérations de travaux (7,9M€) et les projets de la direction des systèmes d'information (2,9M€)
- 6M€ hors opérations pluriannuelles d'investissement (+1,1M€ € de sur exécution par rapport aux prévisions).

En comparaison avec le réalisé N-1, l'écart est de -31,3 M€ ; Il résulte, notamment, de l'engagement de marchés pluriannuels des opérations de travaux qui ont été notifiés avant l'exercice considéré, pour la majorité.

Le taux de réalisation en AE est de 93% (le *taux de réalisation au sein des composantes est de 71%*).

DEPENSES					
CP Investissement par destination					
En M€	CF 2022	BR 2023	CF 2023	Ecart exécution / prévision	Taux réalisation
Formation	1,2	1,7	1,5	-0,2	88%
Recherche	2,8	3,8	3,2	-0,6	84%
Bibliothèques et documentation	0,03	0,06	0,05	-0,01	83%
vie etudiante	0,1	0,3	0,2	-0,1	67%
Immobilier (travaux)	11,9	16,6	17,6	1	106%
Pilotage et support	2,3	4	2,5	-1,5	63%
total	18,33	26,5	25,05	-1,4	95%

En crédits de paiement sur cette enveloppe, la majeure partie de la réalisation s'impute sur les projets pluriannuels dont les opérations de travaux (17,6 M€), la recherche (3,2M€) et les projets « Pilotage et support » (2,5M€ dont 0,7M€ portés par la direction des systèmes d'information).

Par rapport aux prévisions, la sous exécution s'établit à -1,4M€, due principalement à un décalage des paiements sur l'activité de formation (-0,2M€) et de recherche (-0,6M€).

1.3 Opérations pluriannuelles

L'approche pluriannuelle implique un mode d'enregistrement en comptabilité budgétaire qui sépare dans le temps le fait générateur (AE) de sa réalisation effective en décaissement (CP). Cela offre une vision dynamique de l'exécution budgétaire en permettant une reprogrammation de crédits en fonction de l'avancée des projets ou travaux.

Le montant total des opérations pluriannuelles au titre des contrats de recherche, d'enseignement et des projets d'investissement, s'élève à 333,7 M€.

-

Le financement des opérations pluriannuelles est assuré :

- Par les encaissements attendus sur les contrats de recherche pour un montant de 96,4M €, et sur les contrats d'enseignement pour un montant de 59,9M€,

- Pour les projets pluriannuels de travaux, par le rectorat, par la région à hauteur de 95,2 M € et par prélèvement sur la trésorerie de l'établissement (82M €).

Les encaissements de l'exercice s'élèvent à 26,2 M€ pour les financements de contrats (dont 14M€ pour la recherche et 12,2M€ pour l'enseignement) **et de 23,2M € pour les travaux soit un total de 49,4M €.**

Pour les recettes des opérations immobilières, l'écart à la prévision de +17,8M€ s'explique principalement par l'inscription des recettes (appels de fonds) au titre des projets financés par le CPER (au regard des versements perçus et régularisés) et du projet Ilot Jacquard.

- Recettes et dépenses des opérations pluriannuelles et écarts aux prévisions

Recettes en K€ - Variation Réalisé 2023 / BR 2023		
Projets immobiliers -Variations en (k€)	RE	Commentaires
Restructuration de l'étanchéité de la dalle	1 177	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement Titrage des recettes au regard des appels de fonds
Médecine - restructuration	7 661	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement Titrage des recettes au regard des appels de fonds
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	1 994	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement Titrage des recettes au regard des appels de fonds
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre	- 1	Plan de relance -
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre	- 1	Plan de relance
Ilot Jacquard	7 000	Versement MESR titré
TOTAL	17 830	

Dépenses en K€ - Variation Réalisé 2023 / BR 2023

Projets immobiliers -Variations en (k€)	AE	CP	Commentaires
Restructuration de l'étanchéité de la dalle	- 419	528	CPER 2015 - 2020 AE et CP : reprise des travaux initialement prévu fin 2023 mais reporté à 2024
Médecine - restructuration	- 208	215	CPER 2015 - 2020 AE: majorité des marchés de travaux notifiés avant 2023 CP : décaissements lissés depuis 2022 - décalage décaissement non prévu au BR 23
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	401	632	CPER 2015 - 2020 Dépassement montant total projet (impact Auto fi => à voir en BR 24)
Réaménagement du bâtiment I	- 0	126	CP : décalage décaissement non prévu au BR 23
Réorganisation des locaux du Bât P	61	740	AE: dépassement suite travaux supplémentaires (étage de recherche) CP : décalage décaissement non prévu au BR 23
Rénovation de la caserne Damesne + BU	1	966	Plan de relance et CD 77 Dépassement montant total projet (impact Auto fi => à voir en BR 24 - sous-estimation du maitre
Démolition et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine	25	1 290	Plan de relance Dépassement montant total projet (impact Auto fi => à voir en BR 24)
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre	- 214	759	Plan de relance AE et CP : décalage travaux (prévu fin 2023 mais reporté à 2024)
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre	- 117	496	Plan de relance AE et CP : décalage travaux (prévu fin 2023 mais reporté à 2024)
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre	14	1 462	Plan de relance Dépassement montant total projet (impact Auto fi => à voir en BR 24 - hausse prix des marchés) CP : décaissements décalés en 2024
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chérioux Vitry s/ Seine	- 48	48	Nouveau projet - CPER 2021/2027 Reporté en 2024
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesme	- 48	48	Nouveau projet - CPER 2021/2027 Reporté en 2024
TOTAL	-552	628	

2 – Impact des réalisations sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire

2.1 Analyse de l'équilibre financier

2.1.1 Solde budgétaire

Le tableau 2 indique les dépenses en autorisation d'engagement (AE), en crédits de paiement (CP) et les recettes encaissées (RE), et permet de déterminer le solde budgétaire généré par l'activité de l'établissement. Celui-ci s'obtient par la différence entre recettes budgétaires (RE) et les décaissements (CP).

A la clôture de l'exercice, le solde, bénéficiaire, s'établit à 26,4 M€ (contre -15,3 M€ en prévision). Cela s'explique par une sur-exécution des recettes de +16,5M€ et à une sous-exécution en dépense (-25,1M€).

Il est à noter que ce solde était également excédentaire en N-1 (+16,6 M €) ; Au cours de l'exercice, l'augmentation des recettes budgétaires a été plus significative (+27,7 M€) que la hausse des décaissements de dépenses (+17,9 M €).

Ce solde budgétaire bénéficiaire a un effet positif sur la trésorerie puisqu'il est un élément constitutif de sa variation avec les opérations non budgétaires. Il convient de rappeler que le solde budgétaire traduit les encaissements et les décaissements réalisés durant l'exercice même si les opérations doivent être rattachées en comptabilité générale à un autre exercice, ceci expliquant l'écart entre le solde budgétaire et le solde comptable.

Pour mémoire, le solde budgétaire constitue un indicateur intermédiaire de la variation de la trésorerie. Le solde des opérations pour compte de tiers en est un autre. Comme pour les opérations budgétaires, les opérations non budgétaires impactent le flux de trésorerie.

2.1.2 Opérations non budgétaires

Le solde budgétaire identifié au tableau 2 doit ainsi être complété du solde des opérations non budgétaires qui génèrent des encaissements et des décaissements, répertoriées dans le tableau des opérations pour comptes de tiers (page 7).

Il s'agit pour ces dernières d'opérations au nom et pour le compte de tiers pour lesquelles l'établissement ne dispose en général d'aucune marge de manœuvre décisionnelle, ou d'autres encaissements et décaissements sur compte de tiers.

Le solde des opérations pour compte de tiers résulte de la différence entre les encaissements et les décaissements réalisés sur l'exercice. Pour cet exercice, les encaissements sont inférieurs aux décaissements d'où un prélèvement sur la trésorerie de -14,3M€.

Les montants en encaissement des opérations pour compte tiers traduisent aussi pour une partie, un besoin de travaux d'apurement à mener (rapprochement des encaissements sur années antérieures des titres correspondants). Un travail significatif est en cours, afin de diminuer le niveau d'encaissement dans le compte d'attente, ce chantier est piloté conjointement par la direction des affaires financières et l'agence comptable.

2.1.3 La trésorerie

Il résulte de ces deux soldes, opérations budgétaires (+ 26,4M €) et opérations non budgétaires (-14, 3M€), une différence d'encaissement de 12M€ portant la trésorerie à un montant de 74 M€ au 31/12/2023, ce qui représente 95,4 jours de fonctionnement.

Il s'agit des liquidités dont l'UPEC dispose.

La comptabilité budgétaire comporte en effet une forte dimension trésorerie puisqu'elle s'appuie sur les impacts en termes de décaissement et d'encaissement. Ainsi l'examen du niveau de trésorerie au regard des engagements vient compléter l'approche classique d'évaluation de la santé financière basée sur le droit constaté.

La variation de trésorerie apparaît dans le tableau d'équilibre financier et celui de la situation patrimoniale.

L'évolution infra-annuelle de la trésorerie est présentée dans la liasse budgétaire. Au cours de l'année, le niveau le plus bas de trésorerie était celui du mois de juin à savoir 65,6M €.

2.2 Analyse patrimoniale et analyse de la soutenabilité financière

2.2.1 Analyse patrimoniale

La situation patrimoniale dont la synthèse est présentée dans le tableau 6, retrace les évolutions observées en comptabilité générale, opérations enregistrées en droits constatés, mais pas forcément encaissées ou décaissées.

Elle retrace aussi le financement de l'investissement.

Le résultat comptable s'établit à **-8,6M€**, soit un niveau inférieur de -1,2M€ à celui prévu au BR 2023 ; Au cours de ce dernier, un déficit du résultat comptable était prévu pour -9,8M€, du fait, notamment, de l'impact de la hausse de la valeur du point d'indice, de l'augmentation des coûts des fluides.

L'écart entre le résultat prévisionnel et le résultat définitif provient notamment :

- D'une sur-exécution de +3,2M€ des produits de formation en apprentissage et en formation continue de +1,2M€ et d'une sous-exécution de -1M€ en droits d'inscription, combinée à d'autres produits inférieurs aux prévisions, pour un total de -4,3M€.
- La CVEC a été comptabilisée à hauteur de 1,8M€, due au changement de période de versement et de notification, celle-ci se faisant à présent intégralement durant un même exercice (s'en suit un changement dans le rattachement à l'exercice comptable) ; toutefois, il est à noter que le montant enregistré en comptabilité budgétaire est bien de 2,5M€.
- En fonctionnement, une sous - exécution de -11M€ sur la recherche

La capacité d'autofinancement (CAF) traduit une capacité pour l'université à dégager des flux financiers réels pour financer son cycle d'investissement.

Elle correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

Celle-ci s'élève à hauteur de 0,65M €. Son niveau ne permet plus à l'université de contribuer significativement au financement de ses investissements sur ses

ressources propres. Cet indicateur couvre 3% des investissements en 2023. Ce taux est inférieur au seuil d'alerte fixé par que le ministère de 20% (seuil de vigilance : 30%).

Outre la capacité d'autofinancement, les opérations d'investissements sont financées également par des subventions d'investissement à hauteur de 16,6M€.

Les dépenses d'investissement pour 2023 s'élèvent à 25, 3M€. Elles sont inférieures au niveau prévu en BR (écart de -1,3 M€) lié au retard dans la mise en œuvre de certains projets mais en augmentation par rapport au CF 2022 (+6,6M €).

Il avait été prévu un prélèvement sur fonds de roulement à hauteur de -9,4 M€, en réalité, compte tenu du niveau de la CAF et du niveau des investissements réalisés sur 2023, la variation du fonds de roulement, inférieure à la prévision, s'élève à -7,4 M€, portant ainsi le fonds de roulement de l'établissement à hauteur de 12,6M€ au 31/12/2023, soit l'équivalent de 16 jours de fonctionnement pour 2023.

2.2.2 Analyse de la soutenabilité financière

Les restes à payer correspondent à la différence entre les engagements souscrits sur l'exercice et les exercices passés (c'est-à-dire les AE consommées sur celui-ci ou les exercices antérieurs) et les paiements (c'est-à-dire les CP consommés) effectués sur ces engagements. Ils représentent les besoins de financement prévisibles de l'organisme conséquents aux engagements juridiques contractés. Ils permettent d'évaluer les paiements qui devront intervenir à compter des exercices suivants.

Cette notion qui relève de la comptabilité budgétaire doit être distinguée de la notion de charges à payer.

Les charges à payer en comptabilité générale définissent les charges qui n'ont pas été réglées aux fournisseurs soit les services faits (hors investissements) certifiés, mais non payés ainsi que les réceptions réalisées mais non encore constatées dans le système d'information.

Les restes à payer représentent un indicateur majeur en matière d'analyse de la soutenabilité car ils englobent toutes les dettes fournisseurs (dont les charges à payer qui représentent les paiements les plus imminents).

Au 31/12/2023, le « stock » de restes à payer global s'élève à 72,1M€ dont 76,6M€ de « flux » de restes à payer à la fin de 2022 et - 4,5 M€ au titre de 2023. La variation est principalement due aux décalages entre les autorisations d'engagement et les décaissements de l'enveloppe d'investissement (plus précisément sur les projets du PPI et de la recherche).

Ce montant doit être mis en perspective avec le niveau de trésorerie de 74 M€ et apparait donc **peu soutenable** et ce, malgré une variation de trésorerie de + 12 M€ et un niveau de trésorerie qui représente 95 jours de fonctionnement à fin 2023.

A la différence des années précédentes, les écarts importants par rapport aux budgets votés, portent essentiellement sur les dépenses de fonctionnement et mettent en exergue la nécessité d'un meilleur calibrage budgétaire sur cette enveloppe.

Force est de constater en 2023, que le taux de consommation des crédits ouverts en investissement est en net amélioration.

Conclusion :

Le compte financier s'inscrit dans une trajectoire financière dont l'objectif est de poursuivre les efforts engagés à la faveur d'un retour à l'équilibre financier à l'horizon des trois prochaines années.

A cela s'ajoute la nécessité d'un meilleur traitement des recettes sur toute la chaîne, et des dépenses, à la fois sur leurs impacts budgétaires et aussi comptables, au plus près des faits générateurs.

Le compte financier est établi par l'agent comptable.

Les états présentés au vote du conseil d'administration sont les suivants (article 211 du décret GBCP) :

- Tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires en exécution (tableaux 1 et 2)
- Tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4)
- Tableau de situation patrimoniale présentant les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP (tableau 6)
- Tableaux des opérations pluriannuelles (tableau 9 / propre au EPSCP /arrêté du 18 décembre 2015).

**RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE
D'ÉTABLISSEMENT
(RAPET)
2023**

INTRODUCTION

Le Rapport annuel de Performance de l'Établissement (RAPET), est un document annexé au compte financier qui découle de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) votée en 2001. Après 2006, Il est défini à l'article 719-105 comme un rapport d'analyse permettant de suivre l'exécution du projet annuel de performance de l'établissement (PAPET), ce document étant lui-même une annexe obligatoire du budget de l'établissement (article R719-52 du code de l'éducation) dont le contenu est précisé par l'article R719-55 du même code. Il a un double objectif : d'une part actualiser les indicateurs non disponibles lors de la réalisation du PAPET précédent, et d'autre part mesurer et expliquer les écarts entre les cibles fixées dans le PAPET 2023 et les résultats constatés en fin d'année.

En reprenant les objectifs stratégiques et les indicateurs du volet spécifique du contrat de site, il est également l'instrument privilégié de suivi des engagements contractuels de l'établissement. Ce lien entre PAPET, RAPET et contrat de site, initié en 2016 pour le suivi des cibles du contrat de site 2015-2019, a permis d'avoir une vision annuelle de la trajectoire de l'UPEC et d'être plus réactif en cas d'écarts avec les cibles prévues dans le contrat de site.

De fait, la mise en œuvre d'un nouveau contrat de site 2021-2025 nécessite une actualisation de la structuration du document à partir de son édition 2022. Cependant, les PAPET et RAPET s'inscrivent toujours dans la continuité des projets annuels de performance précédents en reprenant un certain nombre d'indicateurs hors du périmètre du contrat de site, mais ayant un sens pour le pilotage des politiques de l'établissement. Ce choix a été opéré afin d'assurer la comparabilité des différents PAPET et RAPET, démarche nécessaire à une analyse sincère et objective de la trajectoire de l'établissement.

Le présent document identifie cinq axes stratégiques issus du volet spécifique du contrat de site :

- 1- Affirmer un positionnement stratégique original et s'inscrire dans la politique de site, en considérant la place de l'UPEC dans son territoire, sa structuration et sa trajectoire ;
- 2- Affirmer une stratégie scientifique en développant la pluridisciplinarité en intégrant à la fois le développement du doctorat, le soutien à la recherche et son rayonnement à travers les classements internationaux ;
- 3- Renforcer son positionnement autour des réussites étudiantes et de la formation tout au long de la vie (FTLV), en lien avec le développement d'innovations pédagogiques, de la politique documentaire et de la vie de campus, outils centraux pour l'accompagnement des publics et l'aide à la réussite ;
- 4- Renforcer l'ancrage territorial et le rayonnement international afin de diffuser l'expertise de l'établissement en recherche comme en formation et de bénéficier des approches nouvelles provenant de l'extérieur ;
- 5- Optimiser le pilotage de l'université en associant la communauté universitaire, qui alliera maintien de l'équilibre budgétaire et développement de ressources propres au service du financement des priorités de l'établissement.

TABLE DES MATIERES

Introduction	2
Axe 1 : Affirmer un positionnement stratégique original et s'inscrire dans la politique de site	4
Présentation de l'Université Paris-Est-Créteil	4
Dynamiques démographiques et territoriales	4
Caractérisation de la population étudiante	5
Caractérisation des populations BIATSS et enseignantes	7
Axe 2 : Affirmer une stratégie scientifique en développant la pluridisciplinarité	9
Indicateur 2.1 : Nombre de distinctions IUF, ERC et prix, donnant lieu à une PEDR*	10
Indicateur 2.2 : Part des financements européens dans les contrats recherche*	10
Indicateur 2.3 : Revenus issus de la valorisation de la recherche	10
Indicateur 2.4 : Nombre de classements thématiques ARWU dans lesquels l'UPEC apparaît dans le top 500*	11
Indicateur 2.5 : Nombre d'étudiants inscrits en doctorat*	11
Indicateur 2.6 : Nombre de doctorants inscrits en 1ère année à temps plein et natures des financements de thèse (externes, internes, sans financement)*	12
Axe 3 : Déployer une politique de formation tout au long de la vie attractive et soutenir les réussites	13
Indicateur 3.1 : Évolution du nombre de formations intégrant un dispositif Pulse*	14
Indicateur 3.2 : Nombre de graduate programs mis en place*	14
Indicateur 3.3 : Taux de passage de L1 en L2 des primo-entrants en 1ère année de cursus licence	14
Indicateur 3.4 : Taux de réussite du DUT en 2 ans	15
Indicateur 3.5 : Taux de réussite en DUT 2 ou 3 ans	15
Indicateur 3.6 : Taux de réussite en licence en 3 ans par discipline*	16
Indicateur 3.7 : Taux de réussite en licence en 3 ans ou 4 ans par discipline*	17
Indicateur 3.8 : Évolution du nombre d'étudiants en alternance	18
Indicateur 3.9 : Développement de la formation continue	19
Indicateur 3.10 : Fréquentation physique des bibliothèques & consultation des ressources numériques	19
Indicateur 3.11 : Répartition des ressources CVEC par grande orientation	20
Indicateur 3.12 : Impact des actions financées par la CVEC par grande orientation	20
Axe 4 : Construire une stratégie partenariale et internationale lisible	21
Indicateur 4.1 : Montant cumulé des financements issus de la fondation partenariale UPEC (hors Programme Pluriannuel)	22
Indicateur 4.2 : Mobilité entrante des étudiants : Pourcentage d'étudiants internationaux*	22
Indicateur 4.3 : Mobilité sortante des étudiants	23
Axe 5 : Optimiser le pilotage de l'université en associant la communauté universitaire	24
Indicateur 5.1 : Endorecrutement des enseignants-chercheurs	24
Indicateur 5.2 : Développement des ressources propres (hors SCSP*)	25
Indicateur 5.3 : Financement de l'activité	26
Indicateur 5.4 : Équilibre financier	27

Les indicateurs annotés par un astérisque « * » sont suivis au sein du contrat de site 2021-2025.

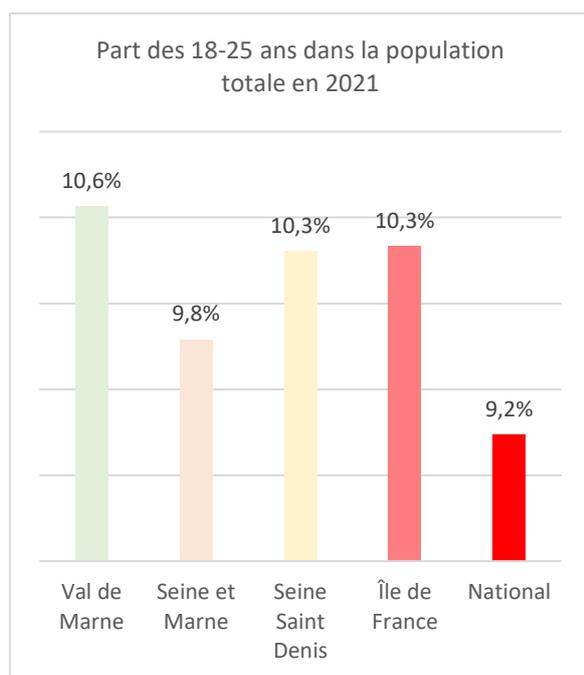
AXE 1 : AFFIRMER UN POSITIONNEMENT STRATEGIQUE ORIGINAL ET S'INSCRIRE DANS LA POLITIQUE DE SITE

PRESENTATION DE L'UNIVERSITE PARIS-EST-CRETEIL

L'Université Paris-Est Créteil (UPEC) est une des quatre universités sur le territoire de l'académie de Créteil, avec l'Université Gustave Eiffel, l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et l'Université Sorbonne Paris-Nord. L'UPEC est définie comme une université pluridisciplinaire avec santé. Elle est composée de 7 facultés, 8 écoles et instituts, 1 observatoire et 33 laboratoires de recherche. Elle conduit une recherche à la fois fondamentale, appliquée et translationnelle de niveau international, en lien étroit avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Au sein de l'académie de Créteil, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur est de 153 289¹ en 2022-2023, contre 129 197 en 2011-2012, soit une hausse de 18.6 % en 10 ans. Avec ses 36 957 étudiants (hors IFSI), l'Université Paris-Est Créteil pèse pour 24.1 % dans les effectifs du supérieur de l'académie de Créteil, contre 20.6 % pour l'année 2011-2012. Concentrant déjà une part grandissante de la hausse des effectifs étudiants sur l'est-parisien, l'UPEC apparaît comme un établissement qui subira sur la durée la pression démographique de son territoire, à l'inverse des tendances identifiées au niveau national.

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET TERRITORIALES



Source : Insee - outil interactif - pyramide des âges – projections de population par région et département réalisées en 2021.

En effet, l'augmentation significative de la population inscrite dans l'enseignement supérieur à l'échelle de l'académie et de l'établissement s'explique entre autres par le dynamisme démographique du territoire de l'académie de Créteil, et par l'augmentation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Ainsi, lorsqu'est comparée la part des 18-25 ans dans la population totale en 2021, on constate que les trois départements sur lesquels l'UPEC est implantée ont une part des 18-25 ans supérieure à la moyenne nationale. Seul la Seine-et-Marne possède un taux inférieur à la moyenne régionale. Plus encore, si la part des moins de 25 ans est amenée à baisser en Île-de-France à horizon 2040 (-3,1 pts entre 2020 et 2040), dans les trois départements de l'est-parisien la part des 18-25 ans ne connaîtra pas la même baisse, et restera à un taux équivalent à celui constaté en 2021, avec 20 000 personnes supplémentaires à horizon 2040².

¹ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; Atlas régional « Île-de-France » ; Effectifs d'étudiants en 2022-2023. Inscriptions principales (y compris la formation continue diplômante et les doubles inscriptions CPGE) dans les grands établissements sous tutelle du MESRI, sur la base des remontées SISE au 15 janvier de chaque année.

² INSEE – Statistiques et Etudes – Pyramides des âges : projection de population 2050 – régions et départements, séries de 2020 à 2070, hors DROM.

	2011	2021	Evolution 2011-2021
France	86 %	93,9 %	+ 9,2 pts
Ile de France	82,8 %	93,0 %	+12,3 pts
Académie de Créteil	79,2 %	91,8 %	+15,9 pts
Val de Marne	80,4 %	92,2 %	+14,7 pts
Seine & Marne	81,3 %	91,9 %	+13 pts
Seine-Saint-Denis	75,8 %	91,2 %	+20,3 pts

Tableau 1 : Taux de réussite au baccalauréat en 2011 et 2021

Source : Insee : TCRED- Réussite aux différents baccalauréats – Séries chronologiques - Taux de réussite, paru le 13/12/2022

De plus, entre 2011 et 2021³, le taux de réussite au baccalauréat, tous baccalauréats confondus, augmente plus sur les départements de l'académie de Créteil qu'à l'échelle de l'île de France (+ 12,3 points pour l'île de France contre +15,9 points pour l'Académie de Créteil, cf tableau 1). Cette hausse, combinée à la forte attractivité de l'Université Paris-Est Créteil auprès des étudiants bacheliers de l'académie de Créteil (en 2018-2019, 76 % des primo-entrants en

L1/DUT, étaient issus de l'académie de Créteil, un taux stable depuis 5 ans⁴) place l'UPEC comme un établissement qui doit et devra supporter une hausse plus importante des étudiants que celle attendue à l'échelle nationale certes, mais aussi à l'échelle régionale par rapport aux autres territoires. Si les taux de réussite ne sont pas encore connus par territoire pour le baccalauréat 2022, les taux provisoires nationaux font montre d'une poursuite de cette dynamique, avec un taux de réussite toutes séries confondues à 91,1 %⁵.

CARACTERISATION DE LA POPULATION ETUDIANTE

A la rentrée 2022, le nombre d'étudiants inscrits à l'UPEC a augmenté de 12,2 % depuis 2016, passant de 37 010 à 41 532 inscrits (cf tableau 2), malgré une légère baisse de 0,3 points avec l'effectif de l'année 2011-2022. Les hausses les plus significatives s'observent au niveau du premier cycle, avec 263 étudiants supplémentaires en licence, 215 en DU/CU/DIU et 170 en IFSI. Celles-ci s'expliquent en licence par l'augmentation des capacités d'accueil en lien avec la pression démographique. Si les inscrits en Licence Professionnelle et Master connaissent une baisse de plus de 8 %, le nombre des inscrits au sein des formations d'ingénieurs et du deuxième cycle de médecine augmente de 45,1 % et 21,3 % par rapport à l'année 2016-2017.

	2021-2022	2022-2023	% d'évolution
Licence	17 751	18 014	+1,5 %
Autres L	131	102	-22,1 %
DUT/BUT	3 158	3 160	+0,1 %
LP	1 581	1 451	-8,2 %
Master	8 482	7 635	-10,0 %
Autres M	261	316	+21,1 %
Form. Ingénieur	261	264	+1,1 %
1er cycle méd.	531	568	+7,0 %
2e cycle méd.	593	654	+10,3 %
Autres Dip. Méd.	1688	1 686	-0,1 %
IFSI	2 645	2 815	+6,4 %
DU/CU/DIU	4 378	4 593	+4,9 %
Autres (VAE, PEI, Auditeurs, Pré-univ)	215	274	+27,4 %
TOTAL UPEC	41 675	41 532	-0,3 %

Tableau 2 : Nombre d'étudiants par niveau de diplôme en 2021-2022 et 2022-2023.

Source : Apogée, uniquement les inscriptions principales par niveau de diplôme (hors doctorants ; C2I et certificat informatique ; CLES et les étudiants hébergés).

³ Les taux de réussite 2020 et 2021 ne sont ici par considérés, afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur les tendances globales de réussite au baccalauréat.

⁴ APOGEE : requête APO003.1 - Nombre d'inscriptions des néo-bacheliers en L1/DUT1 - Diplômes nationaux – au 28/10/2019.

⁵ Ministère de l'Education Nationale, « Résultats provisoires du baccalauréat, session de juin 2022 », 09/07/2022.

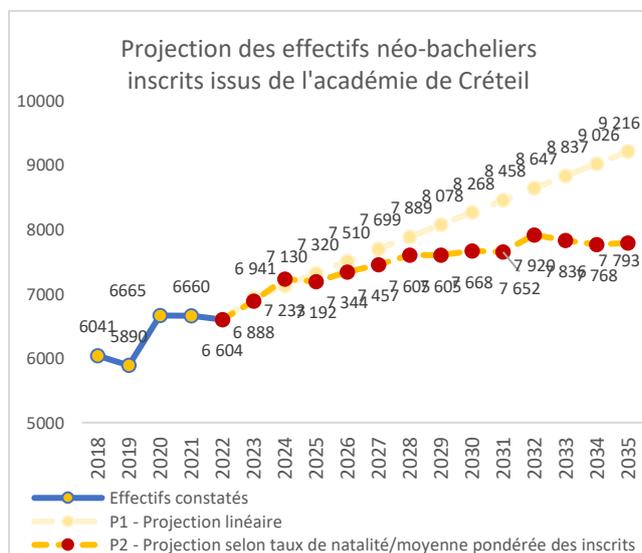
		2022-2023	%
Val-de-Marne	Campus Centre	11 234	27,0 %
	Campus Saint Simon	268	0,6 %
	Campus André Boulle	3 831	9,2 %
	Campus Bonneuil	1 625	3,9 %
	Campus Les Gémeaux	14	0,0 %
	Campus La Pyramide	2 819	6,8 %
	Campus Henri Mondor	9 651	23,2 %
	Campus Mail des Mèches	4 248	10,2 %
	Campus Duvauchelle	429	1,0 %
	Campus Vitry	595	1,4 %
Seine et Marne	Campus Torcy	375	0,9 %
	Campus Cité Descartes	54	0,1 %
	Campus Fontainebleau	1 489	3,6 %
	Campus Sénart	3 400	8,2 %
Seine-Saint-Denis	Campus Livry Gargan	879	2,1 %
	Campus Saint Denis	621	1,5 %
TOTAL UPEC		41 532	100 %

Tableau 3 : Répartition des étudiants par site en 2022-2023.

Source : Apogée Apogée, uniquement les inscriptions principales par niveau de diplôme (hors doctorants ; C2I et certificat informatique ; CLES et les étudiants hébergés).

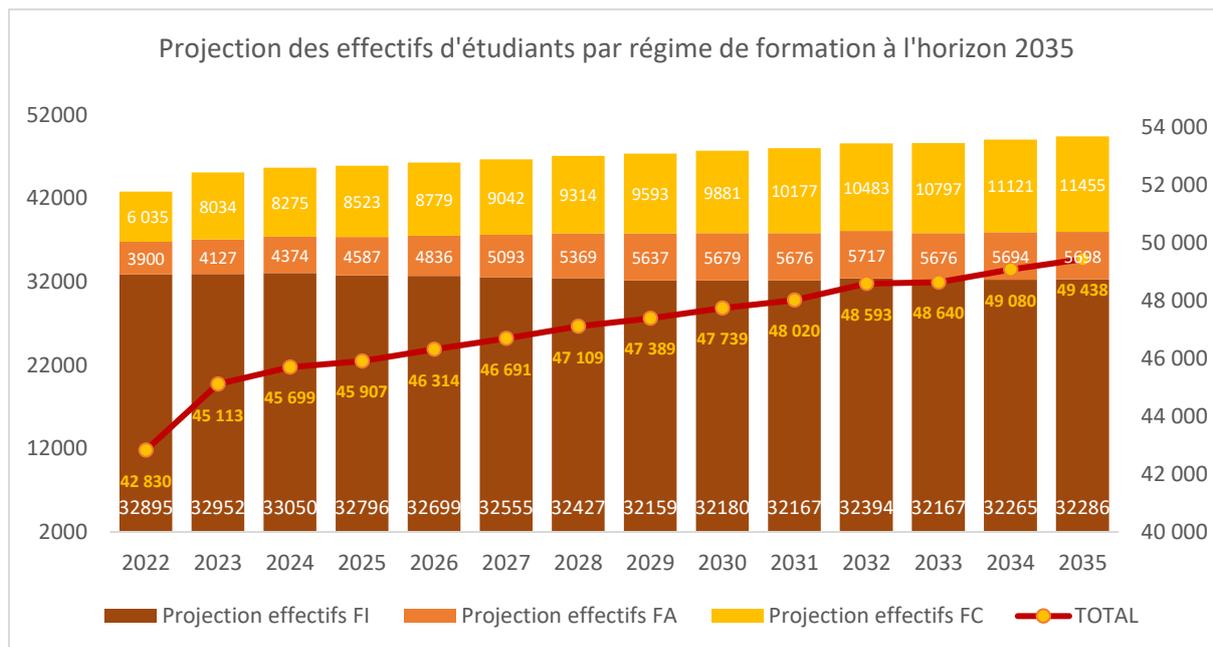
L'université Paris-Est Créteil est structurée en 16 sites, qui maillent le territoire est parisien (10 sites sur le territoire du Val de Marne, 4 en Seine et Marne et 2 en Seine-Saint-Denis). Si les campus autour de Créteil concentrent une majeure partie de la population étudiante de l'établissement (27 % des étudiants rattachés au Campus Centre, 23,2 % au Campus Henri Mondor), les campus de Melun, de Sénart et de Fontainebleau concentrent une majeure partie des structures d'enseignement supérieur du sud Seine-et-Marne. Le Plan d'augmentation des places en formations sanitaires et sociales, qui prévoit une augmentation de 10 000 étudiants infirmiers sur le territoire de l'Île-de-France, ainsi que la réfection de la Caserne Damesme à Fontainebleau devrait renforcer et dynamiser cet ancrage territorial. Enfin, il est à noter que le développement du Campus de Vitry-sur-Seine à travers le Domaine Chérioux raffermira la présence de l'UPEC sur le territoire Grand-Orly-Seine-Bièvre.

PROJECTIONS DES EFFECTIFS ETUDIANTS A L'HORIZON 2035



A partir de son édition 2023, le RAPET va présenter une projection des effectifs étudiant, qui propose une vision intégrée et prospective sur l'équilibre entre l'augmentation des étudiants et l'octroi des moyens disposés. Le graphique ci-après présente une estimation d'évolution des néo-bacheliers issus de l'académie de Créteil jusqu'en 2035. Si l'estimation consolidée (cf P2) démontre une rupture dans les tendances des années précédentes (cf P1 : projection linéaire), force est de constater que la pression démographique sur territoire de l'établissement n'entraînera que des baisses ponctuelles d'effectifs (les prévisions d'intègrent pas les éventuelles réformes et réductions des capacités d'accueil en L1).

Précisions : Les prévisions se sont calculées selon appliquant des hypothèses différentes, présentant deux scénarios : le scénario P1 repose sur une projection linéaire de la part des étudiants néo-bacheliers inscrits à l'UPEC pendant la période de 2018 à 2022. Le scénario P2 est établi à partir du nombre annuel de naissances dans les trois départements de l'académie de Créteil de 2005 à 2017, pondéré par un taux moyen d'obtention du baccalauréat adaptées en fonction des années sur les tendances précédentes.



Sur une prévision à l'échelle de l'ensemble de la population étudiante, on constate un tassement des effectifs en formation initiale au profit de la formation en apprentissage, en lien avec les objectifs de développement fixés par l'établissement. Le principal vecteur d'évolution des effectifs reste l'augmentation de la formation continue, dont la population devrait croître d'environ 3 % par an.

Si cette tendance sur le développement de la FC renvoie à des orientations politiques nationales qui pourraient impacter une majeure partie des établissements d'enseignement supérieur, les tendances sur le diptyque FI & FA démontrent l'impact de la démographie particulière de l'académie de Créteil (maintien de la natalité et augmentation de l'accès à l'enseignement supérieur), qui restera en décalage par rapport aux tendances régionales et nationales pendant une quinzaine d'années.

CARACTERISATION DES POPULATIONS BIATSS ET ENSEIGNANTES

	Titulaires	Contractuels	% contractuels	Total
Catégorie A	202	191	48,6%	393
Catégorie B	213	109	33,9%	322
Catégorie C	267	150	36,0%	417
Total BIATSS	682	450	39,75%	1 132

Tableau 4 : Personnels BIATSS par type de corps et par statut en mars 2023, en effectif physique.

Source : SIRH ; Extraction SIHAM

En mars 2023, l'université Paris-Est Créteil comportait 2 796 agents, répartis entre BIATSS (1 132 agents soit 40,5 % de la population totale) et enseignants et enseignants-chercheurs (1 664 agents soit 59,5 %). En ce qui concerne la population BIATSS⁶, l'UPEC est marquée par une sous-représentation de la catégorie A, avec un taux à 34,7 % contre 39 % à l'échelle nationale. Dans le même temps les catégories B et C sont surreprésentées avec un taux UPEC supérieur

à 2,9 points à la moyenne nationale pour les catégories B (28,4 % contre 25,5 %) et 1,3 points pour les catégories C (36,8 % contre 35,5 %). Cet écart peut s'expliquer en partie par la dimension multisite de l'établissement, qui nécessite pour la gestion des nombreux campus une part plus importante de techniciens et d'agents de maîtrise.

⁶ Les moyennes nationales sur la population BIATSS présentées ici sont issues du rapport du MESRI, *L'Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, édition 2023 n°16 2023, fiche 05 « les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR ».

De plus, 39.8 % des agents BIATSS sont contractuels, soit un taux supérieur à la moyenne nationale (29.8 % en 2021). Le taux de contractuels de catégorie A est quant à lui supérieur à la moyenne nationale, avec 48,6 %, contre 41,3 %, soit un écart de 7,3 points. La part des contractuels pour les catégories B et C est également supérieure aux moyennes nationales.

Concernant la population enseignante, la part des enseignants-chercheurs titulaires sur la population totale des enseignants et enseignants-chercheurs permanents s'élève en mars 2023 à 52,3 %, contre 60 % à l'échelle nationale⁷. Cet écart est la conséquence d'une plus forte proportion d'enseignants du premier et du second degré à l'UPEC (22,0 % contre 14,0 % au niveau national), qui s'explique par la présence d'un INSPE et de deux IUT au sein de l'établissement, ces composantes nécessitant une population d'enseignants du premier et second degré plus importante que les autres composantes. La part des enseignants contractuels (24,6 % à l'UPEC) est inférieure à la moyenne nationale (26,0 %). Cependant, la part des maîtres de conférences sur la population totale des enseignants-chercheurs permanents (32.6 %), est très inférieure à la moyenne nationale (38,0%).

	Titulaires	Contractuels	Total
Enseignants	384	233	617
<i>ATER</i>	0	132	132
<i>Enseignants du premier degré</i>	18	0	18
<i>Enseignants du second degré</i>	366	91	457
Lecteurs	0	7	7
Maîtres de langue	0	3	3
Enseignants-chercheurs	870	177	1 047
<i>Hospitalo-universitaires</i>	150	115	265
<i>Universitaires</i>	720	62	782
Total E-EC	1 254	410	1 664

Tableau 5 : Personnels enseignants et enseignants-chercheurs par type de corps et par statut en mars 2023, en effectifs physiques
Source : SIRH ; Extraction SIHAM

⁷ Les moyennes nationales sur la population E-EC présentées ici sont issues de *L'Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France*, édition 2023, fiche 04 « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous la tutelle du MESRI »

AXE 2 : AFFIRMER UNE STRATEGIE SCIENTIFIQUE EN DEVELOPPANT LA PLURIDISCIPLINARITE

Dans la continuité de la précédente mandature, et en dépit d'une situation financière délicate, l'UPEC entend maintenir le soutien accordé aux équipes de recherche et à l'innovation, et ce afin de poursuivre une trajectoire d'excellence reconnue au plan national, européen et international. Ce soutien se traduit par la constante volonté d'améliorer les conditions de travail des chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants ainsi que la qualité des services d'appui et d'accompagnement qui leur sont proposés dans le cadre de l'établissement.

Cette politique se concrétise de diverses manières. Les financements de la LPR permettent d'abonder des appels d'offre Projets et Manifestations Scientifiques (ex. Bonus Qualité Recherche) pour soutenir, entre autres, l'amorçage de projets et des manifestations scientifiques en lien ou non avec les axes stratégiques de l'université. Un de ces appels est destiné aux jeunes chercheurs afin de les encourager et les accompagner dans le développement de projets propres et le dépôt de candidatures à des appels d'offre. Le BQER (Bonus Qualité Enseignement Recherche) soutient les projets formation/recherche et un BQRI (Bonus Qualité Relations Internationales) les projets de niveau international incluant la recherche. Inauguré en 2022, un appel d'offre prématuration finance les phases initiales (e.g., expérimentation complémentaire, étude de marché, tests de concepts) de projets d'innovation issus des recherches menées dans les laboratoires. Ce soutien à la recherche s'est appuyé enfin sur une augmentation du nombre des allocations doctorales (10 demi-allocations par an, 5 puis 7 allocations doctorales pour les Graduate Programs en 2023), dont certaines sont destinées spécifiquement aux thèses en Sciences Humaines et Sociales.

L'UPEC a renforcé également sa politique d'intégrité scientifique avec la mise en place d'un Comité d'Ethique, de Déontologie et d'Intégrité Scientifique (CEDIS) qui œuvre à renforcer la culture de l'intégrité scientifique des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et rend des avis sur ce dont il est saisi ou se saisit, pour prévenir et traiter notamment d'éventuels cas de manquement à l'intégrité scientifique.

Une plateforme recherche (Innowalo) facilitant l'interconnaissance, le développement de projets de recherche, les réponses à des appels à projet, ainsi que la valorisation et les partenariats avec des tiers, a été initié en 2022 et une première version devrait voir le jour en 2024. La politique de signature uniforme et lisible mise en place en 2019 continue de contribuer au classement de l'UPEC dans ARWU et au renforcement de la visibilité de sa recherche. Dans cette perspective, l'UPEC s'engage dans une démarche de la science ouverte avec l'accompagnement des chercheurs dans le dépôt de leurs travaux dans HAL UPEC. Dans cette perspective, une charte a été votée en décembre 2023. Avec l'obtention du label Science Avec et Pour la Société en 2022, l'UPEC met en œuvre des actions visant à faire connaître ses activités de recherche et leurs résultats auprès d'un large public.

La Direction de la Recherche et de la Valorisation (DRV), dont les effectifs ont été renforcés via avec la création d'un Pôle Transfert & Innovation fin 2020, propose un accompagnement plus efficace des porteurs de projets, dans le cadre d'appels d'offre ainsi que dans la valorisation et le dépôt de brevets en lien avec ces projets. Si cet accompagnement s'est marqué, ces dernières années, par une augmentation constante du nombre et du montant global des contrats de recherche, il s'agit que les recettes générées par ces contrats soient effectivement dédiées au soutien direct ou indirect des activités de recherche. Il s'agit d'un chantier prioritaire de 2024, sans lequel une augmentation significative des recettes ne peut advenir.

INDICATEUR 2.1 : NOMBRE DE DISTINCTIONS IUF, ERC ET PRIX, DONNANT LIEU A UNE PEDR*

	2021-2022	2022-2023	Prévision 2022-2023	Prévision 2023-2024	Ecart à la prévision 2022-2023	Cible 2025
Nombre de distinctions IUF, ERC et prix, donnant lieu à une PEDR	6	7	7	9	0	12

Source : DRV

Justification de l'écart à la prévision : L'établissement a été lauréat de 2 IUF en 2023.

INDICATEUR 2.2 : PART DES FINANCEMENTS EUROPEENS DANS LES CONTRATS RECHERCHE*

Part des financements européens dans les contrats de recherche en 2022	SANTE	ST	SHS	Total 2023	Prévision 2023	Ecart à la prévision 2023	Cible 2025
Budget des contrats signés	8 462 084 €	2 496 200 €	1 139 720 €	12 098 004 €			
Budget des contrats signés européens	1 308 794 €	18 521 €		1 327 315 €			
Part des contrats signés européens	16 %	1 %	0 %	11 %	12 %	-1 %	17 %

Source : DRV

Précisions méthodologiques :

ST = Sciences & Technologies ;

SHS= Sciences Humaines et Sociales ;

Les montants présentés considèrent exclusivement les contrats de recherche UPEC en gestion à la DRV. Ils ne considèrent pas les contrats de recherche signés et gérés par un autre établissement dans un laboratoire où lequel l'UPEC serait en cotutelle.

Au montant total des contrats signés en 2023 il faut ajouter les contrats en sciences de l'environnement (1 803 684 euros) ce qui donne au total 13 901 688 euros (12 098 004 + 1 803 684).

Justification de l'écart à la prévision : : L'écart constaté est insignifiant (1%). L'activité contractuelle est stable.

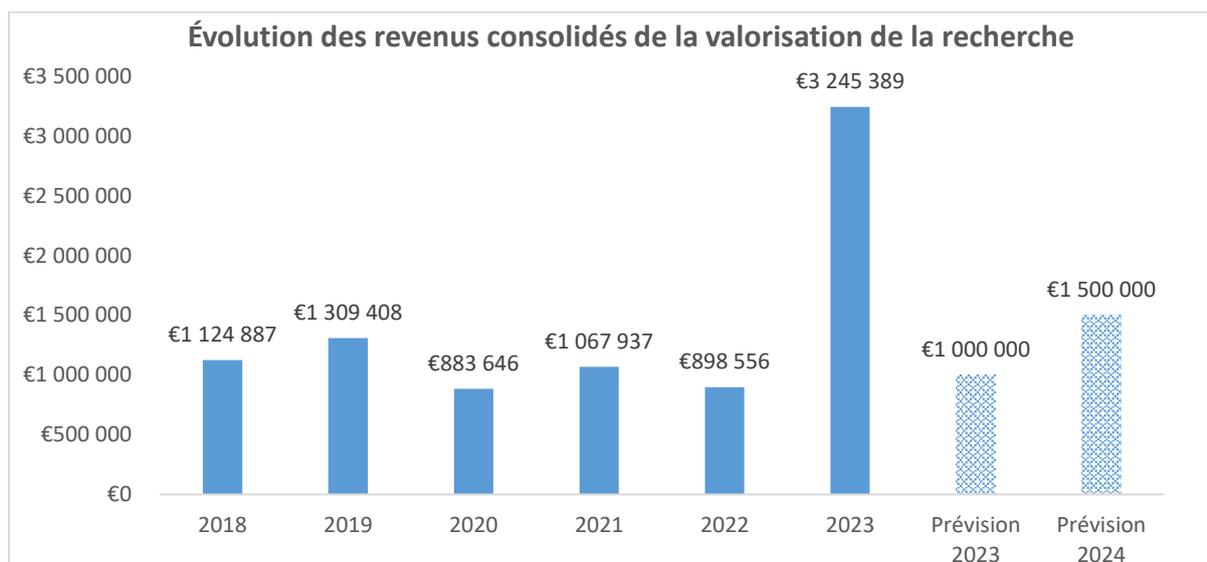
INDICATEUR 2.3 : REVENUS ISSUS DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2023	Ecart à la prévision 2023
Contrats hors FPP*	1 309 408 €	883 646 €	1 067 937 €	898 556 €	3 073 197 €	1 000 000 €	
Prestations					172 192 €		
Recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle (PI)							
Total	1 309 408 €	883 646 €	1 067 937 €	898 556 €	3 245 389 €	1 000 000 €	2 245 389 €

Source : DRV

* FPP : Financements Publics sur Projets

Après une légère baisse en 2022, le volume global des revenus issus de la valorisation de la recherche connaît une hausse exceptionnelle en 2023 pour s'établir à 3 245 389 €.



Justification de l'écart à la prévision : 4 contrats exceptionnels en 2023 ont augmenté le montant total des revenus consolidés de la valorisation de la recherche. La DRV prévoit maintenir une tendance positive pour l'année 2024.

INDICATEUR 2.4 : NOMBRE DE CLASSEMENTS THEMATIQUES ARWU DANS LESQUELS L'UPEC APPARAÎT DANS LE TOP 500*

	2020	2021	2022	2023
Classement général	701-800	901-1 000	801-900	801-900
Nombre de champs disc.	7	13	13	12
Champ disciplinaire	Classement 2020	Classement 2021	Classement 2022	Classement 2023
Ecologie	-	201-300	201-300	201-300
Géographie	-	201-300	201-300	-
Ingénierie métallurgique	-	-	-	101-150
Mathématiques	101-150	76-100	101-150	151-200
Médecine clinique	301-400	151-200	201-300	201-300
Pharmacie & Sciences pharmaceutiques	-	401-500	401-500	-
Psychologie	-	-	401-500	-
Santé publique	-	401-500	401-500	401-500
Science environnementale et ingénierie de l'environnement	301-400	201-300	201-300	401-500
Sciences biologiques	-	401-500	401-500	401-500
Sciences de la Terre	301-400	301-400	301-400	401-500
Sciences de l'agriculture	-	301-400	-	401-500
Sciences de l'atmosphère	151-200	101-150	101-150	201-300
Sciences biologie de l'humain	401-500	301-400	301-400	201-300
Sciences vétérinaires	101-150	-	-	-

Source : Shanghai Ranking ; Academic Ranking of World Universities : Université Paris-Est Créteil

On constate que, pour l'année 2023, l'établissement reste dans le même intervalle (801-900) au niveau du classement général. Le nombre de champs disciplinaires dans lesquels l'UPEC est classé réduit à 12 champs, l'UPEC quittant trois champs (« Pharmacie & Sciences pharmaceutiques » ; « Psychologie » ; « Géographie ») mais en intégrant deux nouveaux (« Sciences de l'agriculture » ; « Ingénierie métallurgique »).

INDICATEUR 2.5 : NOMBRE D'ÉTUDIANTS INSCRITS EN DOCTORAT*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2022-2023	Ecart à la prévision 2022-2023	Cible contrat de site 2021-25
Nb. de doctorants	570	600	631	602	29	650

Source : ADUM, à la clôture des inscriptions au 15 décembre de chaque année

Justification de l'écart à la prévision : Après l'arrivée du doctorat à l'UPEC une augmentation annuelle des doctorants entre 2 % et 3 % est attendue. Ainsi, pour l'année 2022-2023 il y a eu 631 inscriptions par rapport aux 602 prévues, soit +4,8 %. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2025. On peut y ajouter de nouveaux types de financement (les Graduate Program notamment) qui contribuent également à la hausse du nombre de doctorants.

INDICATEUR 2.6 : NOMBRE DE DOCTORANTS INSCRITS EN 1ÈRE ANNÉE A TEMPS PLEIN ET NATURES DES FINANCEMENTS DE THESE (EXTERNES, INTERNES, SANS FINANCEMENT)*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2022-2023	Ecart à la prévision 2022-2023	Cible contrat de site 2021-25
Nb. de doctorants en 1ère année	158	142	157	154	3	150
Dont thèses financées sur ressources externes	74 47 %	83 58 %	79 50 %	78 51 %	1	50 %
Dont thèses financées sur ressources internes	34 22 %	39 27 %	37 24 %	36 23 %	1	30 %
Dont thèses sans financement	50 32 %	20 14 %	41 26 %	40 26 %	1	20 %

Source : ADUM, à la clôture des inscriptions au 15 décembre de chaque année

On constate année 2022-2023 une baisse des thèses financées sur ressources externes et internes, et une légère augmentation des étudiants qui ne voient pas leur thèse financée.

Justification de l'écart à la prévision : Les chiffres obtenus sont en accord avec les prévisions.

Précisions méthodologiques :

Les thèses financées sur ressources internes correspondent aux thèses financées via des bourses sur allocations ministère ou sur ressources propres de l'établissement. Les thèses financées sur ressources externes correspondent aux thèses financées via des bourses sur conventionnement ENS, sur contrat de recherche (CIFRE), bourses sur projets (EUR), bourses ministérielles étrangères ou sur bourses Campus France.

AXE 3 : DEPLOYER UNE POLITIQUE DE FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE ATTRACTIVE ET SOUTENIR LES REUSSITES

L'UPEC vise à renforcer l'attractivité de ses formations notamment en Master, à fidéliser les meilleurs étudiants et à spécialiser ses formations pour répondre à la pluralité du public étudiant. La diversification de l'offre de formation passe aussi par la poursuite du développement des formations en apprentissage, par l'accompagnement de tous les étudiants, la valorisation de toutes les formes de réussite et par le développement de formations d'excellence.

Aussi l'UPEC poursuit sa politique de déploiement des EUR et Graduate Programs. Les deux EUR pour lesquelles l'UPEC a été lauréate en 2019 ont trouvé leur public et devraient s'ouvrir à de nouvelles formations de Master poursuivant ainsi le décloisonnement entre formations et disciplines et permettant la mise en valeur et la diffusion de la recherche. Les Graduate Programs devraient pouvoir être complétés à la rentrée 2024 par de nouveaux parcours interdisciplinaires permettant de croiser les formations et ouvrant à des programmes de recherche ambitieux et pluridisciplinaires. Cette politique de Graduate Programs a généré de nombreuses manifestations (journées d'études, échanges) qui contribuent à la diffusion et à la valorisation du lien formation-recherche au sein des Masters.

L'UPEC s'est également pleinement impliquée dans la réforme des BUT ce qui, à terme, va accroître le nombre de ses étudiants mais également les effectifs en formation par apprentissage. Ceci n'est cependant pas sans difficulté, notamment en termes de ressources humaines mais aussi de mètres carrés. L'année 2023 a également été marquée par l'arrêt du programme PULSE, ce qui nécessitera d'interroger la pérennité de ces dispositifs d'amélioration de la réussite étudiante.

Avec l'obtention de deux labels nationaux campus des métiers et des qualification catégorie excellence « Santé, autonomie, bien-vieillir » et « transition numérique et écologique de la construction » l'université a participé activement au développement, sur son territoire, d'une offre de formation tout au long de la vie et l'a adapté à des publics spécifiques favorisant la réussite des étudiants, leur insertion professionnelle et leur ascension sociale.

Le développement des formations professionnelles répond à une demande étudiante à un public adulte, en reprise d'étude ou en formation continue, et aux souhaits des partenaires socio-économiques. L'UPEC a profité des opportunités offertes par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 pour développer les formations en alternance. La création de la Direction de la Formation Professionnelle a permis d'apporter une réponse intégrée de la FA, la FC et la VAE afin d'accroître les services pour l'accompagnement des usagers et des composantes. La création au sein de la DIFPRO d'un CFA interne « UPEC.CFA » encourage la création de nouveaux diplômes en alternance qui s'est accélérée en 2023 avec l'ouverture de cinq masters de la Faculté de Droit.

Enfin, grâce au déploiement du projet ERASME, PIA4 « Excellences » obtenu en décembre 2021, l'UPEC renforce sa réflexion sur la co-construction de son offre de formation en impliquant davantage les acteurs et les partenaires territoriaux pour répondre tant aux besoins de formation du territoire qu'à la diversité de la demande étudiante. Cette démarche sera mise en œuvre à la rentrée 2024 dans le cadre de la prochaine offre de formation. Le projet Erasme permettra à terme aussi d'améliorer l'accompagnement des étudiants avec la mise en place d'un centre de la réussite et du bien-être étudiant, de développer les dynamiques de campus (notamment par la CVEC) et de valoriser l'engagement étudiant.

INDICATEUR 3.1 : ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FORMATIONS INTEGRANT UN DISPOSITIF PULSE*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Prévision 2023-2024	Ecart à la prévision 2022-2023	Cible contrat de site 2021-2025
Nombre de formations intégrant un dispositif pulse	8	8	11	-	13		15

Source : CIDP

Justification de l'écart à la prévision : L'arrêt de PULSE suppose une réorientation des dispositifs d'amélioration de la réussite étudiante. Une réflexion est déjà engagée sur ce sujet et pourra donner lieu à la mise en place d'un nouvel indicateur lors de la prochaine édition.

INDICATEUR 3.2 : NOMBRE DE GRADUATE PROGRAMS MIS EN PLACE*

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Prévision 2023-2024	Ecart à la prévision 2023-2024	Cible contrat de site 2021-2025
Nombre de Graduate Programs mis en place	2	2	6	7	9	-2	10

Source : SAPAS

Justification de l'écart à la prévision 2023-2024 : Certains programmes ont été retardés, notamment celui de médecine. De nouveaux projets pourraient émerger, notamment sur les thématiques suivantes : santé, environnement et matériaux du futur.

INDICATEUR 3.3 : TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2 DES PRIMO-ENTRANTS EN 1ERE ANNEE DE CURSUS LICENCE

Devenir des étudiants inscrits	Périmètre	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	Prévision 2021-2022	Ecart à la prévision 2021-2022
Effectifs des étudiants inscrits en L1 l'année n-1/n	UPEC	3 515	3 994	3 668	5 214	5 208		
Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1	UPEC	27,6 %	28,0 %	20,0 %	21,8 %	22,3 %		
	National	27,6 %	27,0 %	20,6 %	23,5 %	25,9 %		
Part de changements d'orientation en année n/n+1	UPEC	2,4 %	2,4 %	2,4 %	10,2 %	11,4 %		
	National	2,3 %	2,8 %	2,9 %	3,7 %	13,3 %		
Part des sorties de l'université	UPEC	24,2 %	23,1 %	22,2 %	22,6 %	12,1 %		
	National	26,5 %	24,7 %	23,0 %	25,8 %	16,7 %		
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	UPEC	45,8 %	46,5 %	55,4 %	51,7 %	54,2 %	47,5 %	+ 6,7 pts
	National	43,7 %	45,5 %	53,5 %	47,8 %	44,1 %		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)

On constate pour la cohorte 2021-2022 :

- Une hausse du taux de passage L1/L2, qui reste au-dessus de la moyenne nationale (+10,1 pts) ;
- Une part des redoublements en augmentation par rapport à la cohorte précédente, qui se situe au-dessous à la moyenne nationale (-3,6 points) ;
- Une forte baisse du taux de sortie des étudiants de l'université, qui est inférieure à la moyenne nationale (-4.6 pts) ;
- Une part des changements d'orientation en augmentation par rapport à la cohorte 2019-2020 (+9 points), mais reste au-dessous de la moyenne nationale elle aussi en forte augmentation (11.4 % contre 13.3 %).

Justification de l'écart à la prévision 2021-2022 : Le dépassement de l'objectif traduit la performance des dispositifs mis en œuvre.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Le champ des indicateurs est constitué des nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur public inscrits pour la première fois en L1 l'année n / n+1.

En sont exclus les étudiants ayant pris une inscription parallèle en STS, DUT ou CPGE ou ayant obtenu le diplôme de Licence à l'issue de la première année.

Le cursus Licence inclut la Licence LMD et la Licence Professionnelle.

L1 = première année du cursus Licence

L2 = deuxième année du cursus Licence

Précisions sur le mode de calcul (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

Base (dénominateur) : étudiants du champ inscrits en L1 dans l'établissement l'année n / n+1.

Passage en L2 (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L2 (ou L3) l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Redoublement (numérateur) : étudiants de la base inscrits en L1 l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement d'accueil.

Changement d'orientation (numérateur) : étudiants de la base inscrits l'année n+1 / n+2 dans un diplôme qui ne fait pas partie du cursus Licence (y compris en DUT) quel que soit l'établissement d'accueil.

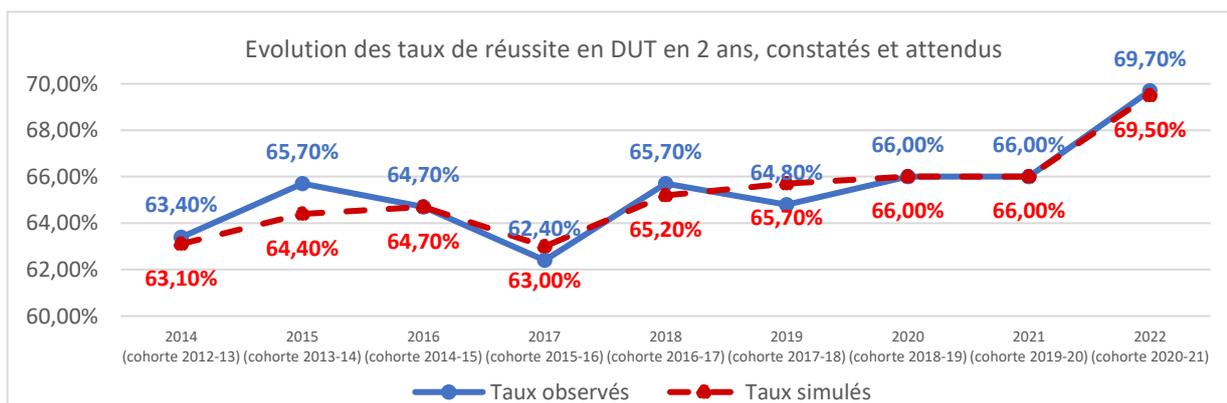
Sortie (numérateur) : étudiants de la base sortis du système universitaire l'année n +1 / n+2.

Cas des inscriptions multiples l'année n+1 / n+2 : si un étudiant est inscrit dans plusieurs établissements l'année n+1 / n+2 et si sa situation n'est pas la même dans ces établissements, c'est la situation la plus favorable qui est retenue (passage en L2 puis redoublement puis réorientation).

INDICATEUR 3.4 : TAUX DE REUSSITE DU DUT EN 2 ANS

	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision 2022
	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2020-2021)	(cohorte 2020-2021)	
UPEC	62,4 %	65,7 %	64,8 %	66,0 %	69,70 %	70,0 %	-0,3 pt
National	67,4 %	68,4 %	69,1 %	69,7 %	71,95 %		

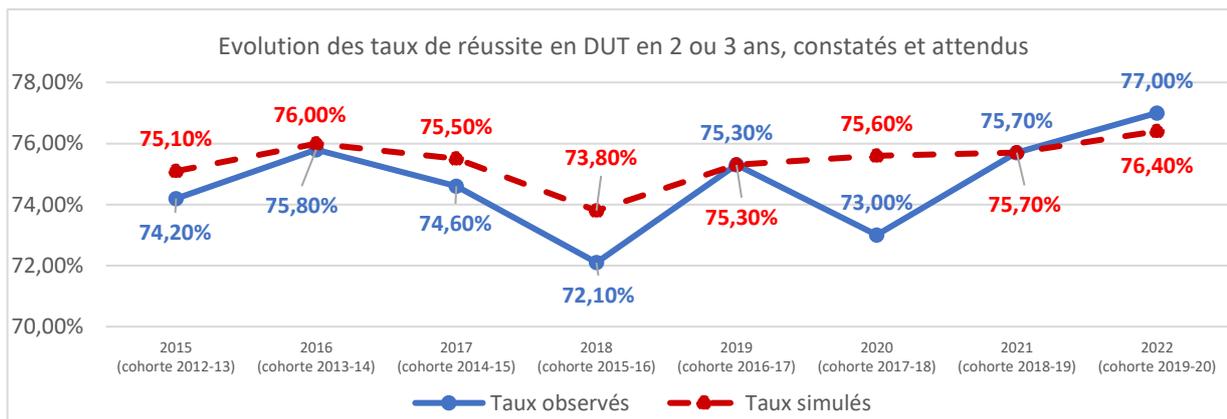
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



INDICATEUR 3.5 : TAUX DE REUSSITE EN DUT 2 OU 3 ANS

	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision 2022
	(cohorte 2015-2016)	(cohorte 2016-2017)	(cohorte 2017-2018)	(cohorte 2018-2019)	(cohorte 2019-2020)	(cohorte 2019-2020)	
UPEC	72,1 %	75,3 %	73,0 %	75,7 %	77,0 %	77,0 %	=
National	73,8 %	77,6 %	78,4 %	77,9 %	79,0 %		

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



Le taux réussite en DUT en 2 ans est en hausse entre la cohorte 2018-2019 et la cohorte 2019-2020 (+3.7 points). Le taux de réussite en DUT en 2 ou 3 ans suit la même tendance avec une augmentation de 1.3 points. L’UPEC reste toujours sous la moyenne nationale tant pour le taux de réussite en 2 ans que pour le taux de réussite en 2 ou 3 ans. Il y a un léger écart entre les taux observés et simulés pour la cohorte 2019-2020 en faveur de l’UPEC, traduisant le bon accompagnement de nos étudiants par les équipes pédagogiques.

Justification de l’écart à la prévision : Aucun écart n’est observé par rapport à la prévision.

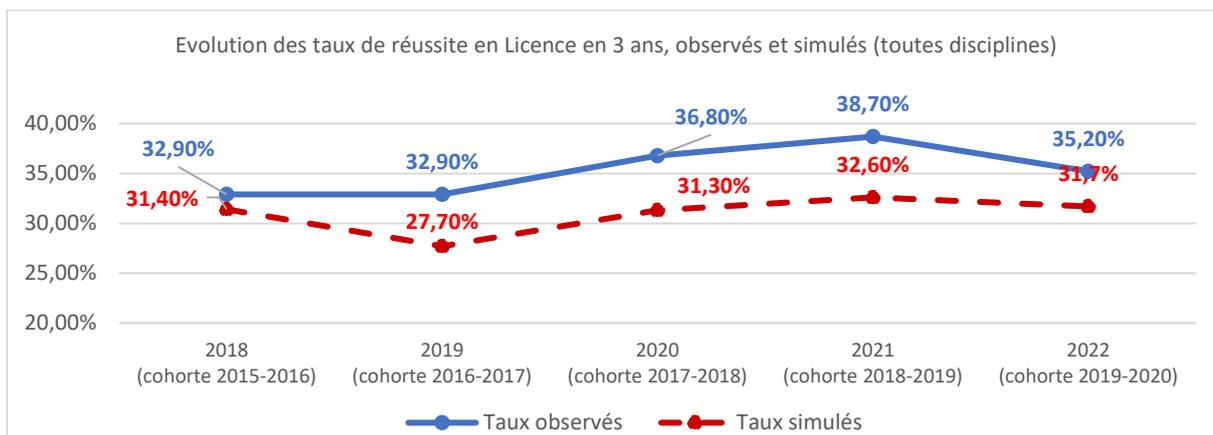
Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES) :

La réussite en 2 ans (à la session n+2) comme la réussite en 3 ans (à la session n+3) est attribuée à l’établissement d’inscription en première année et non à l’établissement où le diplôme a été obtenu même si l’étudiant a changé d’établissement entre la première et la deuxième (ou la troisième) année. Les étudiants ayant obtenu un diplôme de DUT à la session n+1 sont inclus dans la réussite en 2 ans.

INDICATEUR 3.6 : TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN 3 ANS PAR DISCIPLINE*

Discipline	Périmètre	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision 2022	Cible 2025
		(cohortes 2016-2017)	(cohortes 2017-2018)	(cohortes 2018-2019)	(cohortes 2019-2020)	(cohortes 2019-2020)		(cohortes 2022-2023)
Arts, lettres, langues, SHS	UPEC	27,9 %	25,9 %	31,6 %	32,4 %			
	National	33,4 %	35,8 %	38,0 %	36,7 %			
Droit, Sc. politiques	UPEC	31,7 %	38,5 %	31,4 %	25,2 %			
	National	32,8 %	36,4 %	39,6 %	37,1 %			
Economie, AES	UPEC	45,5 %	53,4 %	52,5 %	49,6 %			
	National	27,9 %	32,3 %	35,9 %	36,3 %			
Sciences-Santé	UPEC	27,9 %	28,3 %	30,5 %	22,3 %			
	National	27,9 %	31,0 %	33,3 %	32,5 %			
STAPS	UPEC	19,3 %	23,2 %	37,0 %	34,6 %			
	National	30,9 %	32,4 %	38,1 %	37,2 %			
Toutes disciplines	UPEC	32,9 %	36,8 %	38,7 %	35,2 %	35,0 %	0,2 %	36,0 %
	National	31,4 %	34,3 %	37,2 %	36,0 %			

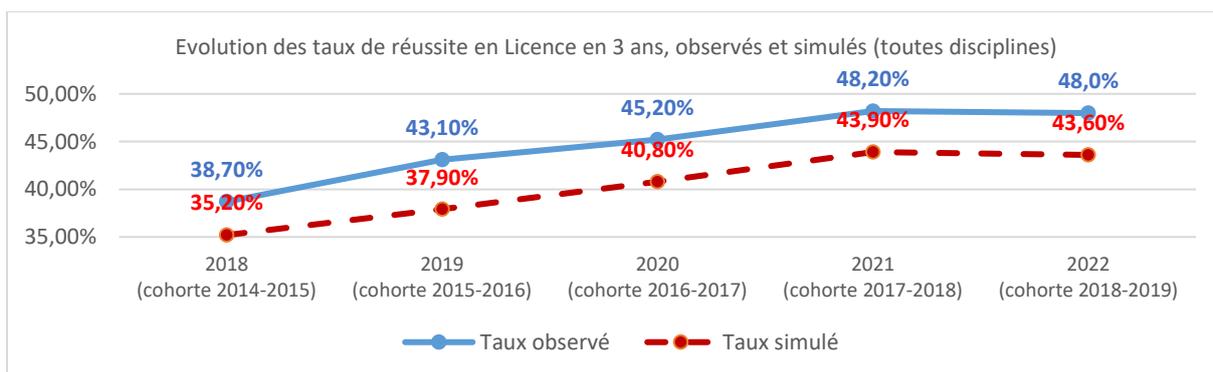
Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



INDICATEUR 3.7 : TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN 3 ANS OU 4 ANS PAR DISCIPLINE*

Discipline	Périmètre	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision 2022	Cible 2025
		(cohortes 2015-2016)	(cohortes 2016-2017)	(cohortes 2017-2018)	(cohortes 2018-2019)	(cohortes 2018-2019)		
Arts, lettres, langues, SHS	UPEC	33,3 %	35,8 %	34,5 %	39,2 %			
	National	43,9 %	44,4 %	46,6 %	46,8 %			
Droit, Sc. politiques	UPEC	49,5 %	44,3 %	51,6 %	42,3 %			
	National	46,6 %	48,4 %	51,3 %	50,2 %			
Economie, AES	UPEC	55,2 %	60,5 %	65,7 %	61,6 %			
	National	37,7 %	41,0 %	45,3 %	46,1 %			
Sciences-Santé	UPEC	31,9 %	43,0 %	42,1 %	39,6 %			
	National	39,7 %	41,6 %	43,1 %	44,6 %			
STAPS	UPEC	35,9 %	30,9 %	33,5 %	48,6 %			
	National	42,3 %	43,2 %	43,9 %	49,6 %			
Toutes disciplines	UPEC	43,1 %	45,2 %	48,2 %	48,0 %	44,5 %	+3,5 %	46,0 %
	National	42,7 %	44,0 %	46,4 %	47,1 %			

Source : MESRI-DGESIP-DGRI-SIES (enquête SISE)



On constate entre 2021 et 2022 une légère baisse des taux de réussite en Licence en 3 et 3 ou 4 ans (-3.5 points et -0.2 points). Cette baisse des taux de réussite est disparate en fonction des disciplines, avec une baisse significative dans les disciplines « Droit, Sciences politiques », « Economie, AES », « Sciences – Santé » et une forte augmentation, surtout pour les licences en 3 ou 4 ans, dans les disciplines « ALL-SHS » et « STAPS ». L’UPEC se situe au-dessus des moyennes nationales pour le taux de réussite en licence en 3 ou 4 ans toutes disciplines confondues et au-dessus des taux simulés par le ministère (48 % contre 43.6 %).

Justification l'écart à la prévision 2022 : Les deux écarts à la prévision sont positifs.

La méthode tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en L1 l'année n / n+1.

Inscrits en L1 : étudiants du champ inscrit en L1 dans l'établissement concernés. Ce sont des étudiants, bacheliers inscrits en L1, et n'ayant pas changé de discipline pendant tout leur cursus de Licence.

Réussite en 3 ans : étudiants du champ ayant obtenu la licence à l'année n+3 de l'inscription en L1 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Réussite en 3 ou 4 ans : étudiants du champ ayant réussi la licence à l'année n+3 ou n+4 de l'inscription en L1 quelle que soit l'université où le diplôme a été obtenu.

Les taux simulés, calculés par le MESRI pour chaque établissement, correspondent à la réussite qu'on pourrait observer dans cet établissement si sa population étudiante avait les mêmes caractéristiques que la population étudiante au niveau national, caractéristiques définies par les critères suivants :

- **Sexe ;**
- **Age au baccalauréat** (3 modalités : à l'heure ou en avance, en retard d'un an, en retard de plus d'un an) ;
- **Série du baccalauréat** (6 modalités : Littéraire, Economique, Scientifique, Technologique STG, Autre technologique, Professionnel) ;
- **Mention obtenue au baccalauréat** (6 modalités : Très bien, Bien, Assez bien, Passable au premier groupe, passable au deuxième groupe, Inconnue) ;
- **Origine sociale** (5 modalités : très favorisé (cadres, enseignants...), favorisé (professions intermédiaires), assez défavorisé (employés...), défavorisé (ouvriers...), non réponse).

INDICATEUR 3.8 : ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ETUDIANTS EN ALTERNANCE

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2022-2023	Ecart à la prévision 2022-2023
Contrats d'apprentissage	2 223	2 265	2 763	3 271	3 921	3 400	521
Contrats de professionnalisation	459	423	122	181	72	100	-28
Total contrats en alternance	2 682	2 688	2 885	3 452	3 993	3 500	493

Source : DEVE – Service Pilotage et Offre de Formation



Le nombre total d'étudiants en alternance augmente de manière continue depuis 2012 (+2 103 entre 2012-2013 et 2022-2023). Tandis que les contrats d'apprentissage sont en hausse continue depuis 2012 en lien avec l'ouverture de nouvelles formations. Le nombre des contrats de professionnalisation poursuit sa diminution entre 2022-2023 et 2021-2022 (72 contre 181).

Justification de l'écart à la prévision 2022-2023 : L'écart positif constaté traduit la tendance constatée à l'accroissement des effectifs en FA. Cette tendance se maintient en 2023-2024 avec l'ouverture, pour la 1ère fois, des BUT 3.

Quant aux contrats de professionnalisation, c'est une évolution normale de la législation qui conduit vers un unique contrat d'alternance et donc une transformation de ces contrats en contrats d'apprentissage.

INDICATEUR 3.9 : DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

	2018	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision 2022
Heures stagiaires	716 092	843 060	594 331	595 350	984 084	700 000	284 084
Nombre de stagiaires FC (inscriptions)	14 206	13 780	12 119	7 800	6 035	14 000	-7 965
Nombre de diplômés en FC	2 704	1 844	1 941	1 920	2 227	2 000	227
dont certifications par VAE	83	48	80	74	81	90	-9

Source : DIPFRO

Entre 2021 et 2022, une forte hausse de nombre d'heures stagiaires en FC a été remarquée et le nombre de diplômés en FC continue à augmenter. Si le nombre de stagiaires FC connaît une baisse significative, le nombre de diplômés en FC augmente fortement (+307 diplômés).

Justification de l'écart à la prévision 2022 : Nous observons un écart à la prévision positif sur les heures stagiaires malgré un nombre de stagiaires en baisse, qui s'explique par une quantification complexe de ces derniers dans le cadre du partenariat Air France.

INDICATEUR 3.10 : FREQUENTATION PHYSIQUE DES BIBLIOTHEQUES & CONSULTATION DES RESSOURCES NUMERIQUES

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2023	Ecart à la prévision 2023
Nombre d'entrées par an et par étudiant	61,8	57,5	21	18,9	31,6	34,3	30	4,3
Nombre de consultations des ressources numériques par usager	70,8	68,9	105,5	69,3	67,8	69,8	72	-2,2

Source : SCD ; SCD ; DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire.

Remarque : Ces indicateurs permettent le suivi d'usages complémentaires, de la fréquentation des espaces physiques et de l'utilisation des services en ligne, sur la durée.

Précisions méthodologiques (source : MESRI-DGESIP-DGRI A1.3 – Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire) :

Fréquentation physique des bibliothèques : nombre d'entrées annuelles rapporté au nombre d'étudiants inscrits dans les établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires. Le champ couvre les services communs de documentation et les services inter-établissements des universités, grandes écoles et écoles d'ingénieurs du programme national 150.

Consultation des ressources numériques : le numérateur est constitué du nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale (documentation acquise), plus le nombre d'unités vues ou téléchargées de la documentation produite (collection numérisée, documentation pédagogique numérique, thèses, mémoires HDR, mémoires numériques et articles scientifiques). Il est rapporté au nombre total d'utilisateurs (nombre d'étudiants inscrits et enseignants-chercheurs des établissements couverts par l'enquête statistique sur les bibliothèques universitaires).

En 2023, la fréquentation des bibliothèques à distance et la fréquentation physique connaît une légère augmentation (+2.0 points et +2.7 points).

Justification de l'écart à la prévision 2023 :

Fréquentation physique des bibliothèques : Entre 2022 et 2023, la fréquentation des bibliothèques de l'UPEC est en hausse de 9% et atteint une moyenne de 34,3 entrées par étudiant. La hausse de la fréquentation étant supérieure aux prévisions initiales, l'indicateur est légèrement supérieur à la prévision 2023.

Consultation des ressources numériques : La consultation des ressources électroniques est en augmentation entre 2022 et 2023 (+3,5 %). Cette augmentation reste toutefois légèrement inférieure à celle envisagée d'où un indicateur inférieur de 2 points à la prévision 2023.

INDICATEUR 3.11 : REPARTITION DES RESSOURCES CVEC PAR GRANDE ORIENTATION

	2020		2021		2022		Prévision 2022		Ecart à la prévision 2022	
Total budget ouvert avec reliquat n-1	2 464 311 €		2 676 796 €		3 449 000 €		2 500 000 €		949 000 €	
Total orientations	41 €	100 %	42 €	100 %	42 €	100%	41 €	100 %		
Santé	9 €	22 %	7 €	17 %	10 €	23%	10 €	23 %		
Sport	6 €	15 %	5 €	11 %	5 €	12.5 %	5 €	12,5 %		
FSDIE	8 €	20 %	5 €	14 %	5 €	12%	5 €	12 %		
Culture	5 €	12 %	4 €	9 %	4 €	9%	4 €	9 %		
Identité & Espaces étudiants	7 €	17 %	7 €	17 %	10 €	23.5 %	10 €	23,5 %		
Accompagnement social	6 €	15 %	13 €	32 %	8.5 €	8.5 %	8 €	20 %		

Source : DEVE – Bilan CVEC 2020

Nd : Non disponible

Le constaté 2022 voit la hausse de la part allouée à l'orientation Santé », passant de 17 % en 2021 à 23 % à 2022, ainsi qu'une hausse de la part allouée à l'orientation « Identité & Espaces étudiants » passant de 17 % à 23.5 %.

Justification l'écart à la prévision 2022 : L'écart à la prévision s'explique par l'intégration du reliquat 2021 dans le résultat présenté en 2022.

INDICATEUR 3.12 : IMPACT DES ACTIONS FINANCEES PAR LA CVEC PAR GRANDE ORIENTATION

	2019	2020	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision
Nombre d'AAP déposés	48	20	27	24	40	- 16
Montant sollicités	Nd.	152 972 €	255 000 €	173 822	400 000	- 226 178
Nombre d'AAP ayant reçu une réponse favorable	39	14	26	21	35	- 14
Montants accordés	394 930 €	100 894 €	247 000 €	169 909 €	375 000	- 205 091

Source : DEVE – Bilans CVEC 2020 & Bilan CVEC intermédiaire 2021

Nd : Non disponible

AAP : Appels à Projets

L'année 2022 est marquée par une baisse tant des AAP déposés (de 27 à 24) que des AAP ayant reçu une réponse favorable (de 26 à 21). Les montants sollicités et accordés suivent de facto la même tendance.

Justification de l'écart à la prévision 2022 : Les prévisions pour 2022 étaient incontestablement trop optimistes compte tenu de notre capacité à porter ces projets.

AXE 4 : CONSTRUIRE UNE STRATEGIE PARTENARIALE ET INTERNATIONALE LISIBLE

Dans le cadre de sa stratégie partenariale et afin de permettre de répondre aux besoins du territoire sur les emplois et l'évolution des compétences, l'Université développe de manière dynamique ses partenariats avec le monde socio-économique et institutionnel. Elle accompagne les entreprises sur la formation (continue, apprentissage, stage, insertion professionnelle...), la recherche, la réponse à des appels à projets transversaux et le conventionnement.

L'Université a mis en place un Comité d'Orientation et de Stratégie Partenariale (COSP) afin de partager et développer les actions partenariales. La dynamique voulue au travers de la mise en place du COSP est de faciliter et d'encourager les échanges avec les partenaires pour faire émerger les besoins des acteurs du monde social et économique. Dans ce cadre, il s'agit de favoriser la co-construction de projets partagés tant en formation qu'en recherche.

L'UPEC s'insère pleinement dans son environnement et soutient le développement au travers de regards croisés et de partage d'expertises entre le monde universitaire et le monde professionnel.

Toutes les priorités de la politique partenariale de l'UPEC poursuivent un triple objectif :

- Rassembler ses partenaires autour des projets que porte l'UPEC, université engagée, pour répondre aux défis de transformations sociales et environnementales ;
- Positionner l'UPEC comme un partenaire stratégique de premier plan pour accompagner les projets des acteurs socio-économiques du territoire ;
- Etendre le réseau de partenaires de l'UPEC en rendant l'ancrage de l'université plus visible au-delà des initiatives menées à l'échelle d'un cursus, d'un laboratoire ou d'une composante.

De plus, la Fondation partenariale de l'UPEC, désormais opérationnelle depuis janvier 2021 constitue un outil majeur pour la structuration des relations partenariales de l'UPEC avec les acteurs socio-économiques de son écosystème et un levier pour le développement significatif à terme des ressources propres d'origine privée pour l'Université. Elle offre aux partenaires qui soutiennent ses actions d'intérêt général, au cœur des priorités stratégiques de l'UPEC - handicap, innovation pédagogique, entrepreneuriat, égalité des chances et solidarité, transformation environnementale et sociétale - une opportunité de s'engager concrètement sur des projets à fort impact sociétal et de construire dans la durée des coopérations à valeur ajoutée avec l'Université. La Fondation a pu dès sa première année d'existence en 2021 concrétiser la création de la Chaire Handicap, Emploi et Santé au Travail en fédérant un pool de cinq mécènes et partenaires qui lui apportent leur soutien sur 3 ans et lancer un programme en faveur du développement de la MIEE en contribuant au co-financement du futur Fab'Lab et au lancement d'un programme de bourses pour les étudiants entrepreneurs grâce au mécénat d'une entreprise du territoire val de marnais.

Enfin, l'internationalisation repose sur plusieurs axes : le développement de partenariats institutionnels structurants, un accueil des étudiants internationaux de qualité dans le cadre de « Bienvenue en France », une politique ambitieuse pour favoriser la maîtrise de langues étrangères et, enfin, un soutien fort des mobilités des personnels et des étudiants (pour des stages, des séjours d'études ou la préparation de double-diplômes).

Suite à la crise sanitaire, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour accompagner la reprise des développements internationaux. Tout d'abord, l'UPEC s'est engagée à attribuer une aide à tous les étudiants en mobilité sortante en 2021, effort poursuivi en 2022 et confirmé en 2023. L'UPEC a aussi poursuivi ses actions pour l'accueil des étudiants internationaux avec, la mise en place d'un guichet d'accueil sur les mois de septembre et d'octobre. A partir de 2022, ce guichet unique a été déployé sur deux sites : MLRI et le site de Sénart. Par ailleurs, pour initier et accompagner le développement de projets internationaux, un BQ-ERI a été publié en 2021, qui a été reconduit les années suivantes. Enfin, dans le cadre d'un AAP de la DRI, en 2022, des missions ont été financées pour intensifier la structuration des partenariats internationaux. Cet appel n'a pas été reconduit en 2023.

INDICATEUR 4.1 : MONTANT CUMULE DES FINANCEMENTS ISSUS DE LA FONDATION PARTENARIALE UPEC (HORS PROGRAMME PLURIANNUEL)

	2021	2022	Prévision 2022	Ecart à la prévision	Cible 2025
Montant cumulé des financements issus de la fondation partenariale UPEC (hors Programme Pluriannuel)	290 000 €	529 000 €	590 000* €	- 61 000 €.	1 500 000 €

Source : Fondation partenariale UPEC

*La prévision 2022 a été reprise pour intégrer les recettes hors Programme Pluriannuel qui avaient été omises dans les éditions précédentes.

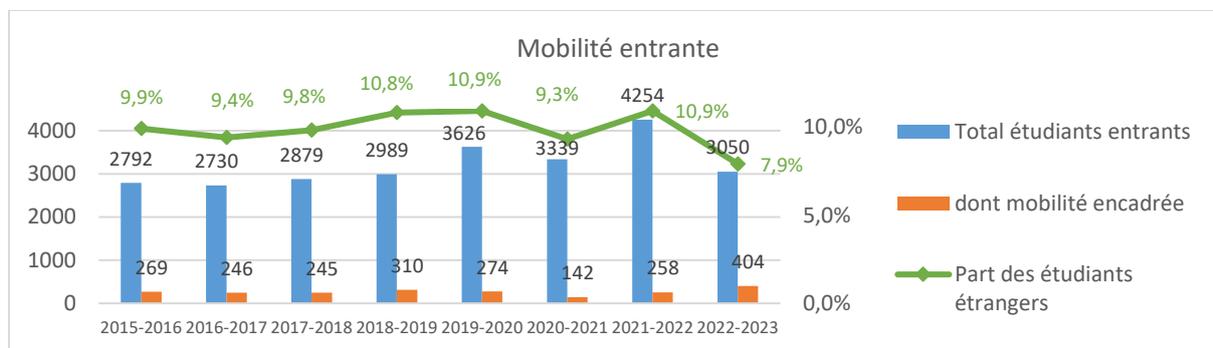
Justification de l'écart à la prévision : L'écart s'explique par le report de l'apport de Septodont en 2023.

INDICATEUR 4.2 : MOBILITE ENTRANTE DES ETUDIANTS : POURCENTAGE D'ETUDIANTS INTERNATIONAUX*

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2022-2023	Ecart à la prévision	Cible contrat de site 2021-25
Total étudiants entrants	3 900	3 481	4 254	3 050			
dont mobilité encadrée	274	142	258	404			
dont droits différenciés	so	so	117	172			
Nombre total d'inscrits	35 843	37 624	39 108	38 690			
Part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger	10,9 %	9,3 %	10,9 %	7,9 %	11,2 %	-3,3 pts	13,0 %

Sources : DRI ; DEVE – SPOF

So : sans objet



On constate en 2022-2023 une baisse significative du total des étudiants entrant par rapport à l'année précédente, malgré une hausse de la mobilité encadrée, passant de 258 à 404. A noter que les données 2021-2022 ont été consolidées par rapport au PAPET 2023.

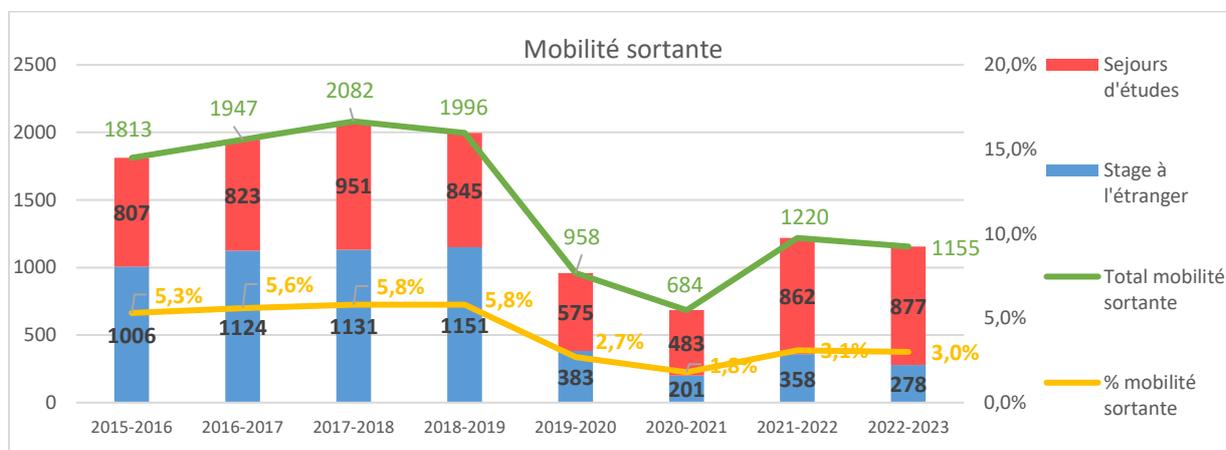
Justification de l'écart à la prévision 2022-2023 : Une baisse nationale est constatée sur les publics avec droits différenciés. L'impact de cette mesure est à consolider avec la DEVE sur un cycle complet. Pour la mobilité encadrée entrante, nous constatons au niveau européen une modification des habitudes étudiantes, qui tendent à privilégier les mobilités hybrides et en distanciel (impact écologique).

INDICATEUR 4.3 : MOBILITE SORTANTE DES ETUDIANTS

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Prévision 2022-2023	Ecart à la prévision 2022-2023
Nombre d'étudiants	34 472	35 866	37 624	39 108	38 690		
Séjours d'études et linguistiques	845	575	483	862	877		
Stages à l'étranger	1 151	383	201	358	278		
Total	1 996	958	684	1 220	1 155		
% de mobilité sortante	5,8 %	2,7 %	1,8 %	3,1 %	3,0 %	4,5 %	-1,5 pts

Sources : DRI ; DEVE - SPOF

Mobilité sortante : La mobilité sortante comprend l'ensemble des étudiants inscrits à l'UPEC et titulaires d'un bac français réalisant un séjour d'études (dont doubles diplômes et programmes d'échanges) ou un stage à l'étranger. Les stages sont ceux reconnus académiquement.



On constate pour l'année universitaire 2022-2023 une stabilisation de la mobilité sortante après deux années en baisse suite à la crise sanitaire. A noter que la baisse se concentre sur le nombre de stages à l'étrangers (qui sont parfois difficile à repérer), tandis que les séjours d'études linguistiques poursuivent leur augmentation.

Justification de l'écart à la prévision 2022-2023 : L'indicateur stages de la prévision ne reflétait pas les réels volumes, les outils de gestion de ces mobilités n'étant pas uniformes sur la période.

AXE 5 : OPTIMISER LE PILOTAGE DE L'UNIVERSITE EN ASSOCIANT LA COMMUNAUTE

UNIVERSITAIRE

Afin d'accomplir ses missions de service public en formation et en recherche, et d'assurer son développement, l'une des priorités de l'UPEC consistera à assurer son équilibre financier notamment en développant les activités génératrices de ressources propres mais aussi en optimisant ses dépenses. Il s'agit notamment de poursuivre et d'amplifier une tendance pluriannuelle de croissance de la formation en apprentissage et tout au long de la vie, en s'appuyant sur ce qui constitue un apport spécifique et distinctif de l'université : l'articulation des formations avec la recherche. Ce développement des ressources devra s'accompagner particulièrement dans le domaine de la recherche.

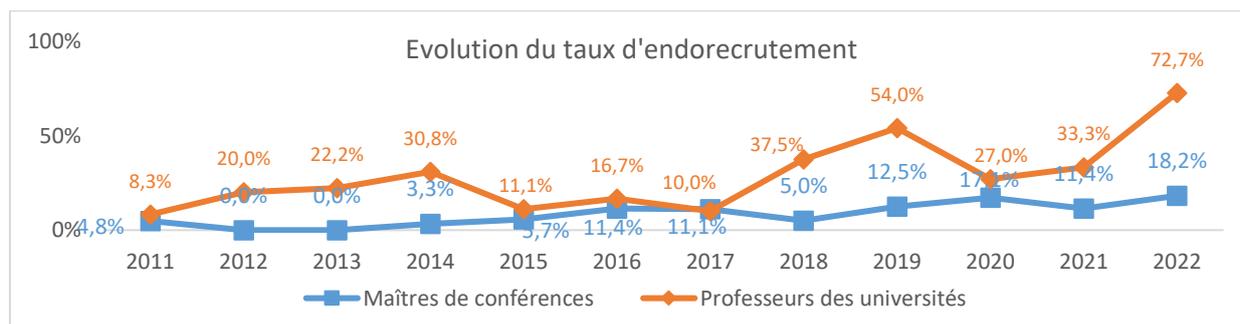
Pour atteindre cet objectif l'UPEC a créé en 2020 son OFA interne, UPEC.CFA, ce qui permet à ce jour d'atteindre l'objectif des +2 000 contrats à UPEC.CFA. La dynamique engagée doit se poursuivre avec le développement de la formation continue permettant en particulier de réaliser le transfert de la recherche et vers les acteurs économiques. En recherche, la valorisation des activités, doit s'accroître autour de la cellule « UPEC Transfert » pour accroître le renforcement des opérations de transfert de technologie. De plus, la progression des contrats de recherche, d'études ou d'expertise généreront des ressources supplémentaires permettant le développement continu des projets. Enfin, il est à noter les réussites de l'UPEC en 2022 dans les réponses à projet tel qu'au PIA4 AMI CMA Eco-Construction Numérique et au PIA4 ExcellencES, après des réussites en 2021. Début 2024, au regard de sa situation financière, l'établissement mettra en place un plan de retour à l'équilibre financier qui sera l'occasion de mener des réformes profondes permettant un pilotage de son activité et de ses finances plus efficace.

INDICATEUR 5.1 : ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Maîtres de conférences	2	1	3	7	4	4
Total des recrutements	18	20	24	41	35	22
% des endorecrutements	11,1 %	5,0 %	12,5 %	17,1 %	11,4 %	18,2 %
Prof. des universités	1	3	7	4	3	8
Total des recrutements	10	8	13	12	9	11
% des endorecrutements	10,0 %	37,5 %	54,0 %	27,0 %	33,3 %	72,7 %
Ens. enseignants-cherch.	3	4	10	11	7	12
Total des recrutements	28	28	37	56	44	33
% des endorecrutements	10,7 %	14,3 %	27,0 %	19,6 %	15,9 %	33,3 %

Source : DRH, Pôle pilotage et SIRH

Le taux d'endorecrutement peut évoluer sensiblement d'une année à l'autre en raison notamment des faibles effectifs sur lesquels porte cet indicateur. Il est donc peu significatif. Après avoir connu une baisse à partir de 2020, le taux d'endorecrutement s'élève à 33,3 % pour l'année 2022, en raison d'une augmentation des endorecrutements exceptionnellement élevée (72,7 %) des professeurs des universités (P.U), en lien avec la politique de repyramidage menée par l'établissement dans un contexte de faibles recrutements



Précisions méthodologiques : Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement (COMUE UPE) mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.

Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).

INDICATEUR 5.2 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES (HORS SCSP*)

	Nature	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2023	Ecart à la prévision 2023
Formation apprentissage		13,31 M€	8,49 M€	9,99 M€	18,65 M€	26,7 M€	21,96 M€	4,74 M€
Formation continue, VAE et diplôme propre (droit spécifique)		8,56 M€	5,54 M€	9,16 M€	8,36 M€	8,6 M€	7,22 M€	1,38 M€
Droits d'inscription (droit simple)		4,32 M€	6,47 M€	5,02 M€	4,91 M€	4,64 M€	5,35 M€	-0,71 M€
Contrats et prestations de recherche		2,64 M€	3,47 M€	3,60 M€	6,16 M€	5,52 M€	20,99 M€	-15,47 M€
<i>hors ANR et hors financements publics</i>		1,25 M€	0,74 M€	1,10 M€	3,71 M€	1,86 M€	5,57 M€	-3,71 M€
ANR IA (74411)		0,72 M€	2,02 M€	0,79 M€	0,86 M€	0,9 M€	14,78 M€	-13,88 M€
ANR hors IA (74412)		0,67 M€	0,71 M€	1,71 M€	1,59 M€	2,76 M€	0,64 M€	2,12 M€
Taxe d'apprentissage (7481)		1,17 M€	1,10 M€	0,90 M€	0,98 M€	0,99 M€	0,81 M€	0,18 M€
Autres recettes		4,93 M€	4,06 M€	2,10 M€	4,78 M€	2,86 M€	3,51 M€	-0,65 M€
Subventions (hors SCSP)	Fonctionnement	7,63 M€	4,29 M€	7,36 M€	13,86 M€	1,67 M€	15,22 M€	-13,55 M€
	Financement de l'actif	2,37 M€	3,73 M€	2,57 M€	7,41 M€	16,58 M€	15,19 M€	1,39 M€
<i>dont Autres financements Etat</i>	Fonctionnement	1,01 M€	0,77 M€	1,03 M€	0,85 M€	1,94 M€	1,37 M€	0,57 M€
	Financement de l'actif	0,78 M€	2,58 M€	1,29 M€	6,40 M€	7,41 M€	7,65 M€	-0,24 M€
<i>dont Conseil régional IDF (7442)</i>	Fonctionnement	0,88 M€	1,04 M€	0,77 M€	2,70 M€	0,79 M€	2,27 M€	-1,48 M€
	Financement de l'actif	0,48 M€	0,79 M€		0,44 M€	8,81 M€	3,04 M€	5,77 M€
<i>dont Conseils départementaux</i>	Fonctionnement	0,10 M€	0,04 M€	0,05 M€	0,16 M€	0,02 M€	0,15 M€	-0,13 M€
	Financement de l'actif	0,36 M€		1,19 M€	0,20 M€	-0,19 M€	0,51 M€	-0,7 M€
<i>dont Union européenne (7446)</i>	Fonctionnement	1,47 M€	0,94 M€	0,40 M€	1,13 M€	0 M€	9,36 M€	-9,36 M€
	Financement de l'actif	0,23 M€		0,01 M€	0,15 M€	0,03 M€	0,66 M€	-0,63 M€
<i>dont Autres subventions</i>	Fonctionnement	4,18 M€	1,49 M€	5,12 M€	9,02 M€	-1,08 M€	2,08 M€	-3,16 M€
	Financement de l'actif	0,52 M€	0,35 M€	0,08 M€	0,22 M€	0,55 M€	3,32 M€	-2,77 M€
Total		44,93 M€	37,15 M€	40,71 M€	65,11 M€	64,7 M€	90,25 M€	-25,55 M€
<i>hors financement actif</i>		42,57 M€	33,41 M€	38,14 M€	57,70 M€	48,12 M€	75,06 M€	-26,94 M€
Ressources encaissables		243,35 M€	251,59 M€	252,90 M€	280,88 M€	296,3 M€	312,22 M€	-15,92 M€
Part ressources propres sur ressources encaissables		18,5 %	14,8 %	16,1 %	23,2 %	22%	28,91%	-7,07%
Produits encaissables (ie hors financement actif)		240,99 M€	247,85 M€	250,33 M€	273,47 M€	279,72 M€	297,03 M€	-17,31 M€
Part ressources propres (hors financement actif) sur produits encaissables		17,7 %	13,5 %	15,2 %	21,1 %	22%	25,27%	-3,43%

Source : DAF

* SCSP : subvention pour charge de service public (dotation de l'État)

Jusqu'en 2019, les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont donc calculés sur les encaissements réels et décaissements réels. Les évolutions constatées entre 2022 et 2023 sont marquées par une hausse des ressources encaissables et de la part des ressources propres. La forte augmentation des recettes en apprentissage (+8,05 M€) est compensée par une baisse significative des subventions de fonctionnement (-12,19 M€).

Justification de l'écart à la prévision : Les écarts les plus importants sont issus des subventions notamment de l'Union Européenne avec sans doute une prévision trop élevée dans ce cas. Les autres subventions ont été également surestimées hormis les subventions Etat. L'autre point d'intérêt concerne les recettes issues de l'ANR qui elles aussi font l'objet d'une sous exécution en 2023.

Toutefois les autres ressources telles que l'apprentissage ou la FC ont fait l'objet cette année de rattrapage conséquent qui aboutit à une sur-exécution dans ces domaines.

Au final les ressources encaissables sont en diminution de 7 %.

INDICATEUR 5.3 : FINANCEMENT DE L'ACTIVITE

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2023	Ecart à la prévision 2023	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Produits encaissables	240,99 M€	247,85 M€	252,90 M€	273,47 M€	279,72 M€	297,03 M€	-17,31 M€		
Ressources propres (hors financements actifs)	42,57 M€	33,41 M€	38,14 M€	57,70 M€	48,12 M€	75,06 M€	-26,94 M€		
Charges décaissables (fonctionnement)	231,73 M€	234,56 M€	252,87 M€	273,13 M€	279,46 M€	299,25 M€	-19,79 M€		
dont charges externes	24,01 M€	23,46 M€	25,29 M€	27,35 M€	29,63 M€	29,92 M€	-0,29 M€		
dont dépenses de personnel (hors provisions)	191,56 M€	194,52 M€	208,14 M€	220,37 M€	232,54 M€	229,42 M€	3,12 M€		
Contrats doctoraux (sur fonctionnement)	2,57 M€	3,57 M€	1,74 M€	0,80 M€	nd	0,01 M€	nd		
Part des ressources propres	17,7 %	13,5 %	15,1 %	21,1 %	17,2 %	25,3 %	-8,1 %	13-15 %	13 %
Part des charges décaissables	96,2 %	94,6 %	99,9 %	99,9 %	99,9 %	100,8 %	-0,9 %	98-100 %	100 %
Part des charges externes	10,4 %	10,0 %	10,00 %	10,0 %	10,6 %	10,0 %	0,6 %	15-16 %	16 %
Part des dépenses de personnel	79,5 %	78,5 %	82,3 %	80,6 %	83,1 %	77,2 %	5,9 %	82-83 %	83 %
Part des dépenses de personnel et contrats doctoraux	80,6 %	79,9 %	83,0 %	80,9 %	Nd	77,0%	Nd	82-83 %	83 %

Source : DAF

Jusqu'en 2019 les montants saisis en exécution étaient établis en droits constatés, tandis qu'à partir de 2020 sont appliquées les méthodes de la GBCP. Les montants sont calculés sur les encaissements réels et décaissements réels. Les produits encaissables augmentent progressivement, avec la part des ressources propres reste au-dessus du seuil de vigilance (17,2 %). Pourtant, la part des dépenses de personnel atteint le taux d'alerte à 83,13 %.

Justification de l'écart à la prévision : La part des ressources propres diminue cette année et ne représente que 17 % de la globalité de nos ressources, compensée par la hausse de la subvention pour charges de service public. La part des charges décaissables reste fixe autour des 99 %.

A noter que la part des charges de personnel est en hausse et passe de 80 à 83 %.

INDICATEUR 5.4 : ÉQUILIBRE FINANCIER

	2019	2020	2021	2022	2023	Prévision 2023	Écart à la prévision 2023	Taux de vigilance	Taux d'alerte
Excédent brut d'exploitation	14,09 M€	17,3 M€	nd	nd	nd				0
<i>Variation</i>	-0,11 M€	3,81 M€	nd	nd	nd				
Résultat net comptable	5,37 M€	7,20 M€	1,54 M€	-9,04 M e	-8,6 M€				0
<i>Variation</i>	1,54 M€	1,83 M€	-5,66 M€	-10,58 M€	0,44 M€				
Fonds de roulement net (1)	30,84 M€	32,9 M€	30,71 M€	20,03 M€	12,6 M€	6,61 M€	5,99 M€		0
<i>Variation</i>	4,38 M€	2,10 M€	-2,19 M€	-10,68 M€	-7,43 M€	-7,58 M€	0,15 M€		
Jours de dépenses	48	50	45	26,4	16	8	8		15
Sommes affectées (2)	nd	nd	nd	nd	nd				
Fonds de roulement mobilisable (1)-(2)	nd	nd	nd	nd	nd				
Besoin en fonds de roulement (3)	-21,25 M€	-26,00 M€	-25,48 M€	-42,01 M€	-61,46 M€	-48,31 M€	-13,15 M€		
Trésorerie (1)-(3)	52,10 M€	58,90 M€	56,18 M€	62,03 M€	74,06 M€	54,92 M€	19,14 M€		0
<i>Variation</i>	4,32 M€	8,00 M€	-2,72 M€	5,85 M€	12,03 M€	2,64 M€	9,39 M€		
Jours de dépenses	81	90	81	81,8	95	66	29	25-30	25

Source : DAF, Agence Comptable

Le résultat net comptable constaté en 2023 est négatif à 8,6 M€. Le fonds de roulement net continue à diminuer, passant de 20,03 M€ à 12,6 M€. Enfin, le besoin en fonds de roulement est toujours négatif à 61,46 M€.

Justification de l'écart à la prévision : On note un prélèvement important du fond de roulement et une augmentation de la trésorerie de plus de 19 M€ par rapport à la prévision en lien avec les avances perçues sur subvention.

Exécution budgétaire 2023

- tableau de suivi des emplois	page 2
- tableau autorisations budgétaires	page 3
- tableau dépenses par destination + recettes par origine	pages 4 et 5
- tableau équilibre financier	page 6
- tableau opération pour compte pour tiers	page 7
- situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	page 8
- tableau plan de trésorerie	page 9
- tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 10
- tableau des opérations pluriannuelles et programmation	page 11
- tableau des opérations pluriannuelles (détail)	pages 12 à 14

Document présenté au conseil d'administration

Tableau 1
Tableau des emplois consommés en 2023

			(A)	(B)		(C) = (A) + (B)		
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat	Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP (*)	Emplois financés hors SCSP (*)	Global prévisions 2023	Global exécution 2023
			prévision 2023	exécution 2023	prévision 2023	exécution 2023		
Enseignants, enseignants-chercheurs	Permanents	Titulaires	1327	1211			1327	1211
		CDI	8	14		3	8	17
	Non permanents	CDD	195	304	33	39	228	343
contrats doctoraux (hors COMUE)	Non permanents	CDD	84	77	89	84	173	161
Chercheurs	Non permanents	CDD	0	1	74	72	74	73
S/total EC			1614	1608	196	197	1810	1805
BIATSS	Permanents	Titulaires	940	679			940	679
		CDI	40	64	20	10	60	74
	Non permanents	CDD	0	258	137	122	137	380
S/total Biatss			980	1001	157	132	1137	1133
Totaux UPEC			2 594	2 608	353	329	2 947	2 937
contrats doctoraux (COMUE)							0	0
			2 594	2 608	353	329	2 947	2 937
							Plafond global des emplois voté par le CA	

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	2 594
--	--------------

(*) *Subvention pour charges de service public*

Note sur les modalités de renseignement du tableau :

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des cas. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Tableau 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses										
	Montants									
	Exécution AE 2022	AE BR 2023	Exécution AE 2023	Taux réalisation	écart AE exécution/prévision	Exécution CP 2022	CP BR 2023	Exécution CP 2023	Taux réalisation	Ecart CP CF/BR
Personnel	220 374 572	235 567 074	233 002 782	99%	-2 564 292	220 374 572	235 567 074	233 002 782	99%	-2 564 292
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	58 200 705	59 206 472			-59 206 472	58 200 705	59 206 472			-59 206 472
Fonctionnement	57 639 486	68 603 419	49 790 861	73%	-18 812 558	48 876 806	68 603 419	47 619 659	69%	-20 983 760
Investissement	49 731 746	19 683 227	18 397 779	93%	-1 285 448	18 496 516	26 610 116	25 045 918	94%	-1 564 198
TOTAL DES DÉPENSES	327 745 805	323 853 720	301 191 422	93%	-22 662 298	287 747 895	330 780 609	305 668 359	92%	-25 112 250
Solde budgétaire (excédent)						16 580 627		26 352 183		

Recettes					
	Montants				
Exécution 2022	RE BR 2023	Exécution 2023	Taux réalisation	Ecart RE CF/BR	
					Recettes globalisées
211 579 558	222 565 028	224 188 693	101%	1 623 665	Subvention pour charges de service public
20 798 713	3 916 269	18 545 554	474%	14 629 285	Autres financements de l'Etat
1 766 041	2 300 000	2 510 939	109%	210 939	Fiscalité affectée
32 365 388	40 147 281	31 526 058	79%	-8 621 223	Autres financements publics
37 818 821	46 537 530	55 249 298	119%	8 711 768	Recettes propres
					Recettes fléchées **
304 328 521	315 466 108	332 020 542	105%	16 554 434	TOTAL DES RECETTES
	15 314 501				Solde budgétaire (déficit)

**** Actuellement, ne sont pas identifiées d'opérations sur recettes fléchées**
Néanmoins, un tableau détaillé des opérations pluriannuelles permet d'identifier un certain nombre d'opérations susceptibles de rentrer dans ce cadre (cf prévisions de recettes)

Dépenses par destination et recettes par origine

Tableau 3

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	124 290 722	124 290 722	9 291 327	9 201 490	1 229 023	1 476 128	134 811 072	134 968 340
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	69 329 031	69 329 031	5 041 400	5 071 141	651 841	920 741	75 022 272	75 320 913
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	52 583 081	52 583 081	4 116 750	4 005 082	529 187	555 387	57 229 018	57 143 550
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	2 378 610	2 378 610	133 177	125 267	47 996		2 559 783	2 503 877
D105 - Bibliothèques et documentation	6 396 072	6 396 072	1 276 430	1 368 216		48 358	7 672 501	7 812 646
Recherche	69 314 516	69 314 516	8 985 406	8 078 819	2 814 986	3 213 837	81 114 907	80 607 172
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	23 367 032	23 367 032	6 454 752	5 399 255	820 684	1 358 594	30 642 467	30 124 881
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 390 205	5 390 205	251 299	250 079	93 746	83 042	5 735 250	5 723 326
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	6 839 387	6 839 387	576 124	478 388	471 470	616 768	7 886 981	7 934 543
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies				0		0	0	0
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	5 707 098	5 707 098	794 478	1 089 822	1 170 088	917 604	7 671 664	7 714 524
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	26 797 416	26 797 416	855 731	793 688	203 808	179 684	27 856 955	27 770 788
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 213 378	1 213 378	53 022	67 587	55 190	58 145	1 321 590	1 339 110
D114 - Immobilier	6 822 096	6 822 096	18 119 173	17 968 815	10 718 853	17 570 779	35 660 122	42 361 690
D115 - Pilotage et support	23 666 008	23 666 008	10 625 430	9 608 104	3 381 733	2 536 517	37 673 171	35 810 629
Étudiants	2 513 367	2 513 367	1 493 096	1 394 215	253 185	200 300	4 259 648	4 107 882
D201 - Aides directes aux étudiants	46 269	46 269	72 406	67 430			118 675	113 699
D202 - Aides indirectes	1 118 594	1 118 594	384 826	341 708	18 736	1 570	1 522 156	1 461 872
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 348 504	1 348 504	1 035 863	985 077	234 449	198 730	2 618 816	2 532 310
Total	233 002 782	233 002 782	49 790 862	47 619 659	18 397 779	25 045 918	301 191 422	305 668 359

Tableau 3

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	224 188 693								224 188 693
Droits d'inscription					5 071 648				5 071 648
Formation continue, diplômes propres et VAE					8 134 538				8 134 538
Taxe d'apprentissage					963 942				963 942
Contrats et prestations de recherche hors ANR					2 915 723				2 915 723
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir				3 459 759					3 459 759
ANR hors investissements d'avenir				4 940 873					4 940 873
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				7 679 981					7 679 981
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				1 251 153					1 251 153
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		18 545 554		14 194 292	174 714				32 914 560
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs					50 000				50 000
Autres recettes			2 510 939		37 938 733				40 449 672
<i>Dont formation par l'apprentissage</i>					36 230 723				36 230 723
Total	224 188 693	18 545 554	2 510 939	31 526 058	55 249 298				332 020 542
	68%	6%	1%	9%	17%	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)			26 352 183

NB1 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire.

Tableau 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)						Financements (couverture des besoins)					
	Exécution 2022	Montants BI 2023	Montants BR 2023	Exécution 2023	écarts CF/BR 2023	Exécution 2022	Montants BI 2023	Montants BR 2023	Exécution 2023	écart CF/BR 2023	
Solde budgétaire (déficit)	0	1 691 340	15 314 501	11 624 312	-3 690 189	16 580 627			26 352 183	26 352 183	Solde budgétaire (excédent) *
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	100 393		5 088	7 075	1 987	4 201					Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	3 470 497	2 951 403	5 566 477	5 522 263	-44 214	4 099 134	2 629 770	5 411 578	4 879 533	- 532 045	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	257 254	350 000	372 619	282 818	-89 801	-11 002 677	5 000 000	2 665 104	-13 374 923	- 16 040 027	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 828 144	4 992 743	21 258 685	5 812 156	-15 446 529	9 681 286	7 629 770	8 076 682	17 856 793	9 780 111	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)
Variation de trésorerie (I)	5 853 141	2 637 027	-13 182 004	12 044 637	25 226 641	0				0	Variation de trésorerie (II)
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***											dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement sur la trésorerie non fléchée		4 328 367	-13 182 004	12 044 637	25 226 641	-5 853 141					dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	9 681 286	7 629 770	8 076 682	17 856 793	9 780 111	9 681 286	7 629 770	8 076 682	17 856 793	9 780 111	TOTAL DES FINANCEMENTS

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

La variation de trésorerie :
- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en fléchée et non fléchée
- s'explique par chaque ligne

Décomposition de la variation de trésorerie

* Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)
** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)
*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Périmètre financier : UPEC

Exercice : 2023

Opérations pour le compte de tiers (réalisé)

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Décaissements	Encaissements
PFIUFAA02120212022	47310000	2 400,00	4 500,00
BOURSE MOBILITES IDF	47310000	174 800,00	81 600,00
PFI ERASMUS	47310000	1 083 826,00	1 109 160,00
PFI CONV UKRAINE	47310000	0,00	6 150,00
PFIUFAA0212022/2023	47310000	0,00	44 750,00
PFI COOKINUM	47310000	228 000,00	228 000,00
AIDEMOBILINTERNA	47310000	201 600,00	352 400,00
PERMISCFA	47310000	132 000,00	86 500,00
TVA	44551000	3 699 636,97	2 966 473,47
TOTAL		5 522 262,97	4 879 533,47

Référentiel Plan de Trésorerie : PLAN_TRESO_REAL_1010_2023_1010_20240221_1416_PVDW2023VD.XML

Date : 22/02/2024

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montant CF 2022	Montants BI 2023	Montants BR 2023	Exécution 2023	écarts CF/BR 2023	PRODUITS	Montant CF 2022	Montants BI 2023	Montants BR 2023	Exécution 2023	écarts CF/BR 2023
Personnel	220 368 035	229 415 540	235 567 074	232 543 525	-3 023 549	Subventions de l'Etat	218 376 436	223 332 453	224 110 913	232 329 892	8 218 979
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	58 123 217	59 815 455	59 206 472	59 502 770	296 298	Fiscalité affectée	2 396 062	2 300 000	2 300 000	2 879 132	579 132
Fonctionnement autre que les charges de personnel	73 265 852	87 894 414	88 648 971	78 081 846	-10 567 125	Autres subventions	12 927 622	29 276 613	30 737 652	-267 608	-31 005 260
					0	Autres produits	50 889 866	55 200 888	57 267 480	67 068 673	9 801 193
<i>dont charges de fonctionnement décaissables</i>	52 766 303	69 832 642	68 603 418	46 920 534	-21 682 884	<i>dont produits encaissables</i>	39 766 028	44 415 015	46 537 530	56 426 393	9 888 863
<i>dont amortissements et provisions</i>	18 279 166	18 061 772	20 045 553	31 161 312	11 115 759	<i>dont reprises sur amortissements et provisions</i>	10 720 406	10 785 873	10 729 950	10 642 280	-87 670
<i>dont opérations internes</i>	2 220 383					<i>dont opérations internes</i>	403 432				
TOTAL DES CHARGES (1)	293 633 887	317 309 954	324 216 045	310 625 371	-13 590 674	TOTAL DES PRODUITS (2)	284 589 987	310 109 954	314 416 045	302 010 089	-12 405 956
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>						<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	9 043 900	7 200 000	9 800 000	8 615 282	-1 184 718
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	293 633 887	317 309 954	324 216 045	310 625 371		TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	293 633 887	317 309 954	324 216 045	310 625 371	-13 590 674

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montant CF 2022	Montants BI 2023	Montants BR 2023	Exécution 2023	écarts CF/BR 2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	- 9 043 900	- 7 200 000	- 9 800 000	8 615 283	1 184 718
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	20 499 549	18 061 772	20 045 553	31 161 312	1 983 781
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	403 432	10 785 873	10 729 950	10 642 280	- 55 923
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					
- produits de cession d'éléments d'actifs	3 140			3 500	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	10 720 406			11 244 924	
= CAF	328 670	75 899	-484 397	655 324	3 224 422

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montant CF 2022	Montants BI 2023	Montants BR 2023	Exécution 2023	écarts CF/BR 2023	RESSOURCES	Montant CF 2022	Montants BI 2023	Montants BR 2023	Exécution 2023	écarts CF/BR 2023
Insuffisance d'autofinancement*			484 397			Capacité d'autofinancement*	328 670	75 899		655 324	655 324
Investissements	18 710 497	22 849 194	26 610 116	25 348 911	-1 261 205	Financement de l'actif par l'Etat	6 395 873	7 650 834	7 896 904	7 391 237	-505 667
Remboursement des dettes financières						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 016 338	7 540 540	9 810 118	9 226 715	-583 403
						Autres ressources	291 576			659 301	659 301
						Report à nouveau	0				
TOTAL DES EMPLOIS (5)	18 710 497	22 849 194	27 094 513	25 348 911	-1 261 205	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 032 457	15 267 273	17 707 022	17 932 577	225 555
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	2 057 422					PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	10 678 040	7 581 921	9 387 491	7 416 334	-1 971 157

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montant CF 2022	Montants BI 2023	Montants BR 2023	Exécution 2023	écarts CF/BR 2023
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-10 678 040	-7 581 921	-9 387 491	-7 416 334	1 971 157
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-16 531 181	-10 218 948	-9 435 956	-19 460 971	-10 025 015
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	5 853 141	2 637 027	48 465	12 044 638	11 996 173
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	20 026 946	6 610 956	10 639 455	12 610 612	1 971 157
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-42 007 933	-48 310 700	-51 443 889	-61 468 905	-10 025 016
Niveau de la TRESORERIE	62 034 879	54 921 656	62 083 344	74 079 517	11 996 173

Périmètre financier : UPEC

Exercice : 2023

Société(s) : UPEC

Unité des montants : Euros

Plan de Trésorerie réalisé

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle	
SOLDE INITIAL (début de mois)	62 034 879,14	100 312 392,37	82 470 921,82	65 291 027,50	104 523 705,29	84 689 281,09	65 687 756,22	127 028 686,80	112 089 080,58	91 384 807,04	107 021 574,72	87 816 929,57		
<i>dont placements</i>														
ENCAISSEMENTS														
Recettes budgétaires globalisées	2 488 102,16	4 329 088,19	62 394 074,36	60 306 009,70	9 363 230,46	9 086 723,92	88 589 577,14	4 845 622,12	5 064 626,57	42 773 530,38	27 435 172,31	15 344 784,40	332 020 541,71	
Subvention pour charges de service public	0,00	0,00	57 833 897,00	54 293 200,00	0,00	0,00	77 741 271,00	0,00	0,00	33 120 525,00	0,00	1 199 800,00	224 188 693,00	
Autres financements de l'Etat	0,00	16 092,23	84 062,47	-908,91	0,00	1 577 523,51	1 612 500,00	0,00	16 092,23	0,00	10 166 302,80	5 073 889,76	18 545 554,09	
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 334 849,00	1 176 090,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 510 939,23	
Autres financements publics	948 175,82	77 347,75	445 453,55	1 395 060,18	4 593 811,16	3 835 994,14	697 788,89	35 184,40	476 558,00	6 534 408,69	8 565 925,54	3 380 705,43	30 986 413,55	
Recettes propres	1 539 926,34	4 235 648,21	4 030 661,34	4 618 658,43	3 434 570,30	3 673 206,27	7 361 927,02	4 810 437,72	4 571 976,34	3 118 596,69	8 702 943,97	5 690 389,21	55 788 941,84	
Recettes budgétaires fléchées	0,00													
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres financements publics fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations non budgétaires	0,00													
Emprunts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Prêts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations gérées en compte de tiers	59 561 886,95	2 351 380,03	-54 338 097,64	4 443 215,46	-5 460 922,13	-3 767 389,66	843 768,12	1 638 774,91	570 481,85	1 300 228,96	-13 709 608,13	-1 929 108,56	-8 495 389,84	
TVA encaissée	49 708,36	31 882,27	35 661,10	1 022 417,15	265 913,23	176 691,50	82 300,51	28 267,85	104 631,08	7 197,91	36 933,84	1 124 868,67	2 966 473,47	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers	0,00	115 870,00	0,00	37 000,00	257 180,00	0,00	12 500,00	0,00	310 100,00	1 126 660,00	0,00	53 750,00	1 913 060,00	
Autres encaissements d'opérations gérées en	59 512 178,59	2 203 627,76	-54 373 758,74	3 383 798,31	-5 984 015,36	-3 944 081,16	748 967,61	1 610 507,06	155 750,77	166 371,05	-13 746 541,97	-3 107 727,23	-13 374 923,31	
TOTAL	62 049 989,11	6 680 468,22	8 055 976,72	64 749 225,16	3 902 308,33	5 319 334,26	89 433 345,26	6 484 397,03	5 635 108,42	44 073 759,34	13 725 564,18	13 415 675,84	323 525 151,87	
DECAISSEMENTS														
Enveloppes hors recettes fléchées	23 224 705,27	24 189 369,72	24 763 876,35	25 054 662,06	23 402 756,57	23 916 798,03	27 467 928,52	21 357 711,82	25 522 344,14	27 795 321,68	32 104 606,91	26 868 277,57	305 668 358,64	
Personnel	18 326 000,99	18 910 190,18	18 589 833,89	18 565 447,14	18 553 833,28	19 173 735,31	20 031 841,53	19 418 554,28	19 424 383,13	19 901 066,67	22 249 989,59	19 857 905,69	233 002 781,68	
Fonctionnement	3 210 791,28	4 035 606,38	4 752 747,21	4 270 886,83	2 872 058,40	3 316 112,12	4 193 349,36	1 577 243,63	2 984 238,41	5 377 221,92	5 484 989,22	5 544 414,18	47 619 658,94	
Investissement	1 687 913,00	1 243 573,16	1 421 295,25	2 218 328,09	1 976 864,89	1 426 950,60	3 242 737,63	361 913,91	3 113 722,60	2 517 033,09	4 369 628,10	1 465 957,70	25 045 918,02	
Dépenses sur recettes fléchées	0,00													
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 087,79	0,00	0,00	1 986,89	0,00	0,00	7 074,68	
Emprunts : remboursements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 087,79	0,00	0,00	1 986,89	0,00	0,00	7 074,68	
Opérations gérées en compte de tiers	547 770,61	332 569,05	471 994,69	461 885,31	333 975,96	404 061,10	619 398,37	66 291,43	817 037,82	639 683,09	825 602,42	284 811,12	5 805 080,97	
TVA décaissée	179 392,63	170 409,31	198 975,92	326 478,91	288 442,61	247 404,32	518 680,93	63 383,70	398 997,36	350 637,21	760 132,58	196 701,49	3 699 636,97	
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers	320 496,00	16 200,00	361 459,00	39 153,00	36 821,00	141 003,00	109 377,00	0,00	405 665,00	283 438,00	48 465,00	60 549,00	1 822 626,00	
Autres décaissements d'opérations gérées en	47 881,98	145 959,74	-88 440,23	96 253,40	8 712,35	15 653,78	-8 659,56	2 907,73	12 375,46	5 607,88	17 004,84	27 560,63	282 818,00	
TOTAL	23 772 475,88	24 521 938,77	25 235 871,04	25 516 547,37	23 736 732,53	24 320 859,13	28 092 414,68	21 424 003,25	26 339 381,96	28 436 991,66	32 930 209,33	27 153 088,69	311 480 514,29	
SOLDE DU MOIS	38 277 513,23	-17 841 470,55	-17 179 894,32	39 232 677,79	-19 834 424,20	-19 001 524,87	61 340 930,58	-14 939 606,22	-20 704 273,54	15 636 767,68	-19 204 645,15	-13 737 412,85	12 044 637,58	
SOLDE CUMULE	100 312 392,37	82 470 921,82	65 291 027,50	104 523 705,29	84 689 281,09	65 687 756,22	127 028 686,80	112 089 080,58	91 384 807,04	107 021 574,72	87 816 929,57	74 079 516,72		
													<i>dont trésorerie fléchée</i>	
														0,00
														<i>dont trésorerie sur op. non budgétaires</i>
														-14 307 545,49

Date : 21/02/2024

TABLEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Exécution 2023	
Stocks initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	76 654 692,00	
	2 Niveau initial du fonds de roulement	20 026 946,00	
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-42 007 933,14	
	4 Niveau initial de la trésorerie	62 034 879,14	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	49 500,00	
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	61 985 379,14	
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	301 157 851,92	
	6 Résultat patrimonial	-8 615 283,08	
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	655 324,47	
	8 Variation du fonds de roulement	-7 416 333,88	
	9 Opérations bilancielle non budgétaires	SENS -7 074,68	
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / - 0,00
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+ 0,00
		Cautionnements et dépôts	- -7 074,68
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS -1 667 927,67	
		Variation des stocks	+ / - 3 629,57
		Production immobilisée	+ -1 809 944,82
		Charges sur créances irrécouvrables	- 138 387,58
		Produits divers de gestion courante	+
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -32 093 514,60	
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -17 101 000,30
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - -17 661 291,97
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -562 353,75	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 3 231 131,42	
12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	26 352 183,07		
	12.a Recettes budgétaires	332 020 541,71	
	12.b Crédits de paiement ouverts	305 668 358,64	
13 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	-642 729,50		
14 Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers	14 950 275,00		
15 Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	12 044 637,58		
	15.a dont variation de la trésorerie fléchée	0,00	
	15.b dont variation de la trésorerie non fléchée	12 044 637,58	
16 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	-19 460 971,46		
17 Restes à payer	-4 510 506,72		
Stocks finaux	18 Niveau final de restes à payer	72 144 185,28	
	19 Niveau final du fonds de roulement	12 610 612,12	
	20 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-61 468 904,60	
	21 Niveau final de la trésorerie	74 079 516,72	
		21.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	49 500,00
	21.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	74 030 016,72	

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale

Tableau 9 (synthèse)
Tableau des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle Coût total de l'opération (1)	Exécution 2023									Prévision 2024 et suivantes		
			AE ouvertes les années antérieures à 2023 (2)	AE consommées les années antérieures à 2023 (3)	AE ouvertes en 2023 (4)	AE consommées en 2023 (5)	TOTAL des AE ouvertes au 31-12- 2023 (6) = (3) + (5)	CP ouverts les années antérieures à 2023 (7)	CP consommés les années antérieures à 2023 (8)	CP ouverts en 2023 (9)	CP consommés en 2023 (10)	TOTAL des CP ouverts au 31-12- 2023 (11) = (8) + (10)	Restes à engager en fin d'année 2023 (AE) (12)	Restes à payer en fin d'année 2023 (CP) (13)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement DPDD	135 161 062	64 801 217	64 801 217	8 507 207	7 954 930	72 756 147	17 415 906	17 415 906	15 470 926	16 092 865	33 508 771	62 404 915	39 247 376
Total Dépenses d'investissement DPDD		135 161 062	64 801 217	64 801 217	8 507 207	7 954 930	72 756 147	17 415 906	17 415 906	15 470 926	16 092 865	33 508 771	62 404 915	39 247 376
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement DSI	8 672 200	1 286 227	1 286 227	2 748 000	2 880 270	4 166 497	965 990	965 990	2 748 000	734 374	1 700 365	4 505 703	2 466 132
Total Dépenses d'investissement DSI		8 672 200	1 286 227	1 286 227	2 748 000	2 880 270	4 166 497	965 990	965 990	2 748 000	734 374	1 700 365	4 505 703	2 466 132
Dépenses d'investissement CVEC	Report Crédits CVEC	300 000	0	0	300 000	0	0	0	0	300 000	0	0	300 000	0
Total Dépenses Report CVEC		300 000	0	0	300 000	0	0	0	0	300 000	0	0	300 000	0
Contrats de recherche	Personnel	26 207 946	21 258 397	21 258 397	4 870 497	4 870 497	26 128 894	21 258 397	21 258 397	4 870 497	4 870 497	26 128 894	79 053	0
	Fonctionnement	73 382 250	40 910 676	40 910 676	6 044 592	6 044 592	46 955 268	39 472 469	39 472 469	5 207 693	5 207 693	44 680 163	26 426 982	2 275 105
	Investissement	9 741 589	8 245 717	8 245 717	1 433 694	1 433 694	9 679 411	8 113 414	8 113 414	980 357	980 357	9 093 770	62 179	585 640
Total contrat de recherche		109 331 786	70 414 790	70 414 790	12 348 782	26 300 633	82 763 572	68 844 280	68 844 280	11 058 547	11 058 547	79 902 827	26 568 213	2 860 745
Contrat d'enseignement	Personnel	41 657 506	4 779 420	4 779 420	3 117 425	3 117 425	7 896 844	4 779 420	4 779 420	3 117 425	3 117 425	7 896 844	33 760 662	0
	Fonctionnement	35 253 084	4 583 435	4 583 435	2 308 442	2 308 442	6 891 877	4 267 396	4 267 396	2 070 993	2 070 993	6 338 389	28 361 206	553 488
	Investissement	3 393 936	184 640	184 640	90 283	90 283	274 922	149 212	149 212	73 068	73 068	222 280	3 119 014	52 643
Total contrat d'enseignement		80 304 526	9 547 495	9 547 495	5 516 150	5 516 150	15 063 644	9 196 028	9 196 028	5 261 485	5 261 485	14 457 514	65 240 882	606 131
Ss total personnel		67 865 453	26 037 817	26 037 817	7 987 922	7 987 922	34 025 738	26 037 817	26 037 817	7 987 922	7 987 922	34 025 738	33 839 715	0
Ss total fonctionnement		108 635 334	45 494 111	45 494 111	8 353 034	8 353 034	53 847 145	43 739 866	43 739 866	7 278 686	7 278 686	51 018 552	54 788 188	2 828 593
Ss total investissement		157 268 787	74 517 800	74 517 800	13 079 183	12 359 177	86 876 977	26 644 522	26 644 522	19 572 350	17 880 663	44 525 186	70 391 810	42 351 791
TOTAL		333 769 574	146 049 728	146 049 728	29 420 139	28 700 132	174 749 860	96 422 204	96 422 204	34 838 958	33 147 271	129 569 476	159 019 713	45 180 385

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision Financement de l'opération (18)	Exécution 2023		Prévisions en 2024 et suivantes Restes à encaisser en N+1 et suivantes (21)
			Encaissements des années antérieures à 2023 (19)	Encaissement en 2023 (20)	
Dépenses d'investissement DPDD (PPI)	Financement de l'Etat*	70 644 382	22 841 292	18 204 837	29 598 252
	Autres financements publics**	24 599 704	11 741 365	4 993 738	7 864 600
Total PPI		95 244 086	34 582 658	23 198 575	37 462 853
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	10 730 023	223 324	319 717	10 186 982
	Autres financements publics**	70 135 231	7 135 277	11 184 545	51 815 408
	Autres financements***	15 499 459	12 187 051	2 476 069	836 340
Total contrat de recherche		96 364 712	19 545 652	13 980 331	62 838 729
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	11 281 569	308 067	0	10 973 502
	Autres financements publics**	46 626 035	11 632 426	11 247 737	23 745 872
	Autres financements***	2 000 000	839 559	1 012 252	148 189
Total contrat d'enseignement		59 907 604	12 780 053	12 259 989	34 867 562
Ss total financement de l'Etat		92 655 974	23 372 684	18 524 554	50 758 736
Ss total autres financements publics		141 360 969	30 509 069	27 426 020	83 425 880
Ss total autres financements		17 499 459	13 026 610	3 488 321	984 528
TOTAL		251 516 402	66 908 363	49 438 895	135 169 144

* Subvention pour charges de service public, autres financements

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant	Encaissements au titre des années antérieures et rapprochés jusqu'à 2022	Encaissements pour l'année 2023	Restes à encaisser
		(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
Recettes d'investissement (PPI)	Investissement	135 161 062	39 916 976	95 244 086	34 582 658	23 198 575	37 462 853
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement pour TC et ADAP	12 859 625	6 109 625	6 750 000	3 650 000	1 177 000	1 923 000
Médecine - restructuration Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020 Réhabilitation +CPER 2015-2020 Mise en sécurité +Autofinancement ADAP +Autofinancement R+5	23 738 740	1 788 740	21 950 000	10 901 670	7 660 830	3 387 500
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale Eotp 16L00113A	CPER 2015 - 2020 +Autofinancement + 1 M INSERM	19 500 000	3 500 000	16 000 000	4 593 021	4 993 738	6 413 241
Ad'Ap Eotp 16L00110A	Autofinancement	2 632 951	2 632 951	0	0	0	0
Réaménagement du bâtiment I Eotp 18L00992S	Autofinancement	2 933 500	2 933 500	0	0	0	0
Réorganisation des locaux du Bât P Eotp 19L00311S	opérations immobilières Etat	2 500 000	0	2 500 000	2 500 000	0	0
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP Eotp 19L00321S	Société du Grand Paris	1 980 000	0	1 980 000	1 243 115	0	736 885
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours Eotp 19L00301S	volet investissement plan étudiants Société du grand paris et autofinancement	1 923 600	126 000	1 797 600	1 497 600	0	300 000
Rénovation de la caserne Damesne Eotp 20L00331S	Financement Conseil départemental 77 + Plan de relance	5 274 767	452 663	4 822 104	4 407 630	0	414 474
Démolition/curage/désamiantage et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine Eotp 20L00341S	Plan de relance	2 099 380	173 497	1 925 883	979 559	925 201	21 123
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre Eotp 21L00361S	Plan de relance	864 320	0	864 320	537 589	326 731	0
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre Eotp 21L00371S	Plan de relance	1 075 510	0	1 075 510	726 480	349 030	0
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre Eotp 21L00381S	Plan de relance	2 378 669	0	2 378 669	1 345 995	766 045	266 629
Achat et réhabilitation Bâtiment A2 Zac Chérioux Eotp a créer Eotp 20L00351S	Autofinancement	2 200 000	2 200 000	0	0	0	0
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chérioux Vitry s/ Seine Eotp 22L00021S	CPER 2021-2027	11 600 000	0	11 600 000	500 000	0	11 100 000
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesme Eotp 22L00011S	CPER 2021-2027 Département 77 2M€	14 600 000	0	14 600 000	1 700 000	0	12 900 000
Ilot Jacquard Eotp 22L00031S	MESR	27 000 000	20 000 000	7 000 000	0	7 000 000	0

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE ouvertes pour l'année 2023	AE consommés en 2023	Total des AE consommées	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommées au titre des années antérieures	CP ouvertes pour l'année 2023	CP consommés en 2023	Total des CP consommées	Restes à engager en fin d'année 2023 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2023 (CP)	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (3)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(8)+(10)	(12)=(1)-(3)-(5)	(13)=(3)+(6)-(8)-(10)
Total														
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	135 161 062	64 801 217	64 801 217	8 507 207	7 954 930	72 756 147	17 415 906	17 415 906	15 470 926	16 092 865	33 508 771	62 404 915	39 247 376
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020 + Autofinancement pour TC et ADAP	12 859 625	9 435 470	9 435 470	465 472	46 178	9 481 648	1 792 941	1 792 941	700 000	172 382	1 965 323	3 377 977	7 516 325
Médecine - restructuration Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020 Réhabilitation +CPER 2015-2020 Mise en sécurité +Autofinancement ADAP +Autofinancement R+5	23 738 740	14 237 061	14 237 061	6 900 000	6 692 278	20 929 339	2 277 648	2 277 648	3 320 000	3 535 042	5 812 690	2 809 401	15 116 648
Ad'Ap Eotp 16L00110A	Autofinancement	2 632 951	1 182 758	1 182 758	0	0	1 182 758	1 062 971	1 062 971	0	0	1 062 971	1 450 193	119 787
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale Eotp 16L00113A	CPER 2015 - 2020 +Autofinancement	19 500 000	19 852 969	19 852 969	320 000	720 591	20 573 560	1 536 624	1 536 624	6 200 000	6 832 359	8 368 983	-1 073 560	12 204 577
Réaménagement du bâtiment I Eotp 18L00992S	Autofinancement	2 933 500	2 340 526	2 340 526	6 830	6 769	2 347 295	2 123 235	2 123 235	13 660	133 074	2 256 309	586 205	90 986
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours Eotp 19L00301S	volet investissement plan étudiants Société du grand paris et autofinancement	1 923 600	1 854 922	1 854 922	0	1	1 854 923	1 849 727	1 849 727	0	302	1 850 029	68 677	4 894
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP Eotp 19L00321S	Société du Grand Paris Autofinancement UPEC (1,98 - 1,2)	1 980 000	1 317 097	1 317 097	0	0	1 317 097	589 758	589 758	0	0	589 758	662 903	727 339
Réorganisation des locaux du Bât P Eotp 19L00311S	opérations immobilières Etat	2 500 000	2 320 691	2 320 691	0	61 143	2 381 834	1 285 872	1 285 872	104 327	844 161	2 130 033	118 166	251 801
Rénovation de la caserne Damesne + BU Eotp 20L00331S	Financement Conseil départemental 77 + Plan de relance +VCEC	5 274 767	5 623 136	5 623 136	250 000	251 211	5 874 347	3 514 513	3 514 513	900 000	1 865 728	5 380 241	-599 580	494 105
Restructuration du domaine Chérioux à Vitry Eotp 20L00341S	Plan de relance	2 099 380	2 095 920	2 095 920	167 000	191 562	2 287 482	761 824	761 824	50 000	1 340 219	2 102 043	-188 102	185 439
Achat Bâtiment A2 Zac Chérioux Eotp 20L00351S	Autofinancement	2 200 000	424 446	424 446	0	0	424 446	420 370	420 370	0	0	420 370	1 775 554	4 076
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre Eotp 21L00361S	Plan de relance	864 320	806 679	806 679	93 062		686 065	54 801	54 801	803 633	44 308	99 109	178 255	586 956
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre Eotp 21L00371S	Plan de relance	1 075 510	930 872	930 872	148 843	32 067	962 939	55 895	55 895	992 151	496 347	552 242	112 571	410 697
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre Eotp 21L00381S	Plan de relance	2 378 669	2 378 670	2 378 670	60 000	73 744	2 452 414	89 727	89 727	2 291 155	828 942	918 669	-73 745	1 533 745
Création du campus des métiers de la santé et IUT Chérioux Vitry s/ Seine Eotp 22L00021S	CPER 2021-2027	11 600 000	0	0	48 000	0	0	0	0	48 000	0	0	11 600 000	0
Création du campus Recherche Santé et Innovation Fontainebleau Caserne Damesme Eotp 22L00011S	CPER 2021-2027 Département 77 2M€	14 600 000	0	0	48 000	0	0	0	0	48 000	0	0	14 600 000	0
Jacquard 22L00031S	MESR	27 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 000 000	0
Total Dépenses d'investissement.1		135 161 062	64 801 217	64 801 217	8 507 207	7 954 930	72 756 147	17 415 906	17 415 906	15 470 926	16 092 865	33 508 771	62 404 915	39 247 376

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE nouvelles ouvertes en 2023	AE consommées en 2023	AE INV consommés au 31/12/2023	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommées au titre des années antérieures	CP nouveaux ouverts en 2023	CP consommés en 2023	CP INV consommés au 31/12/2023	Restes à engager en fin d'année 2023 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2023 (CP)	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (3)+(5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)=(8)+(10)	(12)=(1)-(3)-(5)	(13)=(3)+(6)-(8)-(10)
Total	8 672 200	1 286 227	1 286 227	2 748 000	2 880 270	4 166 497	965 990	965 990	2 748 000	734 374	1 700 365	4 505 703	2 466 132	
DIRECTION TECHNIQUE	Urbanisation du SI via la cartographie Migration du logiciel, commande nouvelles licences, poursuite du travail de paramétrage de la cartographie pour l'urbanisation	65 000	0	25 000	0	0	0	0	25 000	0	0	65 000	0	
GESTION PARC INFORMATIQUE	1. Administration du parc informatique : Evolution et mise à niveau d'MECM, passage à une gestion centralisée via AZURE 2. Projet de gestion de ticket d'incidents des directions métiers.	110 000	0	150 000	0	0	0	0	150 000	0	0	110 000	0	
RENOUVELLEMENT PARC INFORMATIQUE	1. Renouvellement de parc informatique	1 000 000	0	0	136 700	136 700	0	0	0	135 079	135 079	863 300	1 621	
AUDIOVISUEL	Réfection 2 Amphithéâtres à FSG (IAE amphi A et B) Réfection T500 (bâtiment T du CC)	225 000	0	350 000	33 647	33 647	0	0	350 000	18 204	18 204	191 353	15 443	
PROJET INFRA RESEAU - cœur de réseau	Changement du cœur de réseau	1 000 000	0	400 000	0	0	0	0	400 000	0	0	1 000 000	0	
PROJET INFRA RESEAU	1. Suite déploiement wifi: 2. Renouvellement de switches, achats de switches 3. Extension de l'offre d'hébergement en salle machine: 2023: Equipement de la salle machine de 3 racks supplémentaires pour accueillir des matériels de laboratoires. 4 Double boucle fibre Noir Nord Sud (double attachement de tous les sites de l'UPEC)	460 000	109 700	109 700	685 000	2 547 275	2 656 975	92 320	92 320	685 000	462 946	555 266	-2 306 675	2 101 709
PROJET INFRA SYSTÈME	Renouvellement du stockage "gestion". Raison: Fin de vie des baies de stockage Compellent 4. Renouvellement de l'infrastructure ESX. Raison: Fin de vie des matériels.	1 160 000	0	290 000	0	0	0	0	290 000	0	0	1 160 000	0	
PROJET INFRA SYSTÈME	1. Renouvellement du stockage "recherche". Raison: Besoins de stockage exprimés par les laboratoires 2. Sauvegardes: Raison: rendu nécessaire par l'accroissement du stockage gestion. 3. Migration des hyperviseurs VmWare. Raison: Maintien à jour de nos infrastructures et de leur support. 4. Mise en place d'une infrastructure de tests: Raison: infrastructure nécessaire pour les développements.	1 200 000	668 375	668 375	565 000	0	668 375	668 375	668 375	565 000	0	668 375	-136 750	0
PROJET SI-SCD Formation	1. Mise en œuvre de TEAMS. Raison: Fin du projet de développement des cohortes en 2021, mais une expertise technique à prévoir pour l'intégration de nouveaux outils 2. Gestion et intégration des licences Office 365. Raison: compréhension du modèle de licensing de Microsoft et sa traduction technique 3. Portail numérique de services Budget 4. Contractuelle : Extension du logiciel à de nouvelles directions et intégration de nouveaux workflows	133 000	296 192	296 192	30 000	0	296 192	109 383	109 383	30 000	0	109 383	-459 384	186 809
PROJET SI-FINANCES	SIFAC Interfaçage (YPAREO, SINAPS,PEGASE...) - Amoa et Amoe	160 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	160 000	0	
PROJET SI PATRIMOINE	1: Projet SIPH (Système d'Information du Patrimoine et de l'immobilier) 2: Logiciel de soumission de travaux de Reprographie à distance: 3: GTC Bâtiment clocher (contrôle accès) 4. Rationalisation des systèmes de contrôle	235 000	59 761	59 761	190 000	11 640	71 401	63 183	63 183	190 000	8 218	71 401	103 837	0
PROJET SI-NUMERIQUE	Plate-Forme de Dématérialisation avec GED, Signature électronique, Coffre-fort Plate-forme de gestion des Identité Numérique - Identity	300 000	68 729	68 729	30 000	151 008	219 738	0	0	30 000	109 927	109 927	11 533	109 811
PROJET SI-RH	Paramétrages applicatifs, tests et accompagnement du changement sur les applications SIHAM, OSE. Temps de travail.	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000	0	
ETUDES FUTURS PROJETS	De nouveaux projets nécessitent une phase d'études. A l'issue de cette première phase, d'une durée maximale de 6 mois, cette étude permettra de définir un cadre précis du projet en terme d'étapes, de budgets et de ressources à provisionner pour la suite. Un Go/No Go du projet pourra être prononcé alors. La DSI peut gérer une dizaine d'études de grands projets. Le coût moyenné d'une étude est de 30K (dont 10 K interne). Les études que la DSI compte lancer sont: 1. Dématérialisation des Processus (analyse et outils) 2. Signature Numérique 3. Mise en place d'outil(s) de gestion de ticket	1 050 000	83 469	83 469	0	0	83 469	32 729	32 729	0	0	32 729	883 062	50 740
PROJET SI-SCOL-VE	Mise en place de PEGASE (migration environnements APOGEE vers PEGASE) -- ADE Carte multiservices	1 074 200	0	0	33 000	0	0	0	0	33 000	0	1 074 200	0	
Total Dépenses			1 286 227	1 286 227	2 748 000	2 880 270	4 166 497	965 990	965 990	2 748 000	734 374	1 700 365	3 219 477	2 466 132